

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JANVIER 2015

Présidence de M. COLLOMB Gérard

Le lundi 19 janvier 2015 à 15 h 00, Mmes et MM. les Membres du Conseil municipal dûment convoqués le 12 janvier 2015 en séance publique par M. le Maire, se sont réunis à l'Hôtel de Ville dans la salle ordinaire de leurs délibérations.

Désignation d'un Secrétaire de séance

M. LE MAIRE : Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales je vous propose de nommer Mme Hajri, secrétaire de séance par vote à main levée.

S'il n'y a pas d'opposition, je l'invite à procéder à l'appel nominal.

Présents : M. Collomb, M. Képénékian, Mme Brugnera, M. Sécheresse, Mme Aït Maten, M. Brumm, Mme Gay, M. Corazzol, Mme Bouzerda, M. Giordano, Mme Condemine, M. Claisse, Mme Dognin-Sauze, M. Durand, Mme Reynaud, M. Le Faou, Mme Rivoire, Mme Rabatel, M. Cucherat, Mme Besson, M. Graber, Mme Frih, M. David, Mme Nachury, M. Fenech, Mme Lévy, M. Blache, Mme Balas, M. Lafond, Mme Roux de Bézieux, Mme Servien, Mme Bley, M. Philip, Mme Chevallier, Mme Rolland-Vannini, M. Maleski, M. Kismoune, Mme Picot, M. Braillard, Mme Berra, M. Bérat, M. Touraine, M. Coulon, Mme Fondev, Mme Burillon, M. Pelaez, M. Lévy, Mme Hobert, Mme Faurie Gauthier, M. Rudigoz, Mme Manoukian, M. Julien-Laferrrière, Mme Hajri, Mme Sangouard, M. Havard, M. Tête, M. Kimelfeld, Mme Palomino, M. Geourjon, Mme Tazdaït, M. Guillaud, Mme de Lavernée, M. Royer, M. Broliquier, Mme Bauguil, M. Hamelin, Mme Perrin-Gilbert, Mme Granjon, M. Remy, M. Bernard, M. Boudot, Mme Madeleine, Mme Baume.

Dépôts de pouvoirs pour absences momentanées : M. Bérat, Mme Perrin-Gilbert, M. Broliquier, M. Guillaud, Mme Rolland-Vannini, Mme Fondev, M. David, M. Cucherat, M. Coulon, Mme Baume ont déposé un pouvoir pour voter au nom de Mme Nachury, Mme Granjon, M. Royer, M. Fenech, M. Touraine, Mme Frih, M. Blache, Mme Dognin-Sauze, M. Braillard, Mme Chevallier.

M. LE MAIRE : L'appel nominal étant terminé, je vous propose de prendre acte qu'à l'ouverture de la séance, le quorum est atteint.

Compte rendu des décisions prises par M. le Maire en vertu de la délégation qui lui a été confiée le 4 avril 2014

M. LE MAIRE : Conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises en application de la délégation que vous m'avez accordée par délibération de principe du 4 avril 2014.

Il s'agit principalement d'actions d'ester en justice, de conventions, de ventes et de dons.

La liste de ces décisions vous a été transmise avec l'ordre du jour.

Vous avez tous pu en prendre connaissance.

Je vous prie de bien vouloir me donner acte de cette communication.

(Acte est donné.)

Présentation des vœux du Conseil municipal à M. le Maire

M. KEPENEKIAN Georges, Premier Adjoint : Monsieur le Maire, chers Collègues, il me revient en tant que Premier Adjoint, de vous présenter les vœux du Conseil municipal.

Il y a quelques jours, notre pays a connu une tragédie qui nous a atteints dans notre chair, au cœur de l'une des valeurs essentielles de notre société : la liberté.

Face à cette barbarie, notre peuple a su délivrer un puissant message d'unité, pour exprimer le refus de la haine, de la division, du fanatisme.

Nous avons su, au niveau national, comme ici à Lyon particulièrement, nous réunir, au-delà de la diversité de nos appartenances politiques, de nos appartenances religieuses, de nos origines, de nos appartenances sociales.

Ici et dans toute l'Europe, et dans le monde, c'est la croyance en l'homme, dans le progrès, dans la démocratie, qui nous a fait nous lever.

En ce début d'année, tout cela nous impose de poursuivre nos actions avec un impératif supplémentaire. Si des réflexions au niveau national sont en cours, il reste à chacun, là où il est, de résister et d'agir, pour imaginer un autre demain.

Plus que jamais, nous devons travailler pour resserrer les liens au cœur de notre société, nous devons travailler pour faire en sorte que chacun puisse avoir sa place, dans le respect de la diversité, diversité qui est une des forces de notre pays et de nos villes particulièrement.

Nous devons faire confluer les énergies vers une vision partagée, puis agir avec l'autorité du choix, comme vous avez pu le mettre en œuvre, Monsieur le Maire, pour les grandes décisions sur l'avenir de notre territoire.

Nous avons devant nous de grands défis qui nous imposent d'aborder les problèmes d'une manière globale : ne plus dissocier économie, école, culture, écologie, transport, logement, emploi, progrès social ; toutes ces thématiques interagissent entre elles.

Vous l'avez souligné et répété à de nombreuses reprises, tout ceci doit nous amener à donner plus de place à l'homme au cœur de nos préoccupations, priorité absolue et meilleur antidote à la terreur et au fanatisme.

Nous savons que c'est la méconnaissance de l'autre qui est à l'origine de toutes les barbaries. C'est notamment par la diffusion des savoirs, par l'accès à la connaissance, par la culture, par l'éducation, mais aussi, bien sûr, par une cohésion sociale renforcée, que nous apporterons des solutions à ces tensions majeures.

Et je sais, Monsieur le Maire, que la fibre sociale qui vous a toujours animé et votre loyauté envers ces valeurs vous engage dans ce sens.

Plus que jamais, nous devons faire preuve de responsabilité et nous rassembler pour faire face aux défis.

C'est cette volonté qui vous a guidé avec Michel Mercier, pour le grand projet qui est devant nous, celui de la construction de la Métropole, avec un double objectif :

- bâtir une ville ouverte sur le monde, une ville attractive, une ville accueillante et hospitalière, où chacun puisse trouver sa place, une ville aussi tournée vers le progrès, sans luxe inutile ;
- mais aussi, élaborer des politiques publiques plus efficaces, plus coordonnées, pour plus de solidarité, plus de cohésion, plus d'équité et d'égalité.

Telles sont vos ambitions, Monsieur le Maire :

- celles d'une métropole portant le développement économique et l'innovation, pour donner du travail à chacun, pour diminuer le fardeau de la dette ;
- celles d'une métropole qui porte en elle une ville innovante sur le plan du développement durable, de la santé, de la qualité de vie des citoyens ;
- celles d'une métropole qui bâtit une société plus juste.

Ce grand projet d'avenir est un dessein qui lie la réflexion à l'action et concerne tous les Lyonnais, en prenant en compte la diversité des points de vue et des réflexions de tous ceux qui, dans leur pluralité, font la richesse et la réussite de notre Ville.

Au sein du Conseil municipal, l'ensemble des membres souhaite le rayonnement de notre ville, pour lequel nous travaillerons ensemble, pour cette ville que tous nous aimons.

Nous connaissons les difficultés auxquelles nous devons faire face, nous devons nous rassembler pour porter collectivement ces ambitions, pour la cohésion et la prospérité de notre société, pour l'avenir de nos territoires et pour l'avenir de la France.

Renan disait : « Ce qui constitue une nation, ce n'est pas de parler la même langue ou d'appartenir à un groupe ethnographique commun, c'est d'avoir fait ensemble de grandes choses dans le passé et de vouloir en faire encore dans l'avenir ».

C'est donc un extraordinaire travail qu'il nous revient de poursuivre et je vous souhaite au nom des membres du Conseil municipal, nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

(Applaudissements.)

M. LE MAIRE : Mesdames et Messieurs, je veux remercier Georges Képénékian, pour les vœux transmis au nom du Conseil municipal dans ses différentes composantes.

Oui, nous sommes encore tous meurtris par le drame que vient de connaître notre pays. Et je veux saluer la présence très symbolique dans les tribunes du Président du Club de la Presse, Stéphane Rabut, de la Présidente du CRIF, Nicole Bornstein et du représentant du Directeur départemental de la Sécurité publique du Rhône, le Commissaire Vuilleminoz.

Nous sommes encore tous meurtris par le drame que nous venons de connaître, mais en même temps partout en France, des millions de personnes ont réagi en se rassemblant, en faisant bloc, pour signifier que soudain ce qui les rassemblait était infiniment plus profond que ce qui pouvait les séparer.

Oui, nous nous sommes tous sentis profondément solidaires des journalistes et dessinateurs de Charlie Hebdo, quand le mercredi 7 janvier, nous avons appris l'abominable assassinat perpétré dans les locaux du journal et qui a tué douze personnes. Oui, nous nous sommes tous sentis profondément solidaires des policiers froidement abattus lors de cet attentat, puis le lendemain à Montrouge. Oui, nous nous sommes tous sentis profondément solidaires de la communauté juive, quand le vendredi 9 janvier, nous avons appris que des otages étaient retenus dans l'hypermarché casher de la Porte de Vincennes et que quatre d'entre eux avaient été lâchement assassinés.

Il faisait donc chaud au cœur, ces immenses cortèges, où nous nous sommes retrouvés ensemble dans toutes les villes de France, le dimanche 11 janvier. Nous étions tous rassemblés, nous les responsables politiques, avec les responsables religieux, de toutes les religions, avec un très grand nombre de nos concitoyens, par delà nos divergences, par delà nos appartenances politiques, philosophiques, religieuses. Une France rassemblée. Une France rassemblée, c'est ce qu'on aimerait pouvoir dire. On sait hélas que la réalité est différente et que notre pays est aujourd'hui traversé par de profondes fractures.

J'ai été frappé ce dimanche, à la lecture des propos de l'interview réalisé dans Le Progrès par Mohamed Tria, le Président du Club de la Duchère, qui disait : « Une société est en train de vivre à côté de nous et il nous faut essayer de faire en sorte que toutes celles et tous ceux qui se sont sentis en dehors du mouvement qui s'est levé au cours de tous ces jours, puissent demain revenir dans ce mouvement. »

Cela demande sans doute que nous revoyons bien des politiques.

La France a besoin de l'équilibre de nos quartiers et quand nous développons dans notre agglomération des politiques de mixité sociale, c'est pour éviter un entre soi qui demain, serait forcément l'entraînement de grand nombre de difficultés pour notre pays.

Si à Lyon, peut-être, nous avons connu moins de problèmes que ceux connus dans la région parisienne ou que les immenses problèmes de Marseille, c'est parce que depuis quelques années, une vingtaine maintenant, nous menons ces politiques. Essayer de faire que nos banlieues se différencient, mais pour qu'elles se différencient, il faut que notre centre ville fasse de même, que nos quartiers nouveaux fassent de même.

Il faudra sans doute à nouveau appréhender différemment les problèmes d'éducation. Ce sont des problématiques sur lesquelles nous avons souvent discuté sur ces bancs, à propos de la réforme des rythmes scolaires. Mais comment ne pas voir qu'il faudra sans doute concentrer l'effort sur celles et ceux qui en ont le plus besoin parce que dans leur famille, ils ne connaissent pas le relais qui, aujourd'hui, est pris par d'autres parents dans des milieux sociaux plus favorisés.

On parlera peut-être tout à l'heure, de l'internat Favre. Ce ne sont pas 50 enfants qu'il faut prendre en charge dans notre agglomération. Ce sont sans doute 1 000, 2 000 enfants qui ont besoin d'un soutien particulier pour faire en sorte qu'ils aient des chances de s'insérer dans notre société.

Et il faudra peut-être revoir notre marché du travail. Vous connaissez les chiffres aujourd'hui. Lorsqu'on est inséré dans le marché du travail, on est, dans notre pays relativement bien protégé. Mais il est extrêmement difficile de pouvoir s'y insérer. Vous savez qu'aujourd'hui, les deux tiers des premiers emplois sont des CDD et que parmi ces CDD, les deux tiers sont pour moins d'un mois, moins de deux mois. Tragique fracture entre ceux qui sont insérés dans la société et les autres. Comme on dit dans un terme anglo-saxon moderne « les insiders et les outsiders ». Et cela demandera de changer beaucoup de choses, pour les élus, pour l'ensemble de la société, et de regarder non pas la défense des intérêts particuliers, mais l'intérêt général. Notre

société doit muter, notre société doit bouger, on ne peut pas se contenter de reproduire ce que nous avons fait pendant les quinze, vingt dernières années.

Très souvent, nous empilons nos dispositifs, et on ne les remet jamais en cause. Regarder s'ils aident à l'insertion, s'ils permettent de changer les choses en profondeur dans nos quartiers. C'est peut-être ce que nous aurons à faire, c'est sûrement ce que nous aurons à faire au cours des prochains mois et des prochaines années.

Pour ce qui nous concerne, élus du Conseil municipal de Lyon, nous avons, je crois, à dire ce que nous souhaitons pour notre agglomération. Peut-être la Majorité et l'Opposition ont-elles des choses différentes à dire. Mais je crois qu'il faut que ce soit dans la sincérité, dans la loyauté, en évitant les petits jeux, qui au fond, peuvent servir les uns et les autres, mais qui minent la confiance du pays dans nos institutions et dans ce que nous représentons.

Voilà Mesdames et Messieurs, je souhaite une bonne année à chacune et à chacun d'entre vous. Je crois qu'il y a beaucoup de travail à effectuer. Nous sommes, comme l'a dit le Premier Adjoint, à l'aube d'une grande évolution de nos collectivités locales avec la création de la Métropole de Lyon. Cela va nous amener à faire changer nos modes de fonctionnement, à trouver des solutions nouvelles pour des problèmes anciens et peut-être pourrions-nous contribuer à faire bouger notre société.

En tout cas, bonne année à chacune et à chacun d'entre vous. On se retrouvera, j'espère, le plus tôt possible pour le « petit pot » qui suivra ce Conseil municipal et en attendant bon Conseil municipal à chacune et à chacun d'entre vous.

(Applaudissements.)

Approbation du procès-verbal de la séance du 24 novembre 2014

M. LE MAIRE : Mesdames et Messieurs, vous avez tous pris connaissance du procès-verbal de la séance du 24 novembre 2014, paru au Bulletin municipal officiel du 22 décembre 2014.

Si personne n'a d'observations à présenter sur sa rédaction, je le mets aux voix.

(Le procès-verbal est adopté.)

Rapport annuel 2013 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement

M. LE MAIRE : Mes chers Collègues, avant d'aborder l'ordre du jour de notre séance, je porte à votre connaissance le rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement pour l'année 2013.

Ce dernier a été approuvé par délibération n° 2014-0489 du 15 décembre 2014 par le Conseil de la Communauté urbaine de Lyon.

Un exemplaire de ce rapport vous a été transmis avec la convocation à notre séance publique. Chacun a donc pu le lire.

En application de l'article D. 2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, ce dossier donne lieu à débats.

Je donne la parole à M. Guy Corazzol pour en assurer la présentation.

M. CORAZZOL Guy, Adjoint : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, pour la présentation de ce rapport, nous allons commencer par la partie assainissement.

Je rappelle simplement et rapidement que le système d'assainissement du Grand Lyon est un réseau de plus de 3 000 kilomètres de réseau unitaire, 12 stations des eaux usées, 41 stations de relèvement et près de 400 déversoirs d'orages.

Sur la conformité des stations aux traitements :

9 des 10 stations sont conformes en équipement, ce qui équivaut à un taux de conformité de 99,8 % et les 10 stations sont conformes en performance en 2013. Donc, nous avons un taux de conformité de 100 %.

Je passe sur le budget de fonctionnement Assainissement. On a des dépenses réelles d'exploitation de plus de 63 millions d'euros et des recettes réelles d'exploitation de plus de 101 millions d'euros.

Vous avez un élément concernant le compte de résultat d'exploitation et d'assainissement que vous avez pu voir dans le rapport. Je veux simplement revenir aux investissements d'assainissement qui se montent à plus de 68 millions d'euros avec des dépenses d'investissement opérationnelles de 47 millions d'euros.

Concernant le contrôle de l'assainissement non collectif, la loi sur l'eau impose le contrôle de toutes les installations d'assainissement non collectif, ce qui représente plus de 5 000 installations à contrôler d'ici fin 2015. Fin 2013, 3 282 installations ont été contrôlées, ce qui représente à peu près 72 % du parc. 90 % des installations sont conformes, 10 % des installations sont non-conformes au sens de la réglementation et nécessiteront des travaux obligatoires.

Je passe maintenant au deuxième point concernant l'eau potable.

La principale ressource d'eau mobilisée sur la métropole est le captage de Crépieu-Charmy que tout le monde connaît. Concernant la performance du service et de la qualité de l'eau, nous avons une eau de bonne qualité, puisqu'en 2013, sur l'ensemble du territoire, plus de 129 000 paramètres étaient analysés.

La conformité bactériologique est bonne à 99,6 % et la conformité physico chimique à 100 %. Donc, effectivement, nous avons une eau de bonne, voire de très bonne qualité.

Sur la performance du service, nous avons un rendement moyen de 80 %.

Sur la gestion patrimoniale et les travaux : tout d'abord les travaux financés par le prix de l'eau. Il y a d'abord les travaux de renouvellement qui sont confiés aux fermiers et qui représentent un peu plus de 15 millions d'euros. Et les travaux directement réalisés par le Grand Lyon qui représentaient environ 15 millions d'euros.

D'autres travaux sont réalisés et facturés par les fermiers au tiers qui sont des branchements particuliers ou les raccordements divers tels que ceux pour le SYTRAL qui sont à hauteur de 5,70 millions d'euros environ.

Sur la ressource de Crépieu-Charmy, beaucoup d'enjeux de pérennité de champ captant, et c'est le plus important, et il y a eu des travaux importants réalisés. C'était un dossier lourd, puisqu'on a des dossiers en cours d'instruction par les services de l'Etat concernant les enlèvements des atterrissements.

Enfin, et j'en terminerai là-dessus, le suivi de la délégation de service public. La procédure de DSP sur l'ensemble du territoire a été conduite lors d'une procédure tout au long de l'année 2013. Cette DSP a été attribuée en janvier 2014 à Veolia eaux, parmi les trois candidatures et offres négociées.

Je rappelle les cinq enjeux majeurs du document cadre de cette DSP qui me semblent importants :

- tout d'abord, affirmer et renforcer la position d'autorité organisatrice de la collectivité. Donc c'est la collectivité qui garde en main bien évidemment la stratégie, l'organisation et le contrôle du service ;
- avoir une gestion patrimoniale qui garantisse la durabilité et la fiabilité du service ;
- garantir la qualité de service pour tous les usagers ;
- définir une politique tarifaire maîtrisée ;
- et enfin, mettre en place une gouvernance élargie.

Je vous remercie de votre attention.

Mme CHEVALLIER Françoise : Monsieur le Maire, chers Collègues, à la lecture de ce rapport 2013 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement, nous souhaitons faire plusieurs remarques.

En premier lieu sur l'assainissement. Nous notons que nous avons toujours de bons résultats de notre service public de l'assainissement réalisé en régie, à l'exception, une fois encore de la station de Saint Germain au Mont d'Or dont les travaux de rénovation ne sont toujours pas achevés depuis plus de 2 ans.

On constate une légère amélioration sur les rejets non-conformes arrivant dans nos réseaux ou à l'entrée des stations de traitement des eaux usées : 139 en 2013 (un peu moins qu'en 2012 : 142). On peut noter

un fléau important, depuis quelques années : l'augmentation des lingettes jetées dans les réseaux d'assainissement. On voit l'importance des campagnes d'information et de communication sur les bons gestes à faire au quotidien.

En second lieu, sur le service de l'eau potable.

Parmi les points positifs du rapport, notons, outre la bonne qualité de l'eau, une baisse de la consommation de 3 % alors que le nombre d'abonnés a, lui, augmenté de 1,6 %. C'est le signe d'un souci d'économie d'eau par les abonnés et de la poursuite des efforts sur la recherche de fuites.

Deux points de préoccupation :

- La restauration du site du Rhône à Miribel-Jonage : la nappe alluviale du Rhône y est de bonne qualité et abondante. Elle est pourtant menacée par un environnement très dur avec la présence d'infrastructures, le développement de l'urbanisation et différentes pollutions. La vigilance et les politiques de protection doivent être renforcées. On voit l'importance de la mise en œuvre de la diversification de nos sources d'alimentation en eau et de l'étude et la réalisation de nouveaux captages.

- Le rendement du réseau : celui-ci est encore bas, il a même diminué en 2013 pour se monter à 79,7 % alors que l'objectif du nouveau contrat de délégation qui va démarrer le mois prochain est affiché à 85 %. Les fuites sur le réseau représentent une part non négligeable des pertes et on voit l'importance des investissements à réaliser pour l'entretien et le renouvellement du réseau. A noter que pour 2013, les investissements réalisés par le Grand Lyon ont augmenté fortement alors que ceux des fermiers ont un peu diminué : on peut se demander s'ils étaient en attente de la décision pour la nouvelle délégation de service public ?

Nous attendons de la nouvelle délégation signée avec Véolia des efforts sur les points que je viens de souligner, une réelle information pour un suivi efficace par l'autorité organisatrice de l'eau qui est maintenant devenue la Métropole depuis le 1^{er} janvier. Cela permettra d'avoir les éléments nécessaires à la réflexion et la possibilité d'un retour en régie d'ici 8 ans.

Je vous remercie.

Mme GAY Nicole, Adjointe : Monsieur le Maire, chers Collègues, ce rapport nous amène à quelques remarques sur la politique de l'eau de la Métropole.

En affirmant une position d'Autorité Organisatrice, la Métropole reprend la main sur tout ce qui concerne « la politique de l'eau ».

- Elle définit une stratégie patrimoniale et une protection des ressources permettant de s'assurer de la durabilité et de la fiabilité du service rendu au prix le plus juste.

- Elle assure la continuité du service et garantit une qualité du service optimale, impliquant une relation nouvelle avec les usagers.

- Elle décide une politique tarifaire prenant en compte les enjeux sociaux, économiques, territoriaux et environnementaux.

Nous nous félicitons de la baisse significative du prix de l'eau.

Les baisses du prix de l'eau se sont succédées au fur et à mesure des révisions, mais à partir de 2015, c'est par la structure même du contrat que la baisse aura lieu : 20 % pour tous les usagers. La part abonnement, conformément aux engagements, passe à 25 % du prix total de l'eau.

Il s'agit là, d'alléger la charge sur les petits consommateurs individuels. Cette baisse de l'abonnement a aussi pour objet d'inciter à l'individualisation des contrats, afin d'améliorer pour les usagers la visibilité et la connaissance de leur facture.

Cela permettra ainsi, un lien plus direct avec chaque usager, ce qui constitue avec la charte usager, un enjeu social et démocratique essentiel !

Monsieur le Maire, il va falloir mettre en œuvre d'ici à 2018 les instances nécessaires à la Métropole pour travailler avec l'autorité organisatrice, les décisions et les évolutions sur les modes de gestion à venir et ce dès 2018, comme je l'ai indiqué.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Le débat étant clos, je vous demande de bien vouloir me donner acte de cette communication.

Rapport annuel 2013 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

M. LE MAIRE : Mes chers Collègues, avant d'aborder l'ordre du jour de notre séance, je porte à votre connaissance le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets pour l'année 2013.

Ce dernier a été approuvé par délibération n° 2014-0488 du 15 décembre 2014 par le Conseil de la Communauté urbaine de Lyon.

Un exemplaire de ce rapport vous a été transmis avec la convocation à notre séance publique. Chacun a donc pu le lire.

En application des articles L 5211-39 du code général des collectivités territoriales et 2 du décret n° 2000-404 du 11 mai 2000, ce dossier donne lieu à débats.

Je donne la parole à M. Thierry Philip pour en assurer la présentation.

M. PHILIP Thierry, Maire du 3^e arrondissement : Monsieur le Maire, chers Collègues, je voudrais d'abord vous présenter le plan de ce rapport qui concerne la collecte, le traitement des déchets, mais aussi les indicateurs financiers et de suivis et vous dire que dans l'année 2013, qui est en cause, il y a eu deux événements importants.

D'abord, un baromètre de la gestion des déchets qui a interrogé les grands Lyonnais et 86 % des personnes interrogées, ont déclaré être satisfaites de cette gestion des déchets.

Le deuxième événement a eu lieu le 12 novembre 2013, lors de l'accident qui s'est produit à Rillieux : un des deux incinérateurs en DSP a entraîné un arrêt total de l'usine pendant plusieurs mois, et ensuite une reprise très progressive.

La réduction des déchets se fait dans le cadre d'un plan d'actions voté par les Conseillers communautaires jusqu'en 2017, avec les trois axes indiqués sur la diapositive.

Le premier axe : le Grand Lyon fait des « cafés prévention » à des ambassadeurs du tri, des campagnes « faites bonne impression ». Pour l'axe deux, nous travaillons essentiellement avec des communes, actuellement au nombre de 18, sur les techniques de compostage, dont 9 nouvelles en 2013. Des concertations ont lieu avec les acteurs industriels autour de « stop pubs ». Quant à l'axe 3, le Grand Lyon a initié, en 2013, le recensement des actions menées par les communes de son territoire en termes de prévention.

La collecte des déchets ménagers et assimilés. En gros, la collecte sélective, c'est l'objectif, a augmenté de 4,05 %, le nombre de tonnes de déchets ménagers collectés a diminué, ce qui est également l'objectif. Il y a eu une baisse d'apports en déchetterie -ce qui ne figure pas dans les objectifs- et une hausse importante du tri du verre, puisque cela représente 4,58 %.

Globalement, la Ville de Lyon se situe dans la moyenne, et par contre certains endroits demandent encore des améliorations.

Il existe 18 déchetteries dans le Grand Lyon. 2013 a été marqué essentiellement par une meilleure orientation des usagers, par une mission d'accueil des gardiens qui a été renforcée, par une stabilité du nombre d'entrées, et je l'ai dit tout à l'heure, une diminution du nombre de tonnes et donc du nombre de kilos par habitant.

En ce qui concerne les indicateurs techniques, trois points sont à retenir. D'abord pour ne pas compter deux fois les mêmes choses, les déchets comptabilisés en valorisation énergétique ne sont pas comptabilisés ensuite en recyclage. Si l'on compte les ferreux et les non ferreux qui se trouvent dans la première comptabilité, en réalité c'est 53 % des déchets qui sont recyclés et nous recyclons 12,2 kilos par habitant de cartons, 0,70 d'acier et 19,89 de verres. C'est ce qui a été le plus marquant en 2013 : les progrès dans la collecte du verre et l'augmentation de la collecte du verre.

Ce qui a été caractéristique également, en 2013, c'est d'avoir fait un « mode écom », c'est-à-dire qu'on a regardé dans l'ensemble des déchets s'il y avait une différence avec les taux nationaux, et nous avons trouvé effectivement des différences.

La valorisation énergétique, comme vous le voyez, est un peu particulière car évidemment l'accident de Lyon Nord a entraîné une augmentation dans le Sud, des déchets qui ont été travaillé ailleurs avec des villes adjacentes. C'est un peu particulier, mais 71 % des tonnages ont été valorisés énergétiquement à Lyon Sud, et seulement 47,6 à Lyon Nord.

La répartition des tonnages : 61 % de vos poubelles sont valorisées énergétiquement, 6 % en valorisation organique (composte), 22 % sont recyclés, il ne reste que 11 % stockés dans des décharges, ce qui représente au total 89 % des déchets qui sont, soit valorisés, soit recyclés.

Nous avons travaillé également sur la prévention, la sécurité et les conditions de travail avec des contrôles des ambiances de travail, des plans de prévention et des protocoles de sécurité et une démarche de certification à l'usine de Gerland qui a abouti à une certification ISO 14001.

Les actions de communication : « faites de la propreté », le Téléthon qui consiste en une collecte des papiers qui a permis de donner 22 000 euros à la FM, le trophée du verre qui permet de donner 71 000 euros par an à la ligue du cancer. On a également fait un forum « c'est tout Com » à destination des mairies, éditer un manuel de la propreté à destination des enseignants et également ce baromètre dont j'ai parlé tout à l'heure.

En ce qui concerne la question des indicateurs financiers, il faut remarquer deux choses :

- La première, c'est que la taxe d'enlèvement des ordures ménagères rapporte 120 millions d'euros, que les dépenses brutes sont de 132 millions d'euros, mais que nous avons des recettes qui viennent de la DEM et des différents organismes qui fait, qu'actuellement, la différence entre la recette de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et les dépenses nettes est positive, en tout cas il y a un excédent.

- Deuxième remarque : la position du Grand Lyon a toujours été que la taxe d'enlèvement des ordures ménagères étant une taxe, il n'y avait pas obligation -puisque'il n'y a pas de budget annexe- à avoir un équilibre entre les recettes et les dépenses, d'autant que si l'on regarde au cours des dix dernières années, pendant 8 de ces 10 dernières années, c'est l'inverse qui s'est produit, c'est-à-dire que la taxe ne couvrait pas les dépenses parce que nous avons des emprunts à rembourser pour les deux incinérateurs.

Ces emprunts sont aujourd'hui terminés, mais que va-t-il se passer ? Il va falloir investir à nouveau, soit pour rénover, soit pour remplacer ces appareils de valorisation énergétique. C'est donc assez ponctuel d'avoir, pour les deux années précédentes et pour l'année 2013, une différence positive. Le Tribunal administratif est en train d'en discuter et nous en attendons la réponse.

Pour ce qui est des objectifs chiffrés : nous nous étions engagés entre 2009 et 2013 à diminuer de 7 % les ordures ménagères collectées.

Nous sommes à la fin 2013 à 5,8 %, ca veut dire que nous avons toutes les chances d'être effectivement à 7 % en 2014 et donc d'être une des villes, il n'y en a pas tant que ça, qui aura tenu ses objectifs de réduction de la quantité d'ordures ménagères assimilées.

Vous voyez dans la deuxième diapositive la courbe qui montre qu'on a atteint maintenant moins de 400 kg collectés par habitant et par an et ceci inclus le verre, le papier et ce qu'on collecte en déchetterie.

M. LAFOND Luc : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, quelques remarques sur ce rapport annuel 2013.

Sur la forme d'abord. C'est un document particulièrement bien fait, alimenté par des indicateurs financiers et des indicateurs de suivi.

Cette édition nous apprend que la quantité de déchets collectés est en baisse pour les ordures ménagères résiduelles, les déchets de déchetterie et le verre (- 7 908 tonnes au total). Mais tâchons de voir un peu plus loin, si vous me le permettez.

C'est dans les grandes villes comme la nôtre que peuvent s'élaborer des réponses aux défis environnementaux. Je pense aux questions de mobilité, de maîtrise de l'énergie, de rénovation énergétique, de consommation de l'espace mais aussi, de gestion des déchets. Celle-ci a un coût autant pour notre collectivité que pour le particulier. Inversement, elle peut aussi être génératrice de ressources et de richesses.

Nous devons tout mettre en œuvre pour éviter d'envoyer des matières hautement recyclables à l'incinération. Le compostage individuel est une des solutions. Il est important de continuer à soutenir les

démarches de compostage individuel ou collectif. L'Association « Les Compostiers » à cet égard fait un travail remarquable.

Mais nous avons, en France, de façon plus générale, un retard en matière de tri et de collecte des déchets organiques. De ce fait, le ratio d'ordures ménagères résiduelles se situe dans certains pays entre 150 et 168 kg/hab/an contre 298 kg/hab/an en France (d'après l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie).

Quelques villes travaillent à la mise en œuvre d'une expérimentation du traitement des bio-déchets par des poules ou de dispositifs de tri et de collecte des bio-déchets dans les cantines. Ces déchets peuvent ensuite être valorisés en compost et utilisés comme fertilisant naturel pour les espaces verts de la collectivité.

De plus en plus d'activités génératrices de bio-déchets auront aussi l'obligation de les trier dans les années à venir, comme les restaurateurs.

La collecte sélective des bio-déchets peut aussi améliorer la qualité du tri des autres déchets et peut, au final, réduire le coût global de leur traitement. Elle est une solution d'avenir comme l'exemple de Lille où une usine de méthanisation valorise 70 000 tonnes de bio-déchets sous forme de biogaz et de composts. Elle permet de contribuer à la réalisation des objectifs de la loi Grenelle II et s'inscrit donc parfaitement dans la logique de l'économie circulaire qui est actuellement au cœur du débat sur la transition énergétique et écologique des territoires.

L'économie circulaire est une opportunité pour passer d'un modèle de réduction des impacts sur l'environnement à un modèle de valeur ajoutée sur le plan social, économique et environnemental. Et à long terme, c'est l'économie circulaire qui pourrait peut-être, un jour, permettre de nous passer d'une usine d'incinération et d'inscrire pleinement notre ville dans la transition écologique et énergétique.

Je vous remercie.

Mme BAUME Emeline : Monsieur le Maire, chers Collègues, ce rapport interpelle les écologistes sur quatre points : la réduction, la collecte, la valorisation et le coût. Sachant que notre analyse est motivée par les engagements pris en séances au Grand Lyon ces dernières années avec une approche éco-responsable, comme l'indiquait le précédent orateur, tout en respectant les cadres européens et nationaux qui n'ont cessé d'évoluer.

Concernant la réduction des déchets, comme l'a indiqué Thierry Philip, les grands Lyonnais remplissent de moins en moins leurs poubelles et les bennes en déchetterie. Nous ne saurons pas si c'est parce qu'ils consomment moins du fait de la baisse du pouvoir d'achat ou parce qu'ils choisissent petit à petit d'autres modes de consommation ? De fait, il y a encore des pistes de gain à étudier. Sans parler du symbolique « stop pub » à mettre sur sa boîte aux lettres. De nombreux événements grand public mettent en avant toutes les dynamiques concrètes déjà existantes de consommation collaborative-partagée, de réparation et d'auto-construction et d'autres qui pourraient voir le jour.

Une autre piste est à chercher dans le cadre des partenariats économiques type pôle de compétitivité : nous pourrions tout à fait financer des projets de recherche et de développement pour l'éco-conception limitant d'autant le pillage de nos ressources.

Deuxième point, concernant la collecte des déchets : elle est de plus en plus sécurisée et c'est nécessaire ! Les écologistes regrettent toutefois que sous couvert d'économies, comme nous l'avons découvert dans le Progrès, ni les usagers, ni les opérateurs de l'économie sociale et solidaire (je pense aux régies de quartiers) n'ont pu débattre de la division par deux de la mise en place des bennes mobiles positionnées dans nos quartiers afin de collecter les encombrants.

Vous avez par contre, à juste titre, profité de la vitrine qu'offre Pollutec pour annoncer une tentative de collecte fluviale avec les partenaires du Grand Lyon, comme la CNR et les écologistes le saluent, comme tout ce qui peut enlever les véhicules de nos rues.

Troisième point concernant la valorisation des déchets ménagers : le premier des traitements reste toujours l'incinération avec l'incroyable gouffre financier qu'est l'usine de Rillieux-la-Pape, même si nous avons eu une explication du fait de l'incident. Les questionnements restent à long terme sur le devenir des cendres et des mâchefers (nous ré-interpellons sur ce sujet) et sur le colossal investissement, comme l'a indiqué Thierry Philip, pour rénover ou renouveler le site de Gerland et le devenir du site de Rillieux-la-Pape avec, nous l'espérons, un moyen plus écologiste. Car de l'autre côté, il y a des modes de traitement qui visent à

considérer le déchet comme un matériau ressource. De nombreux chantiers (peut-être déjà ouverts) pourraient facilement augmenter la quantité des déchets reprenant vie autrement.

Par exemple :

- la réparation avec une véritable politique publique en ce sens via des outillthèques et matériauthèques mais aussi, dans une logique de développement de l'économie dite de proximité avec l'implantation d'artisans ;

- la récupération et le réemploi avec des recycleries adossées à l'ensemble des déchetteries ;

- la collecte particulière de déchets recyclables comme le carton, les cannettes, le verre et les fermentescibles dans les cafés, hôtels, restaurants en zones touristiques (par exemple, sur la Presqu'île, à Saint-Jean, à Saint-Georges...) ;

- enfin, comme l'a dit le précédent collègue, le compostage généralisé en pied d'immeubles et dans nos parcs et jardins publics.

Dernier point de mon intervention sur le véritable coût de la gestion de nos déchets ménagers : le service rendu a un prix et il est financé, entre autres, par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Depuis 2008, le Groupe des écologistes a indiqué son regret que cette taxe ne soit pas une redevance et comme l'a indiqué Thierry Philip, ne donne pas lieu à un budget clair particulier. Depuis 2013, il y a un excédent en comptant les recettes supplémentaires. Nous souhaiterions que cet excédent là soit fléché sur toutes ces actions qui sont portées pour plus de réduction et plus de recyclage.

Les Lyonnais ont toujours des remarques et autres mots sur les enjeux quotidiens de propreté urbaine et de collecte des poubelles. Les écologistes proposent de mobiliser cette créativité et de la mettre au service d'une démarche audacieuse et collective afin d'éviter que nos collectivités investissent dans des équipements d'un autre temps, privant notre territoire de sa force d'innovation.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Chacun ayant donc pu s'exprimer sur ce dossier, le débat est clos. Je vous demande de bien vouloir m'en donner acte.

(Acte est donné.)

Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion de la Ville de Lyon au cours des exercices 2009 à 2012

M. LE MAIRE : Mes chers Collègues, avant d'aborder l'ordre du jour de notre séance, je porte à votre connaissance le rapport d'observations définitives que m'adresse Mme la Présidente de la Chambre Régionale des Comptes, relatif à la gestion de la Ville de Lyon, au cours des exercices 2009 à 2012.

En application de l'article L 243-5 du Code des juridictions financières, un exemplaire de ce rapport vous a été transmis avec la convocation à notre séance publique. Chacun a donc pu le lire.

Ce dossier donne lieu à débats.

Je propose tout d'abord de donner la parole à M. Richard Brumm, afin qu'il vous présente le dossier.

M. BRUMM Richard, Adjoint : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, une présentation assez rapide et quelques commentaires sur ce rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes, remis à la Ville en décembre 2014.

Comme l'a indiqué M. le Maire, ce rapport est soumis aux débats du Conseil municipal, sans qu'il soit procédé à un vote, conformément aux dispositions du Code des juridictions financières.

Ce contrôle porte sur la période allant de 2009 à 2012. C'est peut-être la difficulté puisqu'il ne porte que sur un demi mandat.

Il est surtout centré sur les questions de fiabilité des comptes, de qualité de l'information budgétaire, de gestion budgétaire et du suivi des subventions. Les budgets annexes des Halles Paul Bocuse et du théâtre des Célestins ont également été analysés par la Chambre Régionale des Comptes.

Je tiens tout d'abord à vous signaler, chers Collègues, que le contenu de ce rapport a largement évolué depuis le document provisoire qui nous avait été remis. Ce rapport comportait un certain nombre d'éléments que nous considérions erronés et nous avons donc demandé à être entendus.

Je me suis rendu à la Chambre Régionale des Comptes siégeant en séance plénière, accompagné par les Cadres des Finances de Lyon. Nous avons ainsi pu expliquer à la Présidente de la Chambre Régionale des Comptes et à ses vice-présidents et magistrats, que certaines remarques ou critiques semblaient assez décalées de la réalité de la gestion d'une grande collectivité comme la nôtre.

Le point central de ces malentendus -qui ont tout de même été significativement modifiés dans le rapport final- était lié au manque de mise en perspective sur un mandat et à la confusion entre analyse financière et analyse budgétaire.

En effet, le fait de limiter une analyse financière sur 3 ou 4 ans, conduit à avoir une vision profondément biaisée et tronquée et pouvait conduire à indiquer que la situation de la Ville était «trop bonne», avec un autofinancement excessif de l'investissement et un trop faible endettement, ce qui était difficile à comprendre.

Or, notre stratégie financière était bien calibrée sur le mandat entier, avec un investissement fortement autofinancé par l'épargne en début de mandat, permettant un désendettement et un recours plus important à l'endettement en fin de mandat pour absorber la hausse logique des dépenses d'investissement, comme nous l'avons vu dans le cadre du débat d'orientations budgétaires.

Il reste néanmoins dans le rapport quelques remarques dont la pertinence est très discutable sur cette prétendue insincérité des comptes.

En effet, le taux de consommation des dépenses de fonctionnement est de 97 % et conforme à ce qui existe dans les grandes collectivités. Et, en matière d'investissement, le taux de réalisation des dépenses a même atteint 98 % en fin 2014, ce qui est tout à fait remarquable.

Les magistrats reconnaissent cependant in fine que la Ville de Lyon dispose d'une «situation financière solide, héritée d'une gestion plutôt maîtrisée des dépenses et de la richesse de son territoire». Ils prennent, par ailleurs, acte des mesures annoncées sur les efforts de réduction des dépenses pour adapter la structure financière de la ville aux nouvelles contraintes telles que la baisse des dotations.

Simplement, nous regrettons certaines remarques qui relèvent de la facilité, par exemple lorsqu'il est indiqué qu'au budget 2014 la ville aurait dû mieux anticiper la baisse des dotations en réduisant davantage ses dépenses.

Je rappelle, qu'en fin 2013, lorsque le budget 2014 a été voté, l'ampleur de la baisse des dotations était de 1,5 milliard par an et que ce n'est que postérieurement aux élections, et plus précisément en avril 2014, que le Gouvernement a porté cet effort de 1,5 milliard à 3,7 milliards par an.

Le rapport contient, par ailleurs, quelques contradictions. C'est le cas par exemple en matière de fiscalité, où la faiblesse de la pression fiscale à Lyon est soulignée compte tenu des taux faibles et de la politique d'abattement très généreuse, tout en essayant d'indiquer, sans pouvoir le démontrer, que la pression fiscale serait supérieure à la moyenne de la strate, ce que nous savons parfaitement faux.

Néanmoins, sur un certain nombre de points, le rapport évoque des améliorations que nous avons, ou allons prochainement apporter.

C'est ainsi que nous allons renforcer le contrôle interne afin d'améliorer la fiabilité des annexes budgétaires, même si les quelques erreurs détectées par la Chambre Régionale des Comptes sont à relativiser.

Nous allons poursuivre le plan d'action pour améliorer la tenue de la comptabilité patrimoniale et la mise à jour de l'inventaire. Les services financiers de la ville ont signé, dans cette optique, fin décembre 2014 le renouvellement de la convention de service comptable et financier avec les services de la Direction Régionale des Finances Publiques.

Quant au Débat d'Orientations Budgétaires pour lequel la Chambre Régionale des Comptes semblait estimer qu'il n'était pas suffisamment complet et précis, je tiens à rappeler que son positionnement par la loi dans le calendrier budgétaire («dans les deux mois avant le vote du budget») n'est pas idéal pour en faire, comme pour l'Etat (dont le DOB intervient, je vous le rappelle, en juin), une étape importante. Néanmoins, nous avons commencé dès le dernier DOB intervenu en décembre à enrichir le document, conformément au souhait de la Chambre Régionale des Comptes et nous poursuivrons en ce sens.

Nous allons tout de même indiquer à la Chambre Régionale des Comptes que la transparence des informations, à laquelle je suis attaché, comme vous le savez, et la pédagogie dans la communication financière étaient primordiales pour nous et qu'il n'y avait pas de critiques de l'Opposition municipale en la matière.

Un certain nombre de remises en ordre nécessaires ont été soulignées concernant les subventions, les budgets annexes des Halles Paul Bocuse et du théâtre des Célestins. Nous procédons, là encore, à des régularisations.

Pour ce qui concerne en particulier les Halles de Lyon, la Chambre Régionale des Comptes prend acte favorablement de la remise à plat par la ville avec la mise en place du budget annexe mais commet, selon nous, quelques erreurs d'appréciation découlant pour l'essentiel du fait qu'elle considère que les commerçants des Halles disposent de fonds de commerce.

Cette faculté, avant la loi Pinel de juin dernier dont les dispositions ne sont pas rétroactives, était impossible sur le domaine public. Mais aujourd'hui, on se pose encore la question de savoir si un fonds de commerce peut exister sans bail commercial.

Sur ces points délicats, nous ne voyons qu'avantages à ce que tous les juristes et personnes intéressées, de tous bords, par ces sujets extrêmement complexes encore une fois nous apportent tous éclaircissements ou avis divers.

En conclusion, et en toute objectivité, ce rapport, même s'il contient un certain nombre de critiques et c'est le travail de la Chambre Régionale des Comptes, est un rapport plutôt favorable et considère que la ville a une bonne gestion financière.

M. BROLIQUIER Denis, Maire du 2^e arrondissement : Monsieur le Maire, ce rapport sur les exercices 2009 à 2012 est une « opération vérité » sur votre précédente mandature, ou au moins une bonne partie de ces quatre années de la précédente mandature. On sait que votre communication financière et budgétaire est bien soignée, mais avec ce rapport qui montre « l'arrière-cuisine » de votre gestion, cette communication est en fait rattrapée par la réalité.

Les écrits de la haute juridiction, quoiqu'en dise M. Brumm, sont impartiaux, et vous pouvez toujours dire qu'ils comportent des erreurs ou des approximations, ou mettre en valeur uniquement les satisfécits, ils sont riches d'enseignements et confirment, sur de nombreux points, notre propre analyse émise ici dans nos interventions au fil des séances du Conseil municipal. Nous avons eu l'occasion d'ailleurs de dénoncer une gestion opaque qui manque de transparence, et la Chambre régionale nous donne raison malgré votre plaidoirie auprès d'elle comme vous venez de le dire, Monsieur Brumm. Elle pointe des lacunes, des erreurs significatives dans les documents budgétaires et leurs annexes. Elle parle d'un manque de mise en perspective d'éléments chiffrés et de vision pluriannuelle dans le débat d'orientations budgétaires. C'est un point que nous avons soulevé à plusieurs reprises, il y a plusieurs années.

L'information budgétaire doit donc être améliorée, nous serons vigilants particulièrement au prochain DOB à la fin de l'année civile 2015, mais au-delà de l'information défaillante c'est toute votre gestion budgétaire qui pose question. Les observations de la Chambre le démontrent, elles démontrent le côté incertain dans lequel est élaborée et conduite la politique budgétaire de la ville.

Vous minorez le niveau des recettes et de manière concomitante vous surévaluez certaines dépenses. Cette pratique effectuée en début d'exercice au moment du budget primitif permet en réalité de doper les résultats financiers de fin d'exercice, c'est-à-dire sur le compte administratif.

L'application de cette technique vous permet une double lecture et facilite votre discours auprès des habitants qui ne sont pas tous des spécialistes des finances publiques. Au compte administratif, la minoration devient optimisation pour les recettes ; la surévaluation se transforme en justesse pour les dépenses, d'où votre discours bien rodé que l'on entend depuis des années sur une gestion saine et prudente, et dans les dépenses prévisionnelles, vous en oubliez régulièrement et non des moindres. Pour les rythmes scolaires, par exemple, souvenez-vous qu'en 2013 nous nous étions étonnés dans nos interventions de ne pas voir inscrit le coût prévisionnel des rythmes scolaires dans le BP.

Et que dit le rapport ? « Le coût de la réforme des rythmes scolaires aurait pu faire l'objet d'une inscription dès le budget primitif 2014 ». C'est évident, c'est une question de transparence et de bonne gestion, mais vous aviez fait le choix à ce moment-là de ne pas le faire.

Nous vous avons demandé une meilleure maîtrise du fonctionnement pour éviter une hausse de la fiscalité. Sous votre précédent mandat, ce devait être l'objet d'un fameux « Plan Emeraude ». En fait, c'est une montagne qui a accouché d'une souris, ce que le rapport constate également de façon pudique, mais claire : « La Ville de Lyon a engagé une démarche de réduction des dépenses de fonctionnement en 2008-2009 baptisé « Plan Emeraude » qui n'a pas prospéré, du fait notamment de l'évolution plus favorable que prévue des recettes perçues ».

Enfin, vous avez choisi la solution de facilité avec l'augmentation des impôts au début du précédent mandat, coup que vous allez faire à nouveau aujourd'hui en 2009. Elle a ainsi permis de financer le train de vie de la ville avec des charges à caractère général qui ont augmenté de 2,74 % par an entre 2009 et 2013.

Oui, la fiscalité est une marge de manœuvre qui, nous dit le rapport, « ne devrait être sollicitée qu'en cas de besoins avérés de la ville ou de la métropole à compter de 2015, en raison le cas échéant des règles de liaison des taux ».

Or, pour 2015, vous allez nous proposer dans quelques instants d'augmenter les taux des impôts, à la ville et à la métropole, sans que l'on connaisse ces besoins avérés puisque nous ne disposons toujours pas de la PPI. Nous avons même cru comprendre que l'annonce de cette PPI qui était prévu pour janvier ici, était encore repoussé à plus tard. Nous posons la question de savoir quand, enfin, les Lyonnais connaîtront la prévision des investissements ? Est-ce qu'il faudra attendre plus d'une année après les élections pour qu'il en soit ainsi ?

Nous avons dit que votre modèle de gestion compte trop sur les impôts pour assurer l'équilibre budgétaire, et ce rapport montre que la part des contributions directes dans l'ensemble des produits de fonctionnement n'a cessé d'augmenter, elle est supérieure à la moyenne de la strate. Le rapport parle d'un « niveau de recettes perçu trop important par rapport aux dépenses, soit une levée de l'impôt allant au-delà des besoins de financement réels de la commune ». C'est une accusation, un constat qui est grave puisqu'il montre que votre politique fiscale est excessive, mal calibrée, déconnectée de l'ex-Communauté urbaine. Vous recourez trop à l'impôt sans que votre fonctionnement ne soit optimisé par une politique RH et par la mutualisation, ou par un meilleur contrôle des satellites, par exemple.

S'agissant des ressources humaines, la Chambre ne parle pas de dérives, elle dit clairement que « la maîtrise des dépenses de personnel constitue un enjeu important pour la ville ». Elle ajoute, je cite : « ces dépenses représentent une part des charges de fonctionnement supérieur à celle des communes de la même strate ». Tout cela, nous l'avons déjà dit et redit, d'où l'urgence d'une politique claire et affichée, transparente, des ressources humaines.

Une politique des ressources humaines avec des pratiques plus transparentes. Le rapport parle d'« erreurs significatives qui entachent la fiabilité des annexes des documents budgétaires, notamment l'annexe relative au personnel ». Plus loin, ce même rapport parle « d'illégalité » à propos des mises à disposition de personnel en faveur de l'Opéra, ce qui représente quand même 250 agents. « Ce manque de transparence » nous dit-il « ne permet pas aux contribuables de connaître le montant total du soutien apporté par la ville à l'Opéra ».

Concernant la mutualisation, nous l'avons dit et répété sur ces bancs, Christophe Geourjon et moi-même d'ailleurs, il faut mutualiser ! Que dit le rapport ? « La recherche d'une plus grande mutualisation des services avec l'ensemble intercommunal reste un champ à explorer, alors que la Communauté urbaine ne date pas d'hier, qui n'a concerné jusqu'à présent qu'une proportion très réduite des postes sur les 12.000 emplois des deux collectivités ». Là aussi, ce rapport une fois de plus nous donne raison.

Enfin, et c'est une constante dans les rapports de la Chambre régionale des Comptes qui vous concernent, vos insuffisances en matière de contrôle des satellites et des associations subventionnées, sont une nouvelle fois pointées du doigt. Nous avons encore en mémoire le fiasco de la SACVL. Et suite à ça, nous vous avons demandé d'exercer un meilleur contrôle.

Cette fois-ci, ce n'est pas la SACVL qui est épinglée (peut-être dans un prochain rapport, sait-on jamais...), mais les établissements culturels.

Que dit le rapport en la matière ? « La carence de suivi ne permet pas de connaître avec certitude le montant des subventions en nature consenties par la commune aux établissements culturels ».

Le rapport cite un cas qui est intéressant, c'est celui des « Nouvelles Subsistances ». Cette Association bénéficie d'un taux de subventionnement public très élevé, sans que la Ville n'exerce un contrôle sur sa gestion. Là aussi, dès 2010, nous vous avons interpellé sur ce point.

Le défaut de contrôle de la Ville est aussi relevé pour le Théâtre des Célestins, où la Chambre note « des carences importantes en matière de marchés publics », mais aussi pour les Halles de Lyon, où les conventions en cours ne favorisent pas une gestion domaniale optimale.

Si l'on résume, le rapport emploie les mots de : « lacunes », « carences », « illégalité », « manque de transparence » : ce sont des mots qui sont forts et qui veulent bien dire ce qu'ils veulent dire !

A l'heure où vous vous apprêtez à demander aux contribuables lyonnais un nouvel effort avec la hausse des impôts, ce rapport montre que vous utilisez le recours à la fiscalité au delà du nécessaire, sans que votre gestion soit optimale et exemplaire dans l'utilisation de l'argent public.

Mme BALAS Laurence : Monsieur le Maire, chers Collègues, ce rapport de la Chambre régionale des Comptes sur la gestion de la Ville de Lyon entre 2009 et 2012, comme tous les précédents, nous éclaire sur votre gestion, Monsieur le Maire, et c'est toujours très intéressant !

Intéressant parce que souvent, et c'est encore le cas cette fois-ci, ce que dit la Chambre, nous le répétons à longueur d'années.

Alors, je voudrais dire avant d'aller plus loin, que ce ne sont pas les services qui sont visés par mes propos. Ils font un travail très compliqué et la plupart du temps, répondent avec beaucoup d'efficacité à nos questions. Certes, il y a des erreurs, relevées par la Chambre, comme par nous, dans les documents budgétaires, mais quelle collectivité de cette taille n'en ferait pas !

En réalité, les remarques de fond de ce rapport relèvent davantage de décisions politiques. J'ai bien lu vos réponses, Monsieur Brumm, à la Chambre, et entendu vos remarques : en vous écoutant on pourrait même douter des compétences de la Chambre régionale des Comptes. A qui se fier aujourd'hui, si l'on ne peut pas croire ce qu'elle écrit ! On entend également que votre Opposition ne conteste pas votre politique budgétaire et l'information donnée. Je crois que vous ne nous avez pas bien écoutés : Denis Broliquier vient de vous faire part de ses remarques et je vais à mon tour, le faire.

Vous vous indignez enfin, du fait qu'on puisse contester votre sincérité, même si vous reconnaissez des marges de progression dans l'information donnée aux élus, mais quand même.

J'aborderai trois thèmes :

- la transparence ;
- la sincérité des documents prévisionnels ;
- les pistes d'économies suggérées.

La transparence tout d'abord : la transparence, Monsieur Brumm ! Et bien, sur plusieurs sujets, la Chambre trouve que vous pouvez faire mieux !

Le débat d'orientation budgétaire tout d'abord, où je cite la Chambre : « la qualité de l'information reste perfectible » ; nous vous le faisons remarquer chaque année, les considérations internationales et nationales dominant sur la place réservée aux éléments budgétaires de l'année n et n+1 ; ce qui serait important, ce serait précisément ces informations sur l'année en cours et l'année qui vient.

Les décisions modificatives : je cite toujours la Chambre, « elles ne permettent pas de suivre l'évolution des crédits inscrits au budget en cours d'année » ; donc peut mieux faire également.

La fiscalité : la Chambre vous conseille de prendre en compte la fiscalité perçue au niveau intercommunal, pour évaluer l'effort fiscal consenti par les Lyonnais.

Cela aussi nous le disons : aux 5 % d'augmentation de la Ville, il ne faut pas oublier les 5 % d'augmentation à la Métropole... En quelque sorte, on peut parler du deuxième effet Kiss cool, comme disait la pub : à Lyon, nous avons le deuxième effet Collomb/Brumm et j'avoue que ce bonbon-là est un peu plus amer à avaler !

Les comparaisons budgétaires devraient se faire de compte administratif -c'est la Chambre qui le dit- à budget primitif, plutôt que de budget primitif à budget primitif ; on le voit encore cette année : cela ne reflète pas la réalité.

Un autre exemple, la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) : la Chambre s'inquiète de l'utilisation réelle de cette recette, qui est sous-estimée systématiquement depuis plusieurs années -vous nous avez expliqué vos raisons pour cela- mais qui n'a jamais fait l'objet d'un rapport présenté en Conseil sur son utilisation, comme la loi le prévoit semble-t-il. Tout pourrait donc laisser croire que cette dotation a été absorbée par les

dépenses générales et non utilisée pour des actions précises en faveur de la politique de la ville. Nous n'attendons que votre démonstration pour être convaincus du contraire. Mais dans le contexte actuel, il est essentiel que nous soyons sûrs que ces sommes soient bien utilisées.

Deuxième élément de réflexion, la sincérité des prévisions budgétaires : la Chambre constate qu'entre 2009 et 2013, des sous-évaluations récurrentes -Denis Broliquier en a parlé- des recettes et une surévaluation des dépenses, ont été effectuées au budget primitif, lorsqu'on les compare avec la réalisation effective. Mécaniquement cela diminue la capacité d'autofinancement et semble justifier un plus grand recours à l'endettement et à la hausse des impôts ou des tarifs divers.

Ici, nous touchons le cœur du sujet : les hausses d'impôts. Je cite la Chambre : elle parle d'« une levée de l'impôt allant au delà des besoins de financements réels de la Commune » ou encore : « un suréquilibre structurel et donc un niveau de recettes attendu, supérieur aux besoins dûment justifiés ». Nous n'avons pas dit autre chose au fil des débats budgétaires. Vous nous avez fait peur chaque année (encore en 2014), mais au final, les choses vont mieux que prévu.

Alors, c'est vrai, l'écart entre les prévisions de dépenses et leur réalisation a tendance à diminuer depuis un an : j'y vois, moi, votre difficulté à faire de vraies économies. Dans un contexte compliqué, il n'est plus possible aujourd'hui de maquiller la réalité par ces petits artifices. Nous allons le voir dans le débat budgétaire : cela ne marche plus.

Alors, comme le rappelle la Chambre et comme je me rappelle aussi l'avoir dit ici : « la baisse des dotations de l'Etat n'a pas vocation à être compensée par des hausses d'impôts au niveau local, qui contribueraient à reporter les efforts à accomplir sur les contribuables ». C'est ce que vous faites pourtant, en gardant vos habitudes du mandat précédent, en augmentant -on va le voir tout à l'heure- les recettes, plutôt qu'en essayant de baisser les dépenses.

Les pistes d'économies enfin : la Chambre trace quelques pistes d'économies pour notre collectivité, car elle ne semble pas convaincue par celles que vous lui avez présentées en 2014 : je la cite encore « aucun effort réel (elle parle des charges à caractère général et de personnel) ne peut être attesté ». C'est pourtant sur ces postes qui représentent 75 % du budget de fonctionnement que les efforts doivent porter.

L'attribution des subventions également, c'était vraiment un passage très intéressant : la Chambre note « qu'elles n'ont cessé d'augmenter au fil des ans, malgré leur gel affiché ». Elles se concentrent sur quelques acteurs dont la Chambre recommande qu'ils soient davantage suivis, en donnant un certain nombre de conseils pour l'instruction et le contrôle des dossiers. Elle remarque que les objectifs fixés aux associations, en échange des financements, sont trop généraux, à la différence d'autres collectivités comme la Région, par exemple. Qu'il n'y a pas d'indicateurs d'activité mesurables. Elle met aussi un coup de projecteur sur les Subsistances qui vivent à 92 % de subventions et à 72 % de subventions de la Ville.

Bref, beaucoup de chantiers à ouvrir, cela aussi nous vous en parlons régulièrement !

La Chambre s'interroge enfin sur une mutualisation de certaines actions avec la Métropole et le transfert de certains équipements culturels à rayonnement métropolitain à celle-ci. Elle cite le Théâtre des Célestins, l'Opéra ou la Maison de la Danse. Ces sujets nous les évoquons souvent ici...

Oui vraiment, ce rapport est très intéressant et nous espérons que vous vous appuyerez dessus pour mener une vraie réflexion sur les réductions des dépenses, mais peut-être avec un peu plus de diligence que pour la création du budget annexe pour l'ONL, pour lequel il a fallu attendre quinze ans entre la première demande de la Chambre et sa mise en place par la Ville...

Nous n'avons plus aujourd'hui le temps d'attendre et votre discours, Monsieur le Maire l'a montré tout à l'heure, il faut redéfinir des priorités pour l'action de notre collectivité, repenser différemment l'action municipale pour plus d'efficacité, dans un contexte financier plus contraint. Je vous remercie.

M. TETE Etienne : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, première remarque, la procédure d'établissement du rapport de la Chambre régionale des Comptes, se fait en trois temps : il y a un rapport provisoire, il y a les réponses de la commune et après il y a le rapport définitif que nous avons.

Ce rapport définitif, par définition, prend en compte les observations de la Ville et n'y souscrit pas et donc on ne peut pas de nouveau re-critiquer le rapport définitif, à partir des mêmes arguments qui n'ont pas été entendus par la Chambre, qui est, par définition, composée de magistrats indépendants.

A partir de là, je vais me baser uniquement sur le rapport de la Chambre régionale des Comptes, pour prendre quelques observations que je vais citer.

Premièrement sur la présentation globale : nous partageons effectivement l'idée que la gestion du cycle budgétaire devrait être mieux optimisée. En l'état, l'exécution budgétaire reste assez éloignée des prévisions et ne reflète pas la stratégie mise en œuvre par la Ville, qui consiste à conforter le niveau de ses ressources durables, en recourant à des hausses d'impôts en début de mandat, puis à l'emprunt en fin de mandat. La Ville devrait ainsi veiller à améliorer la sincérité de ses inscriptions de recettes et de dépenses, afin de contribuer à une plus grande transparence sur son niveau de richesses et ses besoins réels.

L'organisation du débat d'orientation en amont du vote du budget, n'apparaît pas pleinement conforme aux exigences en matière d'information des élus et aurait pu être enrichie d'éléments relatifs aux besoins du Grand Lyon, future Métropole et à ses liens avec les communes membres.

Je vais faire aussi quelques remarques spécifiques pour ne pas être redondant avec mes collègues, sur trois sujets car ils correspondent aux informations que nous avons toujours défendues en tant que Groupe Les Verts – Europe Ecologie.

Premièrement sur les halles : « Un régime proche de celui de la propriété commerciale s'est instauré illégalement aux Halles de Lyon. Il a constitué un frein à la valorisation du domaine public dans les conditions initialement souhaitées par la ville. La publicité et la mise en concurrence préalables à l'attribution des emplacements dans les Halles, auxquelles la collectivité s'est engagée à procéder à l'expiration des concessions en cours, devraient être de nature à contribuer à une meilleure gestion domaniale. ». Pour la gouverne de M. Brumm, la question de droit n'est pas d'une grande complexité, elle avait été soulignée par notre Groupe en 2002 et l'arrêt de référence qui est aux Grands Arrêts de la Juridiction Administrative qui s'appelle le GAJA est justement l'arrêt sur la Ville de Lyon concernant le premier transfert des Halles de Lyon. Donc, il suffit de se reporter à la propre histoire de la ville.

Je continue à citer : « De ce point de vue, la mise en concurrence des concessions domaniales est l'un des moyens dont dispose la collectivité pour affirmer pleinement ses prérogatives de choix des occupants des emplacements dans les Halles et faire ainsi cesser les pratiques illégales en cours de valorisation des droits d'occupation du domaine public. La valeur économique des droits d'occupation devrait, en effet, baisser à l'approche de la date d'échéance des concessions s'il existe une réelle incertitude sur la conclusion d'une nouvelle concession. On peut toutefois relever qu'à la suite de la libération d'un emplacement, en 2012, consécutive à un départ à la retraite d'un commerçant ayant cédé son fonds de commerce, la Ville de Lyon n'a pas procédé à une publicité et à une mise en concurrence sur le lot, mais s'est bornée à conclure une nouvelle concession domaniale avec le cessionnaire, dans la lignée des pratiques antérieures », ce qui en terme feutré, veut dire que malgré les engagements, on a continué les pratiques anciennes.

Ensuite, sur les Halles, la Chambre Régionale des Comptes attire l'attention sur le fait que c'est un statut commercial et que donc, l'équilibre des dépenses et des recettes et remarque que ce n'est pas le cas à la Ville de Lyon, ces deux recettes permettent d'équilibrer le service.

« Néanmoins, lors de la constitution de ce budget annexe, la ville y a intégré des charges d'intérêt largement inférieures à ce qu'elles auraient dû être et qui auraient supposé une tarification plus élevée. De plus, la redevance pour service rendu ne couvre pas les investissements réalisés par la ville, qui le sont par les droits de place dont ce n'est pourtant pas la vocation. Ces derniers sont assis sur un unique critère de tarification au mètre carré. La ville pourrait envisager d'y substituer, au moins en partie, un critère tenant davantage compte des avantages retirés des emplacements par les commerçants ». Je vous rappelle qu'au moment de la rénovation des Halles, on vous avait demandé d'intégrer équitablement les investissements.

Sur l'Opéra : la Chambre Régionale des Comptes a constaté le non-respect par la Ville de Lyon des dispositions relatives aux mises à disposition de personnel, en particulier en faveur de l'association gérant l'Opéra National de Lyon. Sur la base des pièces justificatives produites à l'appui des mandats de paie pour l'exercice 2011, la Chambre Régionale des Comptes a relevé qu'un peu moins de 250 agents de la collectivité, de tout statut (techniciens et artistes) étaient mis à la disposition de l'association. La masse salariale correspondante a été estimée à plus de 8 millions d'euros, entièrement supportée par la Ville de Lyon, en méconnaissance des dispositions législatives imposant un remboursement à la collectivité. Outre son illégalité, ce procédé manque de transparence et ne permet pas aux contribuables de connaître le montant total du soutien apporté par la ville à l'Association de l'Opéra National de Lyon. Enfin, la Chambre Régionale des Comptes relève que plus d'une centaine d'agents mis à disposition de l'association sont des agents non titulaires.

Sur le Théâtre des Célestins : « les achats des prestations de services. Des illégalités ont été constatées dans les achats par l'administration du théâtre de certaines prestations de services répondant à ses besoins. Les spécificités du théâtre ne justifient aucunement, pour les prestations en cause, les irrégularités relevées. »

Je ne vous ferai pas la longue énumération, mais ce n'est pas moins que des marchés de 300 000 euros : 150 000 euros pour un seul titulaire, 196 000 euros ont été confiés à des fournisseurs non titulaires d'un accord cadre. On voit bien que nous sommes très éloignés de l'application du Code des Marchés publics en la matière, et ça malheureusement, malgré les observations que nous avons faites sur ce sujet. Nous voyons que globalement, le rapport de la Chambre Régionale des Comptes montre qu'il y a beaucoup de progrès à faire en matière de transparence, de sincérité et de respect de la législation. Cela nous donne l'impression que l'on est assez rigoureux lorsqu'il s'agit des pauvres, et qu'en revanche, nous sommes beaucoup plus laxistes quand il s'agit d'aider des gens qui ont du poids politique, des réseaux ou de la puissance financière.

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, Maire du 1^{er} arrondissement : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, je n'ai rien d'autre à ajouter que ceci : la Chambre Régionale des Comptes remet un peu d'objectivité dans nos débats et nous constatons qu'elle reprend un certain nombre de remarques que le GRAM, comme le Front de Gauche, ont pu soulever très régulièrement par le passé.

Nous constatons donc simplement que nos propos ne sont ni marginaux, ni outranciers et j'espère simplement pour l'avenir, que nous saurons, ensemble, corriger le tir. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Je dirai un mot sur un des reproches centraux que fait la Chambre Régionale des Comptes. Elle nous dit : « vous augmentez les impôts en début de mandat ». Evidemment, elle remarque qu'en début de mandat, l'augmentation d'impôt nous donne des marges considérables par rapport à nos dépenses. Mais nous préférons dire aux Lyonnais une fois pour toute en début de mandat, de combien nous allons augmenter les impôts, pour qu'ensuite on n'y revienne plus.

Ce qui, à mon avis, pèse beaucoup sur les Français, c'est l'incertitude fiscale. Quand on ne sait pas de quoi sera fait demain. On pourrait, au lieu d'augmenter en une seule fois, augmenter chaque année les impôts et dire, en fonction des besoins, là on va augmenter de 1 %, l'année d'après ce sera 1,5 %, l'année d'après de 0,7 %. Nous, on préfère qu'il y ait de la visibilité.

Il est vrai qu'au début cela donne une surcapacité. Mais sur le mandat, on voit qu'entre nos prévisions de dépenses et nos réalisations, non seulement, nous ne sommes pas en dessous, mais nous sommes au dessus.

Lorsqu'on regarde où s'est arrêté l'examen de la Chambre Régionale des Comptes, il s'est arrêté en 2012. Evidemment, quand on regarde la consommation de nos crédits pour l'investissement, on était très en deçà. Mais dans tout cycle électoral, on sait bien que c'est sur les dernières années qu'on consomme. Parce qu'il faut le temps de mettre les opérations en route. Et donc on s'aperçoit qu'ensuite, à partir de 2013 et de 2014, nous avons évidemment investi beaucoup. Au total, on avait prévu sur le mandat dernier 600 millions d'euros. On a fait non pas moins, mais plus, on a réalisé 650 millions d'euros. C'est-à-dire qu'on a adapté nos recettes à nos besoins et à la fin, on a été obligé de faire de l'emprunt, ce que nous n'avions pas fait depuis longtemps, parce que notre volume de dette, on le verra tout à l'heure, est resté pendant très longtemps au niveau de ce qu'il était en 2001. Il est vrai que nos besoins ont augmenté sur la dernière période.

Ce que je vois sur ce mandat là, c'est qu'hélas, le fait qu'aujourd'hui nous augmentions les impôts, ne nous permettra pas d'avoir une aise financière contrairement au dernier mandat.

Quand la Chambre Régionale des Comptes dit : « la trop bonne situation financière », j'aimerais la croire, mais je pense qu'hélas, ce n'est pas l'exacte réalité. On va le voir dans les mois et les années prochaines. Déjà un certain nombre de gens, sous nos fenêtres, commencent à s'en apercevoir.

Le débat étant clos, je vous demande de bien vouloir m'en donner acte.

(Acte est donné.)

Désignation de représentants au sein de la Société Publique Locale Lyon Part-Dieu

M. LE MAIRE : la Ville de Lyon dispose d'un représentant titulaire au sein de l'assemblée générale et au sein du comité d'engagement de la SPL Part-Dieu.

Je vous propose la candidature de M. Thierry Philip

Y-a-t-il d'autres candidats ?

Je vous propose de voter à main levée.

Pour cela, il faut tout d'abord qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin. Je mets cette proposition aux voix :

- pour
- contre
- abstention

(Adopté.)

Je mets aux voix ces désignations :

- pour
- contre

(Le Groupe UDI et apparentés et M. Boudot se sont abstenus.)

M. Thierry Philip est désigné comme représentant titulaire au sein de l'assemblée générale et au sein du comité d'engagement de la SPL Part-Dieu.

Désignation de représentants au sein des Commissions « Finances, commande publique, administration générale », « Ressources humaines » et « Education, petite enfance, universités » « Relations internationales, Economie, Commerce et Artisanat »

M. LE MAIRE : Les commissions permanentes disposent de 22 membres.

M. Gérard Claisse a souhaité démissionner de la Commission Finances, commande publique, administration générale.

De même, Mme Carole Burillon souhaite démissionner de la Commission Ressources humaines, ainsi que Mme Elvire Servien de la Commission Education, petite enfance, universités.

Je vous propose, par ailleurs, d'amender le projet de délibération pour prendre en compte la demande de démission de Mme Nathalie Perrin-Gilbert de la Commission Relations internationales, Economie, Commerce et Artisanat, et de procéder par la même occasion à son remplacement.

Je mets l'amendement aux voix :

- pour
- contre
- abstention.

(Adopté.)

Je vous propose les candidatures suivantes :

- Commission Finances, Commande Publique, Administration Générale : Nicole Gay
- Commission Ressources Humaines : Elvire Servien
- Commission Education, Petite Enfance, Université : Carole Burillon
- Commission Relations Internationales, Economie, Commerce et Artisanat : Arthur Remy

Y-a-t-il d'autres candidats ?

Je vous propose de voter à main levée.

Pour cela, il faut tout d'abord qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin. Je mets cette proposition aux voix :

- pour
- contre
- abstention

(Adopté.)

Je mets aux voix ces désignations :

- pour
- contre

(Le Groupe UDI et apparentés s'est abstenu.)

(Adopté.)

Questions écrites du 6^e arrondissement

M. LE MAIRE : Il y avait un long temps avant d'entrer dans le vif du sujet.

a) Question n° 1 : La vidéo protection

M. BLACHE Pascal, Maire du 6^e arrondissement : Monsieur le Maire chers Collègues, je vais poser mes premières questions de Maire d'arrondissement. Je suis désolé, devant tous ces grands sujets ça va devenir très pragmatique et très local.

Je ne vous prends pas au dépourvu puisqu'avec les trois questions du 6^e arrondissement, les thèmes sont définis depuis plus d'un mois, donc je ne doute pas d'obtenir des réponses très argumentées et constructives.

La première question traite sur la vidéo protection. Lors de mon intervention au Conseil municipal du 20 octobre 2014, qui faisait suite à un braquage violent qui avait eu lieu avenue Foch, chez un bijoutier de l'arrondissement, je vous ai interpellé pour envisager l'extension de la vidéo protection dans le prolongement du parc existant pour couvrir a minima, les Berges du Rhône, la place Maréchal Lyautey et le carrefour Franklin Roosevelt-Foch.

De l'avis d'experts dans le domaine de la sécurité, tels que M. Touraine ou M. Sécheresse, et vous-même Monsieur le Maire pour vos diverses communications dans la presse, tout le monde s'accorde à reconnaître l'intérêt et la performance de cet outil pour contribuer à la sécurité des Lyonnais.

Ma question est donc très simple : êtes-vous aujourd'hui en mesure d'apporter une réponse claire avec des échéances précises sur ce sujet ?

M. SECHERESSE Jean-Yves, Adjoint : Monsieur le Maire, Monsieur le Maire du 6^e, chers Collègues, lorsque nous avons évoqué en début de mandat, à l'occasion de ma visite en mairie du 6^e, les problèmes de sécurité et de tranquillité publique sur votre arrondissement, nous avons alors balayé vos très nombreuses demandes d'installation de vidéo-protection et je vous avais alors précisé que la place Maréchal Lyautey avait fait l'objet d'une étude sécurité, en lien avec la Police nationale et les directions de la Ville de Lyon en charge de la sécurité et de la prévention.

Je vous avais donc indiqué la nécessité de déployer un certain nombre de caméras sur la place Maréchal Lyautey. Ce déploiement devait s'inscrire dans la continuité des caméras déjà installées sur les Berges du Rhône et sur la Presqu'île, donc en lien direct avec le dispositif actuel.

Prenant en compte les nombreux usages urbains, diurnes et nocturnes sur le pont Morand, comme sur le quai haut du Rhône, je vous avais également expliqué que la mise en place de caméras de vidéo-protection n'avait de sens opérationnel et préventif que dans le maillage interactif entre chaque zone vidéo protégée et qu'il me semblait raisonnable, tant sur le plan de l'efficacité du dispositif que sur les investissements financiers demandés, d'étudier finement ce déploiement sur la place Maréchal Lyautey en liaison avec les Berges du Rhône. Dans la lignée de ce que nous suggérions lors de cette rencontre, je peux vous confirmer que nous allons aller dans ce sens.

Vous m'aviez alors demandé d'étudier une possible extension de ce déploiement sur le cours Franklin Roosevelt et je ne vous avais pas caché mes interrogations sur ce sujet, tout en vous précisant que je ferais naturellement étudier cette demande par les services concernés.

Après une étude sérieuse, rien ne vient, pour l'instant, militer pour une coûteuse extension sur votre arrondissement de notre réseau de vidéo-protection, pas plus qu'aucun élément sérieux ne vient corroborer les propos que tient l'un de vos adjoints sur les réseaux sociaux, je cite : « Depuis la rentrée de septembre, les Lyonnais assistent avec une très vive inquiétude à la recrudescence des actes de violence intolérables dont sont victimes familles, riverains et commerçants, les plongeant dans une insécurité permanente ».

Vous le savez, cher Collègue, Lyon et plus particulièrement le 6^e arrondissement ne sont pas ces lieux de non droit décrits par certains. Les chiffres que présentera M. le Préfet dans quelques jours, viendront confirmer une forte baisse de la délinquance sur Lyon. Il annoncera une baisse très significative des divers critères de délinquance sur l'ensemble de la ville, et j'en suis certain, sur le 6^e arrondissement sachant qu'en novembre la baisse enregistrée était de -21 % sur la ville et, vous le savez, de -47 % dans votre arrondissement.

Cela nous le devons, vous le savez très bien, à la collaboration particulièrement efficace des Polices nationale et municipale. L'actualité nous rattrapant très vite, je voudrais saisir l'occasion de les remercier vivement au nom de nous tous. Remercier également notre service de prévention de la délinquance pour le sérieux de son travail. Aujourd'hui, le déploiement raisonné de la vidéo-protection sur la ville fait de Lyon l'une des grandes agglomérations les plus sûres de France. Nous devons nous en féliciter.

Au-delà de ces considérations générales, je reviens sur votre demande d'extension vers le carrefour Saxe/Roosevelt. Comme je vous le disais lors de notre entrevue, nous étudions la possible extension à quelques caméras de notre réseau sur ce carrefour.

Toutefois, en ce qui concerne la programmation de mise en place sur la place Maréchal Lyautey, nous privilégierons dans un premier temps, chose qui apparaîtra à chacun comme bien compréhensible, les secteurs plus sensibles comme la Duchère et Mermoz.

M. BLACHE Pascal : Je vous remercie. Je n'ai pas de commentaires à faire, j'ai compris qu'on allait pouvoir commencer un maillage.

b) Question n° 2 : La réhabilitation de la place de l'Europe

M. BLACHE Pascal, Maire du 6^e arrondissement : Ma seconde question porte sur la réhabilitation de la place de l'Europe. Depuis plus de 20 ans, la place de l'Europe est l'oubliée de l'ensemble des projets urbains du secteur. Malheureusement l'histoire se renouvelle car une fois encore, dans le cadre d'un plan ambitieux de réaménagement du secteur Garibaldi - Lafayette - Part-Dieu, dont les élus que nous sommes avons reçu une lettre dans laquelle on voit l'aménagement de la rue Garibaldi, de très grande qualité, on s'aperçoit que cette place est laissée pour compte.

Vous avez donc encore oublié la réhabilitation de cette place qui est à l'abandon, tant sur le parking devenu un terrain vague payant que sur les deux espaces publics.

Depuis que je suis élu, il se trouve que c'est sur ce sujet que je suis le plus souvent interpellé. Et encore la semaine dernière, lors du forum des habitants, on m'a remis une pétition que je garde à votre disposition, signée par une centaine de riverains exaspérés.

Que pensez-vous faire pour intégrer la place de l'Europe dans ce processus de réaménagement qui, je le répète, est de bonne qualité notamment quand on voit celui du parvis mis en place entre la tour In City, la tour Ibis et les Halles par exemple ? Que pensez-vous donc faire pour intégrer la place de l'Europe dans ce processus de réaménagement ?

Le verrou principal était, semble t'il, l'installation à l'origine du siège des HCL. En tant que Président, pouvez-vous nous confirmer que cette option est définitivement abandonnée ? Je suis conscient que toutes les solutions ne peuvent pas être réglées uniquement par de l'argent public, et je défends toujours cette idée. J'ai plusieurs solutions à vous proposer. Etes-vous prêt à les étudier avec moi si on n'arrive pas à trouver une solution ?

Je vous remercie.

M. LE FAOU Michel, Adjoint : Monsieur le Maire, Monsieur le Maire du 6^e arrondissement, mes chers Collègues, je vois que la teneur de la question a évolué entre le moment où elle a été transmise et où elle a été énoncée dans cette enceinte. Je vais rappeler un certain nombre d'éléments.

D'une part, le projet Part-Dieu est un projet ambitieux et rien n'est oublié pour faire de ce projet une véritable réussite. Mais cette réussite prendra du temps et nous savons que sa mise en œuvre se fera sur plusieurs mandats.

Ainsi, la place de l'Europe, qui se situe en lisière de la Part-Dieu, avec son potentiel d'amélioration et de développement n'est pas oubliée. Mais cet espace revêt une complexité technique et juridique, notamment au regard de certaines servitudes grevant ce foncier !

La place, elle-même, ne semble pas nécessiter d'opération de sauvetage, comme vous le dites. Elle fonctionne et permet aux riverains de bénéficier d'un espace libre et arboré, accueillant quelques manifestations et c'est surtout un espace permettant, sur les temps de sortie d'école, d'être particulièrement propice au lien social.

Le terrain de sport et l'aire de jeux font l'objet d'un entretien régulier. De nombreux travaux ont d'ores et déjà été réalisés par la direction des espaces verts. Je les cite :

- en 2010, la reprise d'une partie des sols sablés,
- en 2011, des travaux de serrurerie,
- en 2012, la reprise du secteur de l'ilot des Magnolias,
- en 2013 et 2014, des travaux de rénovation de serrurerie et d'importants travaux de remise en état des murets, des carrelages, la pose de deux jeux à ressort et la reprise des stabilisés suite à un petit affaissement, pour un coût total avoisinant les 60 000 euros.

Ces espaces sont mis à disposition à la Ville par les HCL, au même titre que le parking. Car ce foncier situé entre la rue Garibaldi et la place de l'Europe, appartient bien aux HCL et non à la Ville ou à la Métropole.

Ce terrain, il faut le rappeler, est issu d'un plan masse datant de la période de construction du secteur. Son devenir est intimement lié aux actes de cession réalisés dans les années 80 et à la valeur juridique que pourrait aujourd'hui revêtir le plan masse d'origine. En effet, il avait été envisagé, à une certaine époque, d'y implanter les services des HCL, et cela ne s'est pas réalisé.

Dans l'attente, le parking doit bien entendu être entretenu. Mais ce sont de l'ordre de 500 000 € qui seraient nécessaires pour réaliser une remise en état définitive du sol, qui présente aujourd'hui de nombreuses zones d'affaissements en raison de présence de caves situées dans le tréfonds du parking.

La ville, non propriétaire, ne peut prendre en charge de tels travaux qui ne sauraient d'ailleurs être que pour un usage de parking temporaire, dans l'attente de l'usage définitif que lui réserveraient les HCL.

A court terme, Monsieur le Maire d'arrondissement, la ville va néanmoins étudier et engager une réfection sommaire de l'espace parking consistant en un bouchage des ornières et nids de poule, en attendant une réflexion plus globale sur le devenir de ces espaces, à laquelle nous vous associerons bien entendu.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Je vais ajouter quelques mots. Vous voyez que d'autres peuvent faire des erreurs ! Il se trouve que dans les années 80, on a vendu des appartements sur un plan masse aux copropriétés situées autour de la place de l'Europe, reproduisant les bâtiments qui seraient situés en face d'eux et qui avaient la forme du siège que devait avoir les Hospices Civils de Lyon. Ces derniers ont changé d'idée, et depuis on ne peut construire aucun bâtiment, car il devrait avoir la forme de celui prévu pour le siège des Hospices et aucun bâtiment ne peut avoir cette forme.

J'avais, dans un précédent mandat, pensé installer là, avant leur rénovation, les Halles de la Ville de Lyon. Comme souvent, un certain nombre de riverains ont commencé à agiter le fait qu'ils avaient en leur possession, juridiquement avec raison, un certain nombre de documents leur indiquant qu'on ne pouvait rien construire ici.

On aurait construit les Halles de Lyon, on aurait pu construire un parking souterrain à cette place, mais là on ne peut pas le faire. La difficulté est la suivante : c'est que les Hospices Civils disent : « attendez, vous êtes bien gentils, mais on m'empêche de construire sur mon terrain, ce n'est pas nous qui allons faire des

travaux de 500 000 euros ». Si je le fais faire par la Ville de Lyon, la Chambre Régionale des Comptes me dit : « Monsieur Collomb, vous construisez sur un endroit qui ne vous appartient pas » et Mme Balas pourrait me rétorquer « vous voyez, vous avez encore des remarques de la Chambre Régionale des Comptes. »

C'est donc un peu compliqué et c'est ce qui explique que cette place n'ait pas un sort plus favorable et que ce soit un véritable imbroglio juridique.

Malgré tout, on va essayer de faire quelques travaux parce que je suis d'accord qu'il y a quelques nids de poule qui sont regrettables pour les riverains et pour toutes celles et tous ceux qui s'y garent.

Je vous signale qu'avant qu'on mette du stationnement payant, vous qui êtes Monsieur Jean-Jacques David et vous ne manquerez pas de nous le dire tout à l'heure, un grand partisan de l'extension du stationnement payant de manière à éviter « d'emboliser » les espaces de la ville, si là on n'a pas de stationnement payant, vous avez 300 voitures ventouses qui sont là et vous n'avez aucune place pour personne.

Nous sommes d'accord ? Donc tout va bien.

M. BLACHE Pascal : Nous sommes d'accord mais on a bien compris que ça allait être compliqué. Mais bon, il y a toujours des voies. Toute histoire a un commencement.

c) Question n° 3 : Le réaménagement du cours Vitton

M. BLACHE Pascal, Maire du 6^e arrondissement : Je vis à Lyon depuis 1986 à peu près et dans le 6^e depuis plus de 25 ans. C'est vrai que j'ai entendu parler de ce projet de réaménagement du cours Vitton.

M. LE MAIRE : Il a failli se faire. Quand les temps étaient favorables et les vents porteurs.

M. BLACHE Pascal : Maintenant vous allez voir, j'ai une conclusion qui est peut-être plus simple. J'ai entendu parler de ce projet longuement et mes deux prédécesseurs l'estimaient déjà à l'époque incontournable.

Cet axe structurant pour la Ville de Lyon est dangereux aujourd'hui. Il est dangereux pour les piétons et plus particulièrement pour les personnes à mobilité réduite et les mamans avec poussettes parce que les trottoirs sont très très petits. On a évité plusieurs accidents assez graves. J'en « souris » parce qu'on a été sauvés par des voitures en double file, donc en stationnement illicite.

De plus, cette situation handicape le développement, voire le maintien des commerces situés entre le boulevard des Belges et la rue Garibaldi. Sur ce sujet comme sur les deux précédents, les constats sont partagés par tous, au-delà des étiquettes politiques. Il y a urgence mais vous allez sans doute m'expliquer pourquoi on ne pourra pas le faire ?

Il faut être pragmatique. Vous avez raison, l'argent public se raréfie. Donc ma demande est simple : élargissement des trottoirs, deux voies de circulation pour les voitures, nouvelle zone de dépose pour les commerces qui permettra justement d'éviter les doubles files et les encombrements sur l'avenue. On en profitera au passage pour mettre des fourreaux pour les futures lignes pour la vidéo protection, en complément de la première partie qu'on aura faite. Ce n'est pas dans mon texte... mais ça permettra d'éviter des coûts inutiles.

Je vous rappelle que le déplacement en métro ou à pieds, vous le savez tous, sont des modes doux. Ce qui est intéressant sur cette avenue, c'est qu'il y a une station de métro. Aujourd'hui, les associations de cyclistes sont prêtes à l'entendre (je les ai reçues) et n'imposent plus sur ce site une piste cyclable en propre à deux niveaux. Ce dernier verrou a donc sauté et on arrive à trouver un consensus de tous les intervenants.

Puisque le ton est un petit peu à l'humour, il ne reste plus qu'un seul frein parce que même en étant un nouvel élu, j'ai bien compris que c'était un sujet métropole, c'est ce qu'on va peut-être me dire. Je sais que ce sujet concerne d'abord la métropole mais il ne saurait se réaliser sans un plein soutien du Maire de Lyon. Auriez-vous l'obligeance de bien vouloir aborder et soutenir ce projet avec votre homologue, Monsieur le Maire, le Président de la Métropole ?

Je vous remercie.

M. LE FAOU Michel, Adjoint : Monsieur le Maire, Monsieur le Maire du 6^e arrondissement, mes chers Collègues, la réponse à cette question sera formulée à deux voix. Je répondrai sur l'aspect voirie et ma collègue Fouziya Bouzerda répondra sur les questions d'animation commerciale.

La question de l'aménagement du cours Vitton a été débattue longuement dans le mandat précédent. Elle a fait l'objet de maintes et maintes réunions de concertation. Le traitement de tout le linéaire Vitton / Roosevelt était programmé dans les investissements du Grand Lyon et les équipes du Grand Lyon n'attendaient que l'accord de la Mairie du 6^e arrondissement pour démarrer les travaux.

Cet aménagement visait à améliorer la sécurité des piétons et des cycles sur cet axe particulièrement fréquenté du fait de l'attractivité commerciale, comme nous le rappellera bien évidemment Fouziya Bouzerda tout à l'heure.

Les nombreuses voies de circulation (3 ou 4 voies) induisent des vitesses excessives chez les automobilistes. Les trottoirs sont parfois très étroits et inconfortables et par moment incompatibles avec la fréquentation commerciale. Mais dans le projet, il n'existait aucun aménagement pour les deux roues et aucun aménagement n'existe à ce jour en la matière, alors que c'est un axe majeur de déplacement, un barreau essentiel du plan modes doux de l'arrondissement.

Je pense que nous pouvons au moins partager ce constat avec vous, Monsieur le Maire d'arrondissement.

Les profils proposés par les services du Grand Lyon permettaient de répondre à l'ensemble de ces enjeux, par la suppression d'une voie de circulation, de quelques places de stationnement, l'élargissement des trottoirs et l'insertion de voies cyclables au moins dans un sens, mais sur la majeure partie du linéaire dans les deux sens.

Les nombreuses contradictions dans les accords et désaccords successifs de la Mairie du 6^e ont mis un coup d'arrêt au projet en 2012. Alors, qu'en est-il aujourd'hui ? Quelle est votre position et notamment sur la question de la voie cyclable qui n'était pas incluse dans votre question mais j'ai entendu votre réponse sur le sujet des voies cyclables ? Comme je dois vous le rappeler, le contexte réglementaire dans lequel toute collectivité se trouve aujourd'hui lorsqu'elle rénove une voie urbaine, c'est la mise au point d'itinéraires cyclables car ceci est une obligation depuis la loi sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie.

Nous devons donc respecter le plan modes doux que nous nous sommes fixé et avancer dans sa mise en œuvre, sans jamais céder à la tentation du tout voiture. Nous devons poursuivre la dynamique de rééquilibrage des usages de l'espace public. Les espaces verts, les espaces piétons et les voies cyclables doivent prendre place dans notre environnement urbain.

A titre d'exemple, sur le 6^e arrondissement, au bout du cours Franklin Roosevelt, nous avons réalisé le parking sous la place Maréchal Lyautey pour que les espaces publics extérieurs puissent mieux respirer et laisser place aux autres usages.

Pour revenir au réaménagement du cours Vitton, je crains qu'il ne faille donc reprendre les discussions là où elles ont été laissées en l'état en 2012, mais dans un contexte budgétaire qui est aujourd'hui tout autre. La PPI du Grand Lyon re-questionne l'ensemble des projets et notamment, les projets les plus impactant sur le plan budgétaire.

Par ailleurs, j'attire votre attention sur le sondage que mène actuellement le CIL Saxe Brotteaux sur le sujet et il serait intéressant, au regard de ce sondage, d'écouter la position des uns et des autres qui semble en partie contradictoire, notamment entre les souhaits exprimés par les habitants et ceux des commerçants. Aussi, il sera difficile, dans le cadre de la PPI du Grand Lyon, de défendre un projet qui n'a pas trouvé de validation politique consensuelle jusqu'à présent.

Je cède la parole à ma Collègue Fouziya Bouzerda pour la partie animation commerciale.

Je vous remercie.

Mme BOUZERDA Fouziya, Adjointe : J'interviens effectivement sur l'aspect commercial et l'impact sur le 6^e arrondissement.

C'est un arrondissement qui bénéficie d'une très belle et d'une très forte attractivité commerciale. On compte sur cet arrondissement pas moins de 1 462 cellules commerciales dont 657 commerces « purs ».

Comme le soulignait M. Le Faou, le cours Vitton / Roosevelt est effectivement un axe commerçant important. On y compte près de 12 % du tissu commercial de cet arrondissement, avec seulement 2 % de taux de vacance.

Nous pouvons néanmoins constater effectivement que les linéaires commerciaux du cours Vitton restent moins attractifs que ceux de Franklin Roosevelt, Foch ou Saxe, du fait de l'étroitesse des trottoirs et d'un certain nombre de devantures obsolètes. Si certains réaménagements d'espaces publics peuvent mettre en scène le commerce et faciliter la déambulation sur les trottoirs, ils ne peuvent se substituer aux actions de redynamisation commerciale portées avec les commerçants par la Ville de Lyon.

Notre territoire a vu la création récemment et sur cet arrondissement d'un certain nombre d'entreprises et l'installation de nombreux commerces. Depuis une dizaine d'années, on en compte un grand nombre implantés. Il est indispensable de poursuivre notre soutien puisque c'est un secteur d'attractivité économique et commerciale important et c'est un secteur où l'on arrive à travailler avec l'ensemble des partenaires.

Il me semble important, justement dans le cadre de cette redynamisation, dans l'attente de l'arbitrage qui sera fait sur le cours Vitton et surtout au regard de ce qui nous concerne pour la délégation commerciale, de poursuivre toute l'action de cette redynamisation qui passe par l'accompagnement des associations de commerçants présentes qui se fédèrent également sur votre arrondissement puisque c'est un accompagnement de la Ville de Lyon qui est important sur l'ensemble de la ville et sur le 6^e arrondissement. Je rappelle que sur la seule année 2014, 50 000 € ont été affectés sur la seule ligne des actions et animations pour les commerces du 6^e arrondissement, dans le cadre d'actions très diverses comme le lancement d'un guide « Carré 6 Brotteaux », comme l'accompagnement à l'occasion des actions d'animation et à l'occasion des Illuminations.

Nous avons également à la Ville de Lyon, un service très compétent d'accompagnement aux niveaux des commerces, de l'artisanat et de l'économie avec un certain nombre de services supports lors des implantations ou la recherche d'implantation, l'accompagnement lors des différentes formalités.

L'ensemble de ces services supports a abouti à l'édition récente d'un guide pour accompagner l'ensemble des commerçants, l'ensemble des artisans, leur faciliter la tâche, leur permettre d'avoir l'ensemble des formalités résumées et l'ensemble des services accessibles.

Il semble également important d'inscrire le secteur Rive gauche au schéma directeur d'urbanisme commercial comme une polarité commerciale métropolitaine à conforter au regard des deux pôles concurrents que sont Part-Dieu et Presqu'île. Nous avons également cofinancé avec la Chambre de Commerce une étude très intéressante qui permet d'avoir une lisibilité fine sur le commerce avec les démarches des différents consommateurs et qui a été présentée dans la plupart des arrondissements de Lyon, notamment dans le 6^e arrondissement il n'y a pas si longtemps que cela.

Enfin, et au regard de votre demande effectivement d'aménagement des trottoirs, j'attire l'attention sur le fait qu'on a une activité commerciale qui a été un peu en baisse jusqu'à fin 2013, notamment en raison de la fermeture du tunnel de la Croix-Rousse qui a eu un certain impact. Quel que soit le réaménagement qui sera effectué sur ce secteur dans un délai aussi rapproché, il pourrait être à nouveau fort impactant pour les activités commerciales, ce qui rend effectivement indispensable une véritable concertation avec l'ensemble des partenaires, les riverains, les institutionnels, mais également les commerçants qui seront directement impactés.

En tout cas, sachez que la ville dans le cadre de son action commerciale est toujours disposée à accompagner l'ensemble des initiatives, les initiatives qui ont eu lieu sur votre arrondissement également, et des volontés de fédérer et de mieux accompagner les acteurs.

M. LE MAIRE : Voilà, Monsieur le Maire du 6^e arrondissement, mais allez voir le Président de la Métropole, je ne doute pas qu'il sera accueillant pour le conseiller métropolitain que vous êtes !

COMMISSION FINANCES, COMMANDE PUBLIQUE, ADMINISTRATION GENERALE

2015/836 - Vote du Budget Primitif 2015 -budget principal, budgets annexes du Théâtre des Célestins, des Halles de Lyon Paul Bocuse, de l'Auditorium – Orchestre National de Lyon, des états spéciaux d'arrondissement- Vote des taux d'imposition de la fiscalité directe locale (Direction des Finances)

M. BRUMM Richard, rapporteur : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, nous arrivons donc à l'examen du **budget primitif 2015**.

Comme j'ai eu l'occasion de l'évoquer lors du Débat d'Orientation Budgétaire qui s'est déroulé en décembre, ce budget s'inscrit dans un contexte très particulier marqué par un profond bouleversement des finances publiques locales.

Ce budget répond d'ailleurs en grande partie aux interrogations que certains d'entre vous ont fait valoir à la suite de la lecture du rapport de la Chambre Régionale des Comptes.

Ce budget, que je vais vous présenter, est donc marqué par la mise en œuvre des premières décisions visant à préserver la situation financière de la Ville de Lyon.

Je vous rappelle qu'il convient de «rebaser» globalement le budget de fonctionnement à hauteur de 40 millions d'euros à l'échéance du mandat.

Les premières décisions que nous avons prises pour l'exercice 2015 ont globalement abouti à un impact de 7,2 millions d'euros en 2015, ce qui correspond à nos espérances puisque nous espérions entre 5 et 10 millions d'euros.

Ces 7,2 millions d'euros sont répartis de façon égale entre des économies de dépenses à hauteur de - 3,6 M€ et de recettes nouvelles à hauteur de + 3,6 M€.

Un autre élément majeur modifie de surcroît assez profondément la physionomie du budget de la ville, même si c'est plus artificiel. Il s'agit de la création du budget annexe de l'ONL qui minore «artificiellement» le budget principal à hauteur de 15 millions d'euros environ du côté des dépenses de fonctionnement, et de 6 millions d'euros environ pour ce qui concerne les recettes de cette même section.

C'est pourquoi les chiffres qui vont vous être présentés feront systématiquement l'objet de retraitements, ce qui permettra d'énoncer des évolutions basées sur des périmètres comparables d'une année sur l'autre.

I - Tout d'abord, l'équilibre budgétaire 2014

1- *Ce budget primitif 2015 s'établit globalement à 771 millions d'euros.*

Il est, en chiffres bruts, inférieur au BP 2014 qui s'établissait, je vous le rappelle, à 781 millions d'euros.

Ces chiffres bruts doivent toutefois être retraités des opérations de nature exceptionnelle qui s'impactent sur les exercices 2014 et 2015. Ainsi, outre les retraitements liés à la création du budget annexe de l'ONL, sont également et principalement retraités :

- les travaux de remise en état du parc de Gerland,
- les travaux sur l'Atelier des décors, les dépenses et recettes du mécénat et du parrainage,
- et les dépenses et recettes de subrogations.

Après application de ces retraitements nécessaires, le montant global du budget 2014 passe à 779 millions d'euros, et le montant global du budget 2015 à 774 millions d'euros.

2- L'examen tout d'abord de la *section de fonctionnement* en tenant compte, encore une fois, du retraitement des opérations de nature exceptionnelle citée précédemment :

- les dépenses réelles de fonctionnement s'établissent à 585 millions d'euros, frais financiers inclus, et progressent ainsi de 3 % de BP à BP. Toutefois, elles progressent de 1,6 %, hors les dépenses liées à la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires et les mesures qui lui sont associées.

- les recettes réelles de fonctionnement s'établissent à 647 millions d'euros et évoluent, elles aussi, de 3 %. En fait, elles progressent de 2,2 %, hors les recettes complémentaires à percevoir dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires.

3- Du côté de la *section d'investissement*, les dépenses s'élèvent au BP 2015 à 189 millions d'euros contre 210 millions d'euros au BP 2014.

Si le remboursement en capital de la dette reste quasiment stable de BP à BP à 53 millions d'euros, ce sont les dépenses d'équipement qui marquent un retrait de 20 millions d'euros.

Elles s'élèvent ainsi à 135 millions d'euros prévisionnels en 2015, dont 19 millions d'euros prévus pour des acquisitions mobilières et immobilières, et 93 millions d'euros pour les travaux à conduire sur l'exercice.

II - Examinons à présent les recettes réelles de fonctionnement

Elles s'élèvent à 647 millions d'euros, une fois retraitées, et se composent pour l'essentiel :

- de la fiscalité directe locale, qui génère au budget primitif 2015 plus de 52 % des recettes de la section de fonctionnement,

- des dotations de l'Etat, qui représentent un peu moins de 15 % des recettes de la même section,

- de la fiscalité indirecte et des recettes propres qui représentent respectivement 9,1 % et 8,9 % des recettes de cette section.

1- Regardons l'évolution des concours financiers de l'Etat :

Le graphique présenté synthétise l'impact pour la ville des mesures de réduction des concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales.

Cette réduction a été intégrée, je vous le rappelle, à hauteur de 3,7 milliards d'euros à la loi de finances pour 2015, et elle va de nouveau peser sur la ville dont les dotations à percevoir vont, en 2015, continuer à baisser.

De BP à BP, l'impact pour la ville est ainsi évalué à - 10,6 millions d'euros compte tenu des aléas des prévisions budgétaires parfois pessimistes au budget 2014. En revanche, du CA 2014 au BP 2015, l'impact pour la ville de cette diminution sera de 13,8 millions d'euros, et c'est bien cet impact qu'il faut retenir.

2- Regardons les contributions directes :

Le produit de la fiscalité directe est estimé à 336 millions d'euros au budget primitif, en progression de 5,3 % par rapport au BP de 2014 et de 7,3 % par rapport au compte administratif 2014.

Cette recette se compose de :

- la taxe d'habitation pour 175,8 millions d'euros,
- des taxes foncières sur les propriétés bâties pour 159,7 millions d'euros,
- et sur les propriétés non bâties pour 0,3 million d'euros.

Les hypothèses retenues pour ces estimations sont les suivantes :

- une croissance physique de base de taxe d'habitation de 1 %,
- une croissance physique de base de taxe foncière sur les propriétés bâties de 1,3 %,
- auxquelles s'ajoute l'application du coefficient de majoration forfaitaire des bases de 0,9 %,
- et naturellement, une augmentation différenciée des taux d'imposition.

L'évolution du produit fiscal devrait être de l'ordre de 22,5 millions d'euros par rapport au produit effectivement perçu en 2014, dont 16 millions d'euros liés à la hausse des taux et 6,5 millions d'euros liés à l'évolution des bases.

L'hypothèse retenue pour l'augmentation des taux de fiscalité directe locale est une hausse de 5 %, mais tout comme en 2009 il a été procédé à une variation différenciée des taux selon les modalités suivantes :

- +6,17 % sur le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties qui sera porté ainsi à 18,23 %,
- et ce sera seulement 4 % sur les taux de taxe d'habitation et de taxe sur le foncier non bâti qui seront portés respectivement à 22,15 % et 19,97 %.

Cette mesure de différenciation permet, tout en conservant à la ville un produit équivalent à une augmentation homogène de 5 % annoncés, de préserver les contribuables assujettis à la seule taxe d'habitation.

Cette augmentation des taux n'a qu'un impact très modéré sur le classement de la ville parmi les villes de plus de 200.000 habitants, pour ce qui concerne le taux de fiscalité directe locale appliqué.

Ainsi, et en considérant bien que le fait de ces graphiques ne tient pas compte des éventuelles augmentations des autres villes, vous constaterez que la ville conserve un très bon classement global avec une quatrième position pour la taxe d'habitation.

A Lyon la situation est claire, ce qui n'est pas le cas dans toutes les autres villes. Certaines n'ont pas encore annoncé leurs augmentations ; d'autres ont annoncé des augmentations qui, facialement n'en sont pas, mais dont le résultat constitue bien une augmentation considérable de la fiscalité.

Nice, par exemple, a proposé la réduction de la politique d'abattement alors qu'en ce qui nous concerne, nous ne toucherons pas à notre politique d'abattement qui est exceptionnelle en France.

D'autres encore, comme à Lille, qui a augmenté de 23 % la taxe sur le foncier bâti, ce qui correspond à une augmentation globale extrêmement importante. On pourrait citer encore bien d'autres exemples.

Vous voyez sur le tableau suivant qu'en ce qui concerne la taxe foncière, la Ville de Lyon reste en deuxième position, nonobstant les augmentations évoquées précédemment.

3- Après la fiscalité directe, *la fiscalité indirecte*.

Elle s'établit à 58,7 millions d'euros au BP 2015, en progression de 3,2 % par rapport au BP 2014 où elle était, je vous le rappelle, de 56,8 millions d'euros.

Principale composante de la fiscalité indirecte, toujours délicate à anticiper, la taxe additionnelle aux droits de mutation est estimée cette année de façon prudente à 25 M€, alors qu'elle était l'année dernière de 26 M€.

Ce poste de fiscalité indirecte intègre, outre la taxe additionnelle aux droits de mutation :

- La taxe locale sur la publicité extérieure : le montant prévu au BP 2015 s'établit à 2,1 M€, en progression de 200.000 € par rapport à 2014. Cette évolution résulte d'une augmentation du nombre de dossiers traités.

- Ce poste intègre également la taxe sur l'électricité, qui est prévue à hauteur de 9,9 M€, en progression de 200.000 € par rapport au budget 2014. Cette estimation repose uniquement sur la progression du coefficient multiplicateur, revalorisé pour 2015 par délibération de septembre 2014.

- La fiscalité indirecte intègre également les recettes de stationnement anticipées à hauteur de 15,3 M€, progressant ainsi de 21 % par rapport au BP 2014, ce qui traduit les résultats obtenus en matière de recouvrement, depuis la mise en place du paiement par carte bancaire et son contact. Cette évolution résulte également de l'augmentation de la vignette résident et d'une extension du stationnement payant.

- Enfin, la fiscalité indirecte intègre également le produit des jeux à hauteur de 4,6 M€.

4- *Les recettes propres* à présent :

Elles s'élèvent au budget 2015 à 57,5 M€.

Après retraitement les recettes propres s'élèvent à 59 M€ et enregistrent une progression de 3,2 % par rapport au BP 2014, également retraité. Toutefois cette progression est ramenée à 0,9 %, hors les recettes supplémentaires à recevoir, en lien avec la mise en place de la réforme des rythmes scolaires.

Les recettes propres se composent pour l'essentiel :

- des produits des services, tels que les participations parentales pour les crèches, les redevances d'occupation du domaine public ou encore les droits d'entrées dans les équipements culturels ou sportifs de la Ville. Ces produits sont estimés à 47 M€, soit une progression retraitée de 3,4 %, qui résulte de l'augmentation de la fréquentation de la restauration scolaire, mais aussi de la création ou de la revalorisation de plusieurs tarifs (la restauration scolaire, les musées ou encore les bibliothèques) ;

- les produits de gestion courante, essentiellement les revenus des immeubles encaissés par la Ville. Une fois retraités, ils sont anticipés à hauteur de 11,8 M€, en progression de 2,3 %, notamment du fait de la progression des loyers issus de la gestion du parc de la Ville.

III - Penchons-nous à présent sur les dépenses réelles de fonctionnement.

Le camembert présenté fait apparaître la répartition des dépenses réelles de cette section de fonctionnement.

Une fois retraitées, elles s'élèvent à 585 M€ et se composent :

- pour plus de la moitié, des crédits consacrés à la masse salariale,
- pour près de 1/5 à des charges de caractère général,
- mais aussi à des subventions aux personnes de droit privé qui représentent 11,5 % des dépenses de cette section.

Quant aux frais financiers et aux subventions aux organismes publics, ils pèsent respectivement pour 2,3 et 2,5 % de la section de fonctionnement.

1- Examinons le poste le plus important : tout d'abord *la masse salariale*.

Les dépenses de personnel inscrites au budget 2015, s'élèvent à 326,1 M€.

Retraitées, elles sont estimées à 336,2 M€ et enregistrent ainsi une progression de 3,7 % par rapport au BP 2014, dont plus de 30 % sont liés aux mesures nationales qui s'imposent à la Ville.

On notera également que, hors l'application de la réforme des rythmes scolaires, dont le déploiement génère une dépense de masse salariale supplémentaire estimée à 3,8 M€, cette progression serait seulement de 2,6 %.

Cette même progression serait ramenée à +1,5 %, hors les autres mesures nationales qui s'imposent à la Ville, pour un montant global de 3,2 M€, dont la deuxième tranche de revalorisation des grilles indiciaires des agents de catégorie C et la réforme de la filière sanitaire et sociale.

La progression de la masse salariale de 1,5 % est ainsi, pour l'essentiel, liée aux éléments suivants :

- l'effet Glissement Vieillesse Technicité, dont l'impact est estimé à 2,2 M€ ;
- les mesures sociales prises à l'initiative de la Ville pour un montant de 0,7 M€, dans le but notamment d'aider le retour à l'emploi d'agents devenus inaptes sur leurs postes de travail pour des raisons médicales ;
- Et la création de 42 postes supplémentaires pour 2015.

Ces 42 postes résultent du solde entre :

- 94 créations enregistrées sur l'exercice, dont 79 liés à des ouvertures d'équipement (20 pour la Direction de l'Education, 22 pour l'Enfance, 12 pour le Centre Nautique du Rhône, ou encore 5 pour l'entretien du Parc Sergent Blandan),

- et les 52 suppressions permises par des réorganisations ou des mutualisations d'activités.

2- Après les dépenses de personnel, *les charges à caractère général*.

Les charges à caractère général retraitées s'élèvent à 113,3 M€ au budget 2015 et sont parfaitement stables d'un budget à l'autre.

La stabilité de ce poste de dépenses traduit l'effort qui a été opéré à l'occasion de ce budget primitif, alors que la Ville, parallèlement :

- a subi un certain nombre de dépenses contraintes,
- et poursuit ses efforts en terme de développement de son offre de service public.

Parmi les efforts réalisés, notons en particulier la démarche mise en œuvre dans le cadre de l'ouverture à la concurrence du marché du gaz, démarche qui nous permet une économie non négligeable d'environ 600.000 € par rapport à 2014.

L'action de la Ville intègre également la poursuite de la rationalisation du fonctionnement de l'administration, mais aussi des choix de priorisation dans les activités qu'elle porte. A titre d'exemple, le reformatage du magazine «Lyon Citoyen» et le passage à dix numéros au lieu de onze par an, génèreront une économie annuelle de 100.000 €.

3- Quant aux *subventions aux personnes de droit privé* :

Les subventions aux personnes de droit privé retraitées, s'établissent à 65,8 M€ en 2015, contre 62,3 M€ au BP 2014, soit une progression de 5,6 % de BP à BP.

Cette évolution découle pour l'essentiel, là encore, de la mise en place des rythmes scolaires, qui engendre une progression de 5 M€ de ce poste. Hors cet événement, les subventions aux personnes de droit privé enregistreraient un recul de 1,2 % de BP à BP.

Un certain nombre de subventions, en particulier à destination des grands clubs sportifs ou de l'événementiel, ont été minorées en 2015. D'autres subventions ont été également réduites, pour tenir compte de la situation de trésorerie favorable de leurs bénéficiaires.

4- Après les subventions aux personnes de droit privé, *les subventions aux personnes de droit public*.

Prévues pour 14,6 M€ au BP 2015, elles diminuent de 8,2 % par rapport au BP 2014, qui s'établissait à 15,9 M€.

La raison principale de cette évolution est la diminution à hauteur de 1 M€ sur 2015, de la subvention d'équilibre de la Ville au CCAS.

Pour éviter des digressions regrettables, je précise que l'établissement bénéficiera dans le cours de l'année de recettes exceptionnelles, qui permettront de réduire la participation de la Ville à l'équilibre du budget de l'établissement, sans pour autant le fragiliser.

Parmi ces recettes reçues par le CCAS, nous pouvons principalement citer :

- 200.000 € au titre du Fonds d'Aide au Relogement d'Urgence pour des dossiers 2011 et 2012 restés en attente,

- 500.000 € de la Caisse d'Assurances Retraite et de la Santé au Travail, au titre du programme de rénovation, 110 logements,

- enfin, 250.000 € pour la rénovation du Clos Jouve.

5- Regardons à présent et ce sera assez bref, *l'augmentation des frais financiers*.

L'augmentation de l'encours de dettes entamée en 2013, entraîne naturellement une augmentation des frais financiers, qui s'établissent à 13,5 M€ en 2015, soit une progression de 10 % par rapport à 2014.

6- Quant aux dépenses réelles de fonctionnement, terminons-en avec *les autres charges* :

Le poste « autres charges » s'élève au budget 2015 à 50,5 M€.

Il convient toutefois de le retraiter du versement de la participation à l'équilibre du budget annexe de l'Auditorium-ONL, soit 9,1 M€ pour obtenir une évolution financièrement juste.

Ainsi retraité, ce poste s'élève à 41,4 M€ et enregistre une hausse de 4 % liée à la montée en puissance pour la troisième année consécutive de la contribution de la Ville de Lyon au Fonds National de Péréquation, des ressources intercommunales et communales ou FPIC.

Ce tableau justement vous montre quelle est l'évolution assez considérable de cette contribution.

Le montant prévu au BP 2015 pour le FPIC s'établit à 4 M€, soit une nette progression par rapport à la somme réellement versée par la Ville en 2014, soit 2,9 M€. Les anticipations tiennent compte en effet, de la montée en puissance sur cinq ans du dispositif. Et vous voyez sur le tableau qui vous est présenté, qu'en 2016 nous arriverons à près de 6 M€.

Il faut savoir qu'au niveau national, il a été prévu une progression constante de 150 M€ en 2012, pour atteindre 1 milliard d'euros en 2016.

IV - Regardons à présent la répartition des dépenses de fonctionnement par mission.

La répartition des crédits de fonctionnement par mission est stable dans le temps.

Première position, nous retrouvons les missions « Petite Enfance » et « Education », qui représentent à elles seules plus du quart des dépenses réelles de fonctionnement de la ville.

La proportion des crédits alloués à l'Enfance, secteur prioritaire pour la Ville, atteint ainsi 158 M€ en 2015, contre 141 M€ en 2014.

Elle augmente par rapport à 2014, principalement du fait de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires et des mesures qui lui ont été associées en faveur des personnels qui encadrent les pauses méridiennes et les temps extrascolaires.

V - Examinons à présent l'épargne brute.

Afin de conduire une analyse financièrement juste, nous n'évoquerons dans cette partie, que les chiffres retraités, ainsi qu'ils apparaissent sur le tableau.

Grâce aux leviers actionnés de cet exercice, tant en termes d'optimisation de recettes qu'en termes de réduction de certains postes de dépenses, la ville réussit au BP 2015 à juguler l'effet de ciseaux qui s'annonçait et à préserver ainsi ses ratios d'épargne.

L'épargne de gestion s'élève à 74 millions d'euros. Elle est ainsi en progression par rapport au BP 2014 de 3 millions d'euros, soit une évolution à la hausse de 4 %.

L'épargne brute, quant à elle, correspond à l'épargne de gestion diminuée des frais financiers et atteint pour sa part 62 M€ en progression de 2 M€ par rapport à l'épargne brute prévisionnelle du BP 2014.

L'épargne brute progresse plus faiblement que l'épargne de gestion.

C'est la conséquence du volume prévisionnel des frais financiers qui seront plus importants en 2015 qu'en 2014.

L'épargne brute dégagée reste cependant sur des niveaux élevés, jugés solides notamment par nos partenaires financiers extérieurs.

L'enjeu sur ce mandat sera donc de la maintenir structurellement à un niveau suffisant pour assurer substantiellement le financement de nos dépenses d'équipement.

VI - Parlons justement de nos dépenses d'investissement.

Le tableau fait apparaître des dépenses d'équipement (hors dette), sur 2015 de 135 M€.

Il existe donc un retrait de 20 M€ par rapport au BP 2014, mais qui reste toutefois sur une tendance soutenue pour la première année du mandat. Je parle du volume des investissements.

Les crédits de dépenses d'équipement inscrits au BP 2015 seront essentiellement consacrés au financement des opérations en cours d'achèvement issues du plan d'équipement 2008-2014 parmi lesquelles on peut citer :

- l'aménagement du parc Sergent Blandan pour 5,5 M€,
- la fin de la deuxième tranche de la piscine du Rhône pour 3 M€,
- la construction de la bibliothèque du 3^e arrondissement pour 2 M€,
- les travaux de redimensionnement et d'accessibilité du groupe scolaire Joliot Curie pour 2 M€,
- ou encore l'aménagement des Rives de Saône qui se poursuivra avec 7,8 M€ de dépenses en 2015.

Les crédits inscrits seront également consacrés aux nécessaires opérations de conservation de notre patrimoine bâti, en étant très attentif aux économies d'énergie générées par l'amélioration de l'isolation thermique, pourquoi pas phonique aussi, des combles et des huisseries, ainsi qu'au lancement des études des nouvelles opérations du plan de mandat 2015-2020.

VII - Regardons, et nous en aurons bientôt terminé, je reconnais que c'est un peu fastidieux, mais j'essaie d'être précis et clair pour éviter ensuite des incompréhensions, la répartition des dépenses d'équipement cette fois-ci par mission.

A l'inverse de la section de fonctionnement, la répartition des dépenses d'équipement varie d'une année à l'autre, selon l'avancement du plan de mandat et en fonction des types d'équipements réalisés.

On retrouve cependant des ordres de grandeur proches.

- Le secteur des espaces publics présente toujours une part très importante de la réalisation du plan d'équipement. Il progresse néanmoins puisqu'il représente environ un tiers du plan d'équipement en 2015 contre un quart l'an dernier.

- Il est suivi par le secteur scolaire.

- Puis par le sport et la culture.

Si les espaces publics représentent le quart de nos dépenses d'équipement, cela s'explique principalement par tous les projets emblématiques conduits sur notre territoire.

VIII - Enfin, et nous en aurons terminé sur la présentation proprement dite du budget, regardons qu'elle est l'évolution de la dette et des frais financiers.

Le graphique retrace l'évolution de l'encours de dette de la Ville de Lyon et des frais financiers depuis 1991.

Il permet de constater, soyez attentifs parce que c'est important, la maîtrise de l'endettement de la ville depuis 2002.

Après deux années de désendettements importants en 2010 et en 2011, suivies par une année de stabilisation de l'encours en 2012, les années 2013 et 2014 ont marqué le retour de l'appel à l'emprunt pour contribuer au financement des opérations des équipements réalisés sur l'exercice.

Pour 2015, nous aurons également recours à des financements externes dans une proportion qui nous autorisera toutefois, et malgré la contraction prévisible de l'épargne brute, à préserver notre objectif de capacité de désendettement inférieur à 8 ans sur l'exercice.

Reprenons encore quelques chiffres, et regardons missions par missions, quels sont les engagements que nous prenons.

En ce qui concerne d'abord **la culture et le patrimoine** pour près de 128 M€, l'année sera marquée :

- par la commémoration du 70^e anniversaire de la libération des camps qui impactera la programmation du CHR D avec l'organisation des colloques, conférences, lecture, etc...,
- l'organisation de plusieurs expositions dans les établissements culturels de la ville dans le cadre du Festival de la Rose et en lien avec la tenue à Lyon, en 2015, du Congrès Mondial des Sociétés de Roses.

Et cette programmation culturelle sera également riche d'expositions nombreuses et variées pour n'en citer que quelques unes :

- le musée des Beaux-Arts avec «10 ans d'acquisition» et la «Renaissance à Lyon»,
- le musée Gadagne avec «Guignol pendant la première guerre mondiale», et «Fleurs en parfums»,
- ou encore au MAC «Open sea», sous la bannière du festival Saingapour en France 2015, et de septembre à décembre, la biennale d'art contemporain sur le thème, « Moderne ».

L'ONL, de son côté, assurera une tournée en Russie ainsi qu'un déplacement à Barcelone.

En termes d'investissement, dans le cadre de la Culture et du Patrimoine, des opérations majeures continueront à se dérouler :

- avec la construction de trois bibliothèques, la bibliothèque du 3^e Est et de Gerland qui seront livrées respectivement à l'automne 2015 et en fin d'année 2016 et la bibliothèque du 6^e dont les travaux débiteront en ce début d'année.

- nous aurons également des travaux de restauration de notre patrimoine culturel et en particulier : la deuxième phase de restauration du Temple de la loge du Change ainsi que les travaux sur les verrières, la mise en accessibilité et les performances énergétiques du Palais de Bondy, et ce, toujours dans le souci des économies d'énergie qui constitue une priorité pour la Ville de Lyon.

Ensuite, **la Petite enfance** pour presque 52 M€.

Cette action s'inscrit dans la continuité, tant au niveau quantitatif avec le développement des places d'accueil Petite enfance, que qualitatif, notamment en matière de soutien à la parentalité et de qualité de l'accueil du jeune enfant.

L'année 2015 verra plus particulièrement :

- l'ouverture de Rochaix II avec 48 places et de Berthelot Epargne avec 45 places,
- l'extension de plusieurs équipements permettant d'offrir 47 places supplémentaires réparties sur plusieurs arrondissements.

L'année sera également marquée par le renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse avec la CAF.

Et bien sûr, nous continuerons à soutenir les acteurs de la Petite enfance au travers des subventions aux associations à hauteur d'environ 17,2 M€.

L'Education avec pratiquement 130 M€.

L'année 2015 sera marquée, pour l'Education, par la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires, entamée depuis le mois de septembre dernier, qui a conduit la ville à s'engager dans un plan éducatif territorial et qui a entraîné la conclusion de contrats de travail avec plus de 400 animateurs.

Le dynamisme démographique de la ville se traduit toujours par une augmentation anticipée à hauteur de 5 % en 2015 de la fréquentation de la restauration scolaire. Ainsi, le nombre de repas servis quotidiennement sera porté cette année à 25 000.

L'augmentation de la capacité d'accueil de nos restaurants est rendue possible par le déploiement des selfs services qui se poursuit.

Les investissements dans le secteur de **l'Éducation** concernent principalement :

- l'acquisition du terrain d'assiette du futur groupe scolaire qui sera implanté sur Marius Berliet.
- les travaux de réorganisation accessibilité et isolation du groupe scolaire Pergot dans le 8^e arrondissement
- et les travaux de redimensionnement et d'accessibilité du groupe scolaire Joliot Curie dans le 5^e arrondissement.

Examinons à présent le secteur **des sports** qui approche les 42 M€.

Notre objectif reste l'amélioration continue de la relation à l'usager ainsi que la promotion de la pratique sportive.

Temps fort de l'année 2015, l'ouverture sur l'année, à partir du printemps, du Centre Nautique du Rhône qui devrait engendrer une augmentation d'environ 10 % de la fréquentation.

La ville mettra, par ailleurs, la compétence en traitement de l'eau de la direction des sports au service du Centre Nautique de Lyon Saint Fons Vénissieux dont la réouverture est programmée pour l'été prochain.

Elle poursuit en parallèle la réflexion engagée sur sa politique tarifaire.

En termes d'investissement, là aussi, l'enjeu est de taille, puisqu'il concerne plus de 300 équipements, mis à disposition 7 jours sur 7, de 8 heures à 22 heures.

En 2015, nous consacrerons 17,6 M€ d'investissement pour lesdits équipements.

Pour ne citer que quelques opérations majeures, je dirai :

- le démarrage des travaux de la construction du gymnase omnisports de la ZAC du Bon Lait dans le 7^e, qui comprendra également une salle de réunion et 5 bureaux pour les associations sportives,
- la création de 2 salles d'évolution sportive à la Halle aux Fleurs, à Confluence,
- les travaux de rénovation et d'extension du gymnase Viviani dans le 8^e arrondissement.

Les Solidarités, qui représentent, elles-aussi près de 50 M€. C'est un secteur majeur.

Parmi les éléments principaux, la participation de la ville aux opérations de modernisation de l'Hôpital Edouard Herriot qui s'élèvera, pour 2015, à 3,3 M€. Je vous rappelle à ce sujet, qu'au total, l'engagement de la ville aux côtés des HCL dans le cadre de cette opération, s'élève à 20 M€.

En parallèle, la ville contribuera encore largement, en 2015, aux opérations de travaux conduits par le CCAS ou la SAHLMAS dans différentes résidences pour personnes âgées, notamment les EPHA :

- Clos Jouve dans le 1^{er} arrondissement,
- Hénon dans le 4^e,
- Thiers dans le 6^e,
- Chalumeau dans le 8^e
- et la Sauvegarde dans le 9^e arrondissement.

Dans le domaine de **la politique de la ville**, l'année 2015 sera marquée par l'élaboration du nouveau contrat de ville 2015-2020 de l'agglomération lyonnaise.

La Ville entamera, en 2015, les travaux préparatoires du nouveau programme national de renouvellement urbain.

Enfin, cette année verra, dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, la mise en œuvre des nouvelles activités périscolaires, dans le cadre du projet éducatif de territoire, le PEDT, adopté par délibération du 24 novembre dernier.

La ville poursuivra naturellement son effort en matière d'économies sociale et solidaire.

Enfin, **les espaces publics** représentent toujours une part très importante des investissements dans le budget 2015.

Parmi ces investissements, nous pouvons souligner les projets suivants :

- Les participations de la ville à la production de logement social, soit 5 M€ de subventions d'équipement. Rappelons que les participations versées depuis de nombreuses années ont conduit la ville à

afficher un taux de 19,36 % de logements sociaux en 2013 et qu'elle s'est engagée dans la nouvelle disposition de la loi du 18 janvier 2013 relevant l'obligation du logement social de 20 % à 25 % des résidences principales.

- Et puis encore les travaux de l'éclairage public, dont l'objectif est principalement de permettre la réalisation d'économie d'énergie.

- Encore un certain nombre de projets d'aménagement pour les espaces publics dans divers arrondissements tel que :

- 1- l'aménagement du secteur ilot Fontenay, place des Pavillons dans le 7^e arrondissement. Les interventions conjointes de la Ville et de la Métropole sur ce territoire à enjeu vise essentiellement à diversifier l'habitat, renforcer et étendre le centre du quartier et développer la trame verte du lieu.

- 2- Enfin les études et le démarrage de la restauration de la fontaine Bartholdi.

- 3- Je croyais avoir terminé, mais pas tout à fait, mais nous en arrivons bientôt à la conclusion, toujours dans le domaine des espaces publics, la fin de l'aménagement de la partie Sud de la place Bellecour.

- 4- La poursuite de l'aménagement de la place des Tapis dans le 4^e arrondissement qui vise à aménager des cheminements piétons, améliorer le cadre de vie, intégrer les divers usages de l'espace : commerces, cafés, vogues et bouquinistes.

- 5- Enfin, l'ilot Mazagran dans le 7^e arrondissement qui comprendra des espaces publics de proximité sur un espace de 5 000 m² au cœur d'un quartier à forte densité humaine.

Je précise que la liste que je viens de vous donner n'est pas exhaustive, mais qu'il apparaissait nécessaire que vous soyez informés de nos projets.

En conclusion générale, je reviendrai sur deux éléments fondamentaux.

Je rappellerai tout d'abord, que la stratégie financière de la Ville a été mise en place afin d'affronter la dégradation des ressources du secteur public local.

Cette stratégie repose sur trois piliers principaux :

- la gestion rigoureuse du budget de fonctionnement, qui implique la recherche de rationalisation dans le fonctionnement de l'administration, mais aussi une réflexion sur la priorisation des activités menées par la Ville d'une part, et sur la diversification des recettes de la collectivité et la tarification du service public d'autre part.

- le recours au levier fiscal, non seulement modéré mais aussi calibré, afin de préserver les contribuables, comme j'ai déjà eu l'occasion de vous l'indiquer,

- et enfin la maîtrise de l'endettement et de son coût.

J'insisterai simplement sur la montée en puissance nécessaire des efforts de redimensionnement du budget de fonctionnement de la Ville. C'est ce qui apparaît sur le tableau qui s'affiche et que je vous ai déjà présenté en Commission des Finances.

Vous voyez que cette année, je parle de 7 200 000 euros ; l'année prochaine il faudra tabler sur une économie globale de 17 à 18 M€ ; en 2017 30 M€ et pour la fin du mandat 40 M€.

Ce sont des chiffres considérables, et je vous demande de les avoir en mémoire car cela permettra peut-être d'éviter des débats inutiles sur la nécessité de faire certaines économies.

Ce budget primitif 2015 constitue la traduction fidèle de notre stratégie et présente les amorces de réponse au changement de contexte financier auxquelles sont confrontées les collectivités.

Il n'en est néanmoins que la première étape, comme le fait apparaître ce tableau, et la force de la Ville résultera de sa capacité à pérenniser avec détermination les efforts engagés par nos soins.

Nous sommes déterminés, nonobstant les contraintes très importantes que je pense avoir décrites de façon complète, à tenir une politique et une gestion irréprochable pour conserver à notre ville sa bonne santé financière dont personne ne doute.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Si quelqu'un trouve que l'assemblée n'est pas assez informée, je pense que nous sommes entrés dans les détails !

M. BOUDOT Christophe : Monsieur le Maire, Monsieur l'Adjoint aux Finances, mes chers Collègues, nous sommes aujourd'hui amenés à nous prononcer sur votre budget 2015, traduction budgétaire et financière de votre politique. Premier budget de la nouvelle mandature, premier budget de l'ère de la contrainte et des « vaches maigres »...

C'est vrai que les « braillards » sont difficiles cette semaine, Monsieur le Maire!

(Protestations sur les bancs de l'assemblée.)

Tout d'abord, Monsieur le Maire, permettez-moi quelques remarques liminaires tirées du rapport de la Chambre Régionale des Comptes qui a évalué votre gestion de la ville pendant le dernier mandat, et qui s'est permis quelques remarques de bon sens.

Sur la forme, la ville respecte les principales prescriptions comptables mais doit entreprendre un travail important de revue et de contrôle de ses états financiers, M. Brumm en a parlé tout à l'heure.

La Chambre Régionale remarque précisément que la ville devrait améliorer la sincérité de ses inscriptions des recettes et des dépenses afin de contribuer à une plus grande transparence sur son niveau de richesse et ses besoins réels.

Enfin, elle pointe du doigt le manque d'information des élus, notamment au sein des débats d'orientation budgétaire concernant les relations avec le Grand Lyon devenu aujourd'hui Métropole. Il est vrai que le changement intervenu depuis et la création de cette Métropole vous oblige à l'avenir, à rechercher des synergies d'accompagnement des services ou de certaines structures.

Je n'irai pas plus loin, les remarques acerbes et précises de la Cour révèlent une certaine inquiétude pour les années futures que nous partageons.

En introduction, je rappellerai que la situation budgétaire sans précédent que nous connaissons aujourd'hui, les contraintes qui pèsent sur l'équilibre de nos comptes, nous les devons largement à l'échec de la politique économique et sociale du gouvernement.

Accroissement rapide et régulier du déficit des comptes publics, accroissement du chômage à un niveau historique, hausse vertigineuse de l'imposition des ménages et des entreprises, accroissement de la dette à près de 90 % de la richesse nationale et à plus de 2 000 milliards d'euros.

Pour être totalement objectif, les gouvernements de l'UMP et du Centre ont exactement les mêmes responsabilités que le gouvernement socialiste actuel, les mêmes attachements dogmatiques à l'euro qu'il faut, semble t'il sauver. Je n'irai pas plus loin, je n'ai pas le temps.

La conséquence directe de cet échec global est le plan d'économie sur les collectivités territoriales décidé par le gouvernement d'un montant de 3,7 milliards d'euros qui va directement amputer la dotation que l'Etat verser à notre ville de 13 millions d'euros cette année. Cette même dotation baissera de près de 40 millions d'euros sur 3 ans, c'est considérable.

Alors, il vous faut réagir, réagir sous la contrainte. Fidèle à vos habitudes, vous vous précipitez sur le levier fiscal, vous aurez recours à l'emprunt et vous annoncez un faible et timide plan d'économie...

Monsieur le Maire, une fois n'est pas coutume, vous êtes en accord parfait avec le gouvernement en faisant peser directement vos contraintes sur les ménages et les entreprises. Nous allons y revenir, mais permettez-moi, Monsieur le Maire, d'entrer dans l'analyse des comptes que vous nous présentez.

Un budget global de 771 millions d'euros en recul de 1,2 % par rapport à 2014.

Concernant les dépenses de fonctionnement, nous constatons que la dépense n'est pas maîtrisée et augmente de façon conséquente s'établissant à 585 millions d'euros, soit une augmentation de 3 %.

On remarque d'emblée que la masse salariale retraitée s'établit à 362 millions d'euros en augmentation de 3,7 % par rapport à l'exercice précédent, masse salariale, comme prévu, plombée par la réforme des rythmes scolaires.

Les subventions de droit privé sont, elles aussi, en hausse. Elles passent de 62 à 66 millions, soit une hausse de près de 6 %. C'est un poste tellement sensible et souvent même politique, pour vous, qu'il vous sera très difficile de baisser.

Les frais financiers augmentent de 10 % à 13,5 millions d'euros, et le fonds de péréquation des ressources communales monte en puissance, pour s'élever à 4 millions d'euros en augmentation cette année, de 1,2 million d'euros. On retrouve là, la politique des facilités systématiques de la gauche, et la faiblesse de gestion des postes de dépense.

Présenter un budget de fonctionnement si haussier, c'est engager un cercle vicieux d'insolvabilité qui pourrait durablement s'installer puisque l'augmentation massive des dépenses de fonctionnement telle que présentée entraînera, par voie de conséquence, une diminution de l'épargne brute.

Les recettes de fonctionnement s'établissent, quant à elles, à 647 millions d'euros en hausse également par rapport à 2014. Vous avez, Monsieur le Maire, délibérément en prévenant les Lyonnais je vous l'accorde, décidé d'augmenter les trois taux d'imposition de la fiscalité directe.

6,17 % sur la taxe foncière sur les propriétés bâties, 4 % sur la taxe d'habitation et 4 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Concernant la fiscalité indirecte, en hausse globale de 3,2 %, on notera l'augmentation de taxe sur les enseignes, de celle sur la consommation finale d'électricité et surtout sur le produit des droits de stationnement de 12 millions à 15 millions, soit une hausse de 20 %, nos concitoyens apprécieront.

Sur le plan des investissements, arrive ce qu'il doit arriver compte tenu du boom de la section de fonctionnement, et la faiblesse de l'autofinancement il vous est imposé de revoir à la baisse vos beaux projets d'investissement.

Le plan public d'investissement n'est pas connu -le sera-t-il bientôt, on ne sait pas ?- mais le temps des belles promesses d'équipement est, semble t'il déjà révolu. Il est vrai que les années électorales voient toujours fleurir des lignes de métro supplémentaires, des milliers de places de crèches, et même des nouvelles maisons de la danse.

Résumons-nous ! Un Etat défaillant qui baisse fortement sa contribution, un budget de fonctionnement qui explose vous amène à jouer du levier fiscal, nous l'avons vu. Mais l'autre conséquence est également le niveau d'endettement de notre ville, la Cour des Comptes l'a rappelé dans son dernier rapport, vous n'hésitez pas à accroître significativement l'endettement de la ville et le coût financier de la dette augmente aujourd'hui alors que le contexte des taux d'intérêt est très favorable.

Cependant la faiblesse de l'épargne brute établie à 62 millions se traduit par une augmentation inquiétante de la capacité de désendettement de la ville qui est passée de 4 à 6 ans cette année et qui montera au delà des 10 ans, les années futures.

Vous voulez trouver 7 millions d'économies, en fait vous n'en ferez véritablement que 3, le reste étant une hausse des recettes prélevées qui sont des charges supplémentaires et directes à la population. L'année prochaine, il faudra trouver 15 millions et en 2017 ce sera 30 et 40 millions pour la fin du mandat.

Pour le BP 2016, M. Brumm parle déjà de recherches tous azimuts d'économies et de réflexions qui se mèneront jusqu'à l'été, il ne faudra pas vous tromper de cibles ! Ce sont les dépenses qu'il faut baisser et non les impôts qu'il faut augmenter !

Il vous faut aujourd'hui repenser votre approche de l'organisation des services publics, gérer autrement les services de la ville, notamment en mode projet, en mutualisation avec la Métropole, il vous faudra modifier votre ADN en baissant et en supprimant les subventions à certaines associations que vous maintenez sous perfusions d'argent frais.

Lorsque vous parlez d'économies sur le budget de la ville, les Lyonnais doivent comprendre immédiatement : baisse de leur pouvoir d'achat par la hausse globale des services : la hausse du stationnement résident, la hausse du prix d'entrée des musées, des bibliothèques, des tarifs de la cantine, des crèches, et la hausse de la participation parentale à la réforme des rythmes scolaires. En d'autres termes, votre budget 2015 fait payer aux Lyonnais votre idéologie de la dépense.

J'ajoute qu'à l'instar des autres collectivités territoriales gérées par la gauche, vous conservez la clause de compétence générale qu'il faut pourtant supprimer et qui plombe tous vos budgets.

L'indécision coupable de l'Etat qui se montre incapable de clarifier les compétences de chacun, la frénésie de décentralisation, conduit les collectivités territoriales à entrer en concurrence entre elles et à créer des organismes, associations, coûteuses en frais de fonctionnement et impossibles à supprimer après les efforts de mutualisation.

Mettez-vous un peu à la place du contribuable, taxé par la Ville de Lyon, par la Métropole, par la Région, par l'Etat, par la SNCF, et j'en passe.

J'en terminerai.

Je vais vous confier un secret que vous savez déjà : les habitants de notre ville en ont assez de la gestion socialiste, de la pénurie des ressources et de la crise qui s'accroît ! Ce matraquage fiscal tous azimuts pourrait un jour remettre en cause (et c'est très grave) le consentement à l'impôt pourtant pilier de l'organisation de notre société.

En conclusion, je me permettrai de rappeler que d'autres villes en France ont adopté un raisonnement et un plan d'action radicalement différents de votre triptyque : fuite en avant des dépenses de fonctionnement, fiscalisme généralisé, dégradation de la solvabilité et endettement.

Je rappelle que dans la ville de Fréjus, dirigée par mon ami le Sénateur Maire David Racheline qui a trouvé une ville surendettée héritée du Maire de Droite Elie Brun, en 2015, aucun des trois impôts de fiscalité directe ne sera augmenté.

Je terminerai par Hénin Beaumont, puisque ça vous intéresse, une ville surendettée, prise à la Gauche, dont le Maire PS corrompu a été incarcéré et condamné à 3 ans de prison ferme. La taxe d'habitation baissera cette année à Hénin Beaumont de 10 %.

Monsieur le Maire, votre budget primitif 2015 n'est pas encore à la hauteur des enjeux qui pèsent sur notre avenir. Vous comprendrez, par conséquent, que je ne vote pas ce budget aujourd'hui.

Je vous remercie.

M. BROLIQUIER Denis, Maire du 2^e arrondissement : Monsieur le Maire, Monsieur l'Adjoint aux Finances, ce budget, le premier de plein exercice, intervient dans une situation économique et financière générale marquée par un changement d'époque. La situation économique de la France oblige nos collectivités territoriales à réviser leurs modes de gestion.

Ce budget intervient aussi à la suite du rapport de la Chambre Régionale des Comptes, dont on a parlé tout à l'heure, qui a mis en lumière les lacunes de votre gestion budgétaire globale et son manque de sincérité. Ce budget en est, à notre avis, une illustration.

Le rapport disait « la Ville devrait veiller à améliorer la sincérité de ses inscriptions de recettes et de dépenses afin de contribuer à une plus grande transparence sur son niveau de richesse et ses besoins réels ». Avec cette recommandation, la Chambre incite donc la Ville à changer la façon d'élaborer son budget. En fait, on s'aperçoit que la Ville n'a rien changé du tout.

Que constate-t-on ?

En fonctionnement, côté recettes et conformément à vos habitudes de gestion, le coup de bambou fiscal trouve sa traduction budgétaire avec un produit fiscal en augmentation. Ce ne sont pas moins de 17 M€ supplémentaires que vous allez prendre aux Lyonnais, rien qu'avec la hausse des taux. Les Lyonnais vont voir leur portefeuille siphonné par cette hausse, celle de la Métropole et celle de tous les tarifs (les cantines scolaires + 2 %, le stationnement résidentiel, le tarif des musées, des bibliothèques et même les concessions dans les cimetières, sans oublier les TCL + 4,8 %).

Nous l'avons dit et nous le répétons, cette hausse des impôts n'est ni souhaitable, ni raisonnable. Elle est faite « à l'aveugle », sans tenir compte de l'impact sur les ménages, sans un plan détaillé d'économie en fonctionnement et sans le programme pluriannuel d'investissement.

Aujourd'hui en France, il y a, vous le savez, un consensus quasi général sur la nécessité de diminuer les dépenses publiques, les prélèvements obligatoires et les impôts. Les revenus ont stagné ou très faiblement progressé pendant que les dépenses énergétiques et alimentaires et surtout, les dépenses publiques, les impôts, ont progressé.

Voilà la réalité. Voilà ce qu'est la société aujourd'hui. Voilà ce qu'il vous faut prendre en compte !

La Ville devrait assumer seule la diminution des dotations de l'Etat et s'organiser pour optimiser ses politiques et ses services, sans recours supplémentaire à l'impôt. C'est à elle, par le travail et la concertation, avec l'aide du personnel, sans lequel rien n'est possible, de trouver des solutions pour dégager des économies en interne.

Dans ce budget, vous affichez une stabilité des charges à caractère général mais où sont, dans ce budget, les économies annoncées ?

La Chambre Régionale des Comptes a dit que ces mesures « devraient faire l'objet d'un plan de mandat 2015-2020 présenté à l'Assemblée délibérante dans le cadre du Débat d'Orientations Budgétaires ». Nous attendons ce plan.

La Ville de Lyon, comme toutes les autres collectivités territoriales, doit s'inscrire et pour longtemps dans une logique de réduction sensible de ses dépenses. Richard Brumm y travaille. Mais votre absence d'anticipation risque de vous conduire aujourd'hui à prendre des décisions brutales, sans aucune véritable stratégie, sans vision à moyen et à long termes.

La Chambre Régionale des Comptes a d'ailleurs bien remarqué ce défaut d'anticipation lorsqu'elle dit que l'objectif de baisse des charges courantes « aurait sans doute justifié des efforts beaucoup plus importants et antérieurs à ceux inscrits par la Ville au BP 2014 ». On ne va pas pleurer sur le lait répandu, regardons le budget que vous nous proposez aujourd'hui.

Un travail « à la hache » de baisse des dépenses, sans aspect qualitatif, peut conduire à une dégradation de services préjudiciable pour la population, comme la diminution des fréquences de nettoyage des aires de jeux, l'arrêt de la fermeture nocturne des jardins, la diminution de la fréquence des déchetteries mobiles...

Le changement de modèle financier auquel nous sommes en train d'assister constitue, au-delà des difficultés financières conjoncturelles, peut-être une réelle opportunité de modernisation pour le service rendu à la population. Il faut redessiner les services plutôt que de les dépouiller. La logique comptable ne peut suffire. Il faut chercher de nouveaux modèles, de nouvelles organisations pour faire toujours mieux avec moins.

Intéressez-vous aux modes de gestion, par exemple. La délégation de service public ou privé peut permettre, dans certains cas, de limiter les coûts. La mutualisation aussi, les DSP, les EPCC... la palette des outils est large. J'ai l'impression que nous ne sommes pas allés au bout de cette logique d'étude. Etudiez à fond toutes les alternatives possibles au lieu de grignoter un peu partout, dans la précipitation, sans évaluation préalable sur la qualité de service, sur les coûts et sans vision plus globale sur les missions. Il faut revoir de fond en comble le fonctionnement de la Ville et des services de la Ville, comme nous l'avons toujours dit, mais aussi l'investissement avec une politique d'investissement plus efficace et moins coûteuse qui privilégie une logique de financement projet par projet. La question du financement propre de chaque projet devra d'ailleurs se poser.

Pour cela, on a besoin de connaître la PPI. Plus de 10 mois après les élections, vous n'êtes pas capable de la présenter avec ce budget. C'est aberrant et inacceptable pour une municipalité sortante. Vous retombez dans les défauts du cycle budgétaire qu'a pointés la Chambre Régionale des Comptes ! On n'a pas là, en l'occurrence, sur ce point précis, l'information nécessaire pour débattre, puisqu'on ne connaît pas l'ensemble des projets sur le moyen terme.

Bien sûr qu'il faut investir mais la question n'est pas d'être la capitale française ou européenne des investissements, de faire tourner les bétonnières, de se satisfaire du nombre de grues qui sont montées dans notre ville pour des équipements de prestige ou pour des équipements comme une nouvelle maison de la danse. Il faut élaborer une politique d'investissement dans la stricte maîtrise de nos capacités financières réelles, sans recourir davantage à l'impôt, comme vous ne cessez de le faire depuis 2008.

Voilà toutes les raisons pour lesquelles nous ne nous retrouvons pas dans ce budget primitif, même si nous reconnaissons volontiers un certain nombre de tendances positives ou que des efforts sont entrepris par votre municipalité. Vous partez du principe que l'augmentation des impôts est, somme toute, un passage obligé et qu'aucune autre politique n'est possible. A l'UDI, nous affirmons qu'une autre politique est possible : celle de l'optimisation à tous les étages (les services comme les modes de gestion), plutôt que toujours plus d'impôts. C'est pour cela que nous ne vous soutiendrons pas dans ce budget et que nous voterons contre.

M. HAVARD Michel : Monsieur le Maire, chers Collègues, comme chaque année, nous nous retrouvons pour débattre du budget primitif de la ville. Le contexte de ce rendez-vous est cette année particulièrement important et ce, pour trois raisons.

D'abord, parce que c'est l'année qui suit l'élection municipale. Ensuite, parce que nous sommes dans un contexte économique et financier particulièrement inquiétant. Enfin, parce que la mise en place de la Métropole devrait changer notre angle de vue sur l'exercice de nos compétences.

Je commencerai par balayer le cadre financier national dans lequel nous sommes.

Nous faisons face à un Etat qui ne réussit pas à diminuer ses propres dépenses de fonctionnement parce qu'il n'a pas le courage de s'attaquer aux vraies réformes structurelles.

Un niveau de taxation des particuliers et des entreprises qui est à des niveaux confiscatoires et qui génère deux conséquences :

- une diminution du pouvoir d'achat des ménages et donc de leur consommation ;
- une baisse de l'investissement des entreprises qui ont perdu confiance dans votre gouvernement et dont la situation financière est là aussi inquiétante.

Enfin, pour couronner le tout, une diminution des dotations aux collectivités locales (3,67 milliards d'euros pour 2015), diminution sans précédent, qui va entraîner une baisse de leurs investissements, baisse qui impacte directement l'emploi local.

C'est la somme de cette politique que vous votez, Monsieur le Sénateur, qui est la principale cause de chômage en France, avec plus de 5 millions de personnes inscrites à Pôle Emploi à fin 2014, toutes catégories confondues. Quand, en plus, l'Etat continue d'imposer des dépenses supplémentaires non financées aux collectivités locales comme les rythmes scolaires, j'ai malheureusement peur que nous partions dans le mur. Il est temps de changer de modèle.

Face à cette situation que votre majorité impose au pays, quelle est votre politique locale ?

Certes, j'entends les beaux discours, mais je lis dans votre éditorial, dans le rapport du maire, le résumé de votre stratégie financière, je vous cite : « ajustement fort du budget de fonctionnement et recours modéré au levier fiscal afin de conserver un niveau d'investissement conséquent sans dérapage de l'endettement ».

Alors je vais traduire pour que les Lyonnaises et les Lyonnais comprennent ce qui les attend :

- les dépenses de fonctionnement continuent d'augmenter sans stratégie pour au moins les stabiliser,
- les impôts des Lyonnais vont encore augmenter, et pas seulement les impôts d'ailleurs,
- notre dette va augmenter car c'est le seul moyen de pouvoir financer l'investissement.

Voilà donc ce qu'est la réalité de cet exercice budgétaire. La fuite en avant se poursuit, dans un pays qui croule pourtant sous les dettes et qui doit faire face à des dépenses publiques qu'il peut de moins en moins assumer. Refusant cette réalité qui, de toute façon, tôt ou tard, nous rattrapera tous, vous choisissez donc le chemin de la facilité :

- augmenter les impôts à la ville et à la métropole,
- augmenter les redevances,
- augmenter les tarifs des usagers, y compris dans les satellites de la ville comme le SYTRAL, avec la hausse des tarifs TCL,
- augmenter la dette.

C'est finalement une politique très socialiste que vous menez là et qui ne relève d'aucune prouesse de gestion, puisqu'il s'agit simplement d'augmenter les recettes sans se fixer de cap à atteindre pour des ratios financiers corrects, c'est-à-dire un niveau d'autofinancement de notre investissement qui soit le plus élevé possible, en travaillant aussi sur la question de la réduction de nos dépenses.

Alors si on balaie les différents sujets en commençant par celui de nos dépenses de fonctionnement, je crois qu'il faut que nous ayons un jour le courage de nous poser les vraies questions.

Première question : sommes-nous capables de diminuer ou au moins de stabiliser nos dépenses de fonctionnement ? Pour cela, il faut réunir deux ingrédients :

- D'abord avoir le courage politique de poser la question sans être l'objet des postures politiciennes caricaturales qui font que nous ne traitons pas les problèmes réels.

- Deuxième ingrédient pour répondre à cette question, il faut ensuite fixer des objectifs clairs sur au moins la stabilisation de nos dépenses et je suis convaincu que c'est la responsabilité du monde politique que d'agir dans ce sens si nous voulons retrouver une crédibilité aux yeux de nos concitoyens. Je suis aussi convaincu que cette préoccupation est partagée par tous, y compris par les différents agents des différentes fonctions publiques qui ont, eux aussi, conscience de la nécessité d'agir dans ce domaine.

Il faut donc se poser une deuxième question, celle de l'exercice de nos compétences. On avait eu l'occasion d'en débattre pendant la campagne avec la mise en place de la métropole, et je crois que vous êtes en train de nous faire passer à côté d'une chance historique de pouvoir réaliser cet exercice.

Avec la mise en place de la métropole, nous devrions engager dans un groupe de travail élargi une réflexion d'ensemble sur toutes les compétences que nous exerçons. Comment les exerçons-nous ? Selon quel mode de gestion ? Est-ce que tout ce que nous faisons est obligatoire, nécessaire, utile ? Qu'est-ce qui relève du service au public ? Qu'est-ce qui relève de l'usage interne ? Que pourrait apporter la révolution numérique ? Contrôle-t-on efficacement l'argent que nous distribuons : près de 50 millions d'euros au BP 2008 pour les subventions aux personnes de droit privé, plus de 66 millions d'euros au BP 2015, les exemples sont nombreux. La Chambre des Comptes pointe d'ailleurs beaucoup de sujets sur ce à quoi nous devrions réfléchir. La question des Subsistances notamment a été soulevée avec une acuité particulière.

Voilà un grand chantier qui mériterait d'être engagé avec la mise en place de la métropole, malheureusement vous semblez faire le choix du petit bout de la lorgnette en poursuivant, comme avant, en additionnant les compétences du Grand Lyon et du Conseil général, et en construisant une métropole politicienne, comme le démontre la séance que nous avons eue vendredi après-midi au premier conseil de la métropole, avec la création de la commission permanente qui exclut le principal groupe politique de cette commission.

Nous n'avons pas voulu, parce qu'elle nécessitait l'allégeance, mais dans une démocratie, Monsieur le Maire, il y a une majorité et une opposition, c'est là-dessus qu'est fondée la démocratie. Vous avez refusé qu'il y ait des gens qui pensent différemment dans la commission permanente alors que le Conseil régional l'accepte, alors que l'ancien Conseil général l'acceptait. Vous avez donc une vision politicienne de la commission permanente que vous avez créée au Grand Lyon. Tout cela n'est pas bon signe.

Quant au mille-feuille administratif lyonnais entre les arrondissements, la ville et maintenant la métropole, il n'a fait l'objet d'aucune évolution depuis plus de 30 ans, et toutes les majorités qui se sont succédées depuis 10 ans sont concernées. Qui aura le courage seulement au moins d'engager la réflexion sur la pertinence de ce mille-feuille, et sur la possibilité de donner plus d'efficacité à tout cela ?

Ma conviction est que sur cette question, vous restez finalement dans un mode de fonctionnement très traditionnel et je le répète, très politicien quand il faudrait ouvrir une nouvelle ère sur notre mode de fonctionnement, en se fixant des objectifs politiques courageux partagés autant que possibles et clairs, et dans un contexte où il faudra faire des efforts collectifs, où tout le monde devra faire des efforts, il faut fixer aussi des priorités. Alors, certes, vous nous annoncez quelques économies dans votre budget, mais là aussi vous parlez de transparence et de sincérité, alors que cela ne répond pas à ces deux critères.

Pour ce qui est de l'ensemble des dépenses réelles de fonctionnement retraitées, celles-ci augmentent de 3 %, donc on ne fait pas d'économies, elles augmentent de 3 %. Sur les économies que vous annoncez : 7,2 millions d'euros, en fait il y a 3,6 millions d'euros de recettes supplémentaires et sur les 3,6 millions d'euros restants, ce sont des économies conjoncturelles pour la plupart et non structurelles, il y a 1 million d'euros qui concerne le CCAS, j'imagine que cette bonne nouvelle ne se reproduira pas chaque année.

Sur cette question des dépenses, vous ne posez pas les questions structurelles sur l'exercice de nos compétences au regard de la mise en place de la métropole et sur d'autres questions qu'il va falloir un jour engager : la question du temps de travail, la question de la mutualisation, comme le pointe la Chambre régionale des Comptes. Par contre, cela ne vous empêche pas d'augmenter de plus de 600.000 € le budget « fêtes et cérémonies », soit une hausse de plus de 10 % ! Il y avait là très certainement la possibilité de retrouver les 200.000 € que l'Etat a arrêté de verser à l'internat Favre ! Mais c'est un choix politique que vous faites et qu'une majorité de gauche s'apprête à cautionner.

C'est donc une fois de plus sur les recettes que se fonde votre stratégie politique et financière pour notre ville. Augmenter les impôts, quelle originalité ! Au moins je dois vous reconnaître l'honnêteté d'avoir prévenu les Lyonnais que vous alliez le faire. : + 4 % pour la taxe d'habitation et la taxe foncière non bâtie, + 6,17 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties. Quelle catastrophe pour le contribuable lyonnais, dont le pouvoir d'achat a déjà été tant restreint par le matraquage fiscal auquel le Gouvernement socialiste s'est livré ! Comment voulez-vous, en agissant ainsi, relancer la consommation des ménages ? Comment voulez-vous donner confiance aux citoyens et aux entreprises de se projeter dans l'avenir et d'investir en conséquence ? 17 millions d'euros prélevés sur les Lyonnais à ajouter aux 6 millions d'euros liés à l'évolution des bases ! Et bien nous allons encore en rajouter !

Et tout cela se fait sans compter sur les créations de nouvelles redevances et sur l'augmentation des existantes, sur les augmentations des tarifs comme celui des cantines, sur l'extension du stationnement payant. En plus de tout cela, vous allez augmenter la dette dont je rappelle que l'amortissement du capital et les intérêts représentent chaque année une dépense de 66 millions d'euros pour notre collectivité. C'est par la dette que nous finançons principalement l'investissement et non, ce ne sont pas de bons ratios de gestion financière.

La réalité n'est donc pas celle que vous voulez bien décrire, la Chambre des Comptes l'a d'ailleurs redit dans son rapport. Nous contestons l'absence de stratégie d'ensemble dépenses/recettes, c'est finalement seulement le matraquage financier et fiscal des Lyonnais, contribuables et usagers, qui reste la clé de voûte de votre stratégie financière. Aucune réflexion prospective sur l'exercice de nos compétences, aucun objectif de moyen terme quant à la maîtrise de vos dépenses.

En conséquence, nous ne pouvons cautionner cette démarche qui se contente finalement d'alourdir un peu plus la charge sur les contribuables et les usagers, et nous voterons contre ce budget et les hausses d'impôts que vous nous proposez.

Mme CHEVALLIER Françoise : Notre budget est contraint par l'importante baisse des dotations de l'Etat aux collectivités locales dans le cadre d'une politique nationale de réduction des déficits. Cette politique nationale résulte d'une part d'années de déficit creusé par l'équipe de l'ancien président, et d'autre part de la pression de la Commission européenne préoccupée uniquement par les réductions de déficit.

Une politique imposant une austérité qui entraîne la récession et son corollaire, le chômage couplé à toutes les formes d'exclusion. Cette importante baisse des dotations de l'Etat qui va s'accroître encore les prochaines années met les collectivités locales dans une situation difficile. En effet, cela pèsera lourdement sur l'investissement local, l'emploi et les services publics de proximité.

Pour Lyon, c'est une baisse de 13 millions d'euros en 2015 et de 40 millions d'ici trois ans, c'est énorme. Nous nous associons à la demande de collectivités et d'élus à l'Etat de revoir d'urgence cette baisse de dotations.

Le budget est aussi contraint par la montée en puissance du dispositif de péréquation des recettes communales et intercommunales, qui permet une solidarité des collectivités les plus aisées vers les moins aisées. Pour nous, élus écologistes, cette solidarité entre collectivités est essentielle étant donné les inégalités des territoires en terme de revenus et de richesses. Même si cela doit peser sur nos finances.

Dans ce cadre, il nous paraît essentiel que la Ville se recentre sur ses missions essentielles : Education, Culture, Sport, et qu'elle garde ses objectifs forts de solidarité. Il nous paraît tout aussi essentiel et non contradictoire, d'analyser aussi nos dépenses de fonctionnement et nos dépenses d'investissement, au regard des enjeux du Plan Climat.

Concernant les dépenses de fonctionnement, plusieurs remarques :

- la réduction de la subvention d'équilibre du CCAS est liée à des recettes exceptionnelles attendues pour le CCAS en 2015 (en particulier de la CARSAT) et nous notons que l'objectif est bien de la ré-augmenter en 2016 si nécessaire, pour maintenir le niveau actuel de l'action sociale ;

- l'augmentation des charges, liée à la mise en place des rythmes scolaires aurait été équivalente avec une diminution quotidienne du temps de classe, mais tellement meilleure pour la qualité de vie de nos enfants...

- nous saluons l'effort de maintien du budget consacré à l'Economie Sociale et Solidaire ; nous souhaitons son développement, car l'Economie Sociale et Solidaire, ce sont des emplois non délocalisables et utiles pour le quotidien des Lyonnais ;

- la fermeture en septembre 2015 de l'Internat Favre est une très mauvaise nouvelle. Il nous semble important d'étudier, en lien avec la Métropole et l'Etat, un projet global qui pourrait permettre de conserver l'Internat sur son site, avec des activités diversifiées (c'est le sens de la lettre ouverte rédigée conjointement avec d'autres groupes d'élus de Lyon et de la Métropole, que nous venons de vous adresser, Monsieur le Maire, ainsi qu'à Mme la Ministre de l'Education). En effet, les politiques de prévention et de protection de la Jeunesse, nous paraissent primordiales aujourd'hui.

Bien que les subventions aux grands clubs sportifs aient diminué ces dernières années, elles restent beaucoup trop conséquentes. Il n'est plus possible de subventionner ces clubs qui engrangent des millions. Ces sommes pourraient être utilisées pour des actions de proximité, comme celles que mènent les associations et petits clubs sportifs.

En ce qui concerne les dépenses d'investissement, quelques remarques aussi :

- l'engagement de notre Ville dans une programmation triennale ambitieuse pour le logement social, décidé lors de notre dernier Conseil, est une très bonne chose et nous souhaitons qu'elle soit confortée dans le reste du mandat ;

- plusieurs postes parlent de réhabilitation de résidences de personnes âgées, d'écoles, voire d'autres équipements. Ce n'est pas toujours précisé, mais dans ces réhabilitations, la question de l'isolation thermique -et cela a été souligné par Richard Brumm dans sa présentation- est primordiale, au vu de notre engagement de réduction de consommation d'énergie dans le cadre du Plan Climat, dont la première échéance est toute proche, c'est-à-dire 2020, la fin de notre mandat.

Nous réitérons notre demande d'un état des lieux réalisé à partir du diagnostic de nos bâtiments municipaux, pour savoir où l'on en est par rapport à nos engagements de réhabilitation thermique. Ce sera un des points importants de notre programmation pluriannuelle des investissements. La priorité doit être donnée aux opérations économes en dépenses, qui permettront la réduction de la facture énergétique et la prise en compte de la nécessaire lutte contre le réchauffement climatique. Une école rénovée, c'est le bien-être de nos enfants, mais aussi des économies d'énergie !

Vous connaissez notre opposition à la vidéosurveillance sur l'espace public : nous sommes opposés à l'augmentation liée à son développement dans le budget 2015. Là encore, cet argent serait plus efficacement utilisé avec des agents de prévention et médiation sur le terrain, ainsi qu'une politique en faveur de l'occupation des rez-de-chaussée animant les rues et les quartiers.

Enfin et surtout, nous regrettons vivement que ce premier budget du mandat soit voté sans connaître la future programmation pluriannuelle des investissements. C'est ennuyeux puisque nous allons décider d'une augmentation des taxes locales, dans un contexte économique difficile pour nos concitoyens. Et il faut avoir en tête aussi qu'un tiers des habitants ne sont pas assujettis à l'impôt sur le revenu et donc ne payent pas la taxe d'habitation.

Il est nécessaire, pour nous, de concentrer nos dépenses et investissements sur l'essentiel, à savoir l'action sociale, le cadre de vie de chacun, l'éducation et la culture. Il ne sera plus possible de décider la construction d'équipements prestigieux, et nous apprécions l'information vue récemment dans la presse que le transfert de la Maison de la Danse à Confluence, n'aurait pas lieu sur ce mandat.

En résumé, dans un tel contexte, répartir les efforts financiers sur des économies de fonctionnement, des investissements plus modérés, concentrés sur nos compétences essentielles et favorisant des économies à moyen terme, tels que l'isolation des bâtiments publics et sur une hausse des impôts locaux une fois en début de ce mandat nous semble raisonnable.

Monsieur le Maire, étant donné le pas fait sur la Maison de la Danse et votre engagement à maintenir des services de proximité de qualité, de la solidarité et des investissements raisonnables, soucieux de préserver notre planète, notre Groupe a décidé de voter le budget. Nous sommes et resterons des partenaires exigeants et vigilants. Je vous remercie.

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, Maire du 1^{er} arrondissement : Mesdames, Messieurs, les élus du Groupe Lyon Citoyenne et Solidaire ne pourront pas voter favorablement le budget 2015 de notre Ville.

Plusieurs raisons motivent ce vote contre le budget tel qu'il nous est présenté.

1. Tout d'abord, et en termes de méthode, nous aurions souhaité une possibilité de contribution collective à l'élaboration de ce budget.

Effectivement, le Gouvernement demande aux collectivités territoriales de participer à un effort important en matière de réduction des dépenses et réduit les dotations de l'Etat. Mais justement, pour faire face à ce contexte tendu et contraint, mettre en œuvre un travail collectif avec l'ensemble des élus municipaux volontaires aurait été plus sain et judicieux.

Alors bien sûr, il est a priori plus facile d'imposer que de concerter, mais en agissant ainsi, je pense que notre municipalité se prive de la mobilisation nécessaire de tous ses élus et de possibles sources de créativité. Faire vivre la démocratie représentative, voilà ce que le Groupe Lyon Citoyenne et Solidaire vous demande à l'aube de cette nouvelle année.

Et même, pourrions-nous aller aussi -et c'est notre souhait- jusqu'à une démocratie participative, en associant les Lyonnaises et les Lyonnais à nos choix budgétaires. Mme Anne Hidalgo n'a pas attendu pour mettre en œuvre un budget participatif, avec 5 % du budget d'investissement de Paris, voté directement par les Parisiennes et les Parisiens, dès 2015 et pour toute la durée du mandat (soit un vote sur 500 M€ d'investissements votés à Paris).

2. Après la méthode, le sens.

Je voudrais rappeler qu'un budget est d'abord la traduction d'un projet politique ; un projet politique se comprend et s'apprécie dans une certaine durée.

Nous devons débattre du plan de mandat au mois de novembre 2014. Ce débat n'a pas eu lieu. Il est a priori reporté au mois de mars 2015, soit un an après notre élection. Monsieur le Maire, vous nous demandez de voter le premier budget de plein exercice de votre mandature, sans nous avoir encore présenté de plan de mandat. Comment pouvons-nous, sérieusement et raisonnablement, voter ce premier budget de plein exercice, sans disposer d'une vision d'ensemble des priorités de notre municipalité ? Sans avoir eu ici même un débat sur ces priorités ? Sans avoir eu encore de réponse quant aux projets qui seront retenus ou non dans nos arrondissements dans les années à venir ?

3. Il en va de même pour la fiscalité. La hausse du taux de fiscalité que vous nous proposez de voter pour 2015 (+ 4 % pour la taxe d'habitation et la taxe foncière sur les propriétés non bâties et + 6,17 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties) ne peut s'apprécier qu'au regard d'un projet que vous nous proposez.

- Projet en termes d'investissements tout d'abord. Si nous sommes convaincus de la nécessité de maintenir une capacité d'investissement élevée (600 M€ durant le mandat), nous avons besoin de savoir à quoi va servir cet effort, effort auquel vont contribuer nos concitoyens par la hausse de l'impôt.

Selon nous, la hausse du taux de fiscalité ne peut s'entendre que si vous nous garanzissez que les choix d'investissement de notre municipalité dans les six années à venir, porteront sur l'aménagement ou l'entretien des équipements de proximité et de service aux habitants dans l'ensemble des arrondissements et des quartiers : crèches, équipements sportifs et culturels de proximité, plateforme de santé, écoles, maisons de retraite, locaux associatifs...

A ce jour, en l'absence de plan de mandat, nous n'avons pas de garantie que les 600 M€ d'investissement serviront à cela. Nous craignons même que la hausse d'imposition serve à financer en fait, en partie, des projets engagés -parfois inaugurés- sous le précédent mandat.

Une augmentation du taux de fiscalité pourrait, selon nous, s'entendre également s'il n'y avait pas de baisse du service rendu aux Lyonnaises et aux Lyonnais.

Or, il est dit, dès ce budget 2015 -et qu'en sera-t-il par la suite ?-, que le niveau de service va baisser. Je ne prends qu'un exemple, celui de la gestion urbaine de proximité -je vous renvoie à la page 76 du budget- où il est mentionné : rationalisation des actions d'ouverture/fermeture des parcs et jardins pour limiter le coût, réflexion sur l'organisation des déchèteries mobiles. Et Emeline Baume le disait tout à l'heure, la décision a déjà été prise sans concertation avec les arrondissements de diviser par 2 le nombre de déchèteries mobiles mises à disposition des habitants, un service pourtant fort utile à celles et ceux en proximité qui ne disposent pas de voiture.

- Une augmentation du taux de fiscalité pourrait aussi s'entendre si l'accès de tous au service public était préservé. Or, que nous présente ce budget ? Il nous présente, parallèlement à la hausse d'impôt, une hausse des tarifs pour tous les usagers sans distinctions de ressources ni de coefficients familiaux. Hausse des tarifs de la cantine de 2 %, quels que soient les coefficients familiaux, hausse de 4 % du tarif résident mensuel qui passe de 16 à 20 euros par mois. Et cette hausse ne concerne pas que les habitants, puisque les commerçants de notre ville devront s'y confronter aussi avec une hausse des tarifs des terrasses qui viendra s'ajouter à la hausse déjà opérée des taxes sur les enseignes.

4. Combiner hausse des impôts de nos concitoyens d'une part, et hausse des tarifs pour les services municipaux, d'autre part, génère des recettes supplémentaires. Nous l'avons bien compris. Pour autant, malgré ces recettes supplémentaires, nous devons et nous le savons, opérer un certain nombre de choix. Et c'est normal, car assurer une fonction politique, revient à assumer des choix.

La lecture attentive du budget 2015 nous donne déjà, en l'absence de débat, des indications sur les choix à venir de notre municipalité. Des choix que nous ne pouvons partager. Dans une période de restriction budgétaire, nous constatons d'abord que notre ville poursuit une politique d'image. Et les budgets consacrés à la communication, comme aux fêtes et cérémonies, grands événements et réceptions restent à notre sens, trop élevés.

Nous constatons également que notre ville poursuit une politique plus sécuritaire que préventive. Nous désapprouvons la hausse décidée du nombre de caméras de vidéosurveillance en 2015 car nous pensons que le rapport qualité/prix n'est pas satisfaisant. Nous préférierions que les crédits alloués à la vidéosurveillance soient réorientés vers la police municipale. Nous manquons de policiers municipaux. Le budget consacré au fonctionnement de la vidéo surveillance s'élève en 2015 à 659 000 euros annuels de fonctionnement contre 375 000 euros seulement pour la police municipale. Nous pensons qu'il faut inverser cette tendance pour répondre aux besoins légitimes de sécurité de nos concitoyens. Rien ne pourra jamais remplacer la présence humaine, la prévention, l'ilotage, le contact avec nos concitoyens, qu'ils soient habitants, commerçants, jeunes ou personnes âgées isolées.

De même, nous ne pouvons voter un budget qui consacre la fermeture de l'Internat Favre. Notre position sur ce sujet, et je rejoins en cela l'intervention de notre Collègue Françoise Chevallier, est que notre municipalité doit tenir son engagement jusqu'en 2017, puisqu'elle s'est engagée sur un projet d'établissement portant de 2012 à 2017, et utiliser cette période 2015-2017 pour mettre autour de la table, élus et services de la ville, de la Métropole et de l'Etat. Car oui chacun, au-delà des grands discours sur l'importance de l'éducation, doit prendre sa part pour permettre à tous les élèves lyonnais ou métropolitains de bénéficier d'un dispositif qui a fait ses preuves et qui prévient de l'échec scolaire.

Nous désapprouvons également la suppression du dispositif Enfance, Arts et Langages à l'école qui permettait les résidences d'artistes en école maternelle et contribuait à développer toutes les compétences de tous les enfants.

Concernant l'entrée en vigueur des nouveaux rythmes scolaires, nous n'approuvons pas non plus que les activités du vendredi après-midi soient devenues payantes. Certes, les parents contribuent là encore, aux recettes perçues par la ville. Mais d'une part, je veux vous dire que d'autres municipalités ont su faire autrement. Je pense par exemple à Lille. Comme vous, Martine Aubry avait choisi de ne pas mettre en place les nouveaux rythmes en septembre 2013, et avait préféré attendre septembre 2014. Mais la municipalité lilloise a mis à profit ces deux années pour concerter, dialoguer et au final mettre en œuvre une réorganisation de la semaine scolaire sur 9 demi-journées dont le samedi matin, avec une heure et demie d'activités périscolaires un après-midi par semaine encadrée par des professionnels et gratuite pour les familles.

D'autre part, Monsieur le Maire, vous citiez M. Tria dans votre discours introductif à notre séance, revenant sur son souci de voir qu'une partie de nos concitoyens était à l'écart de notre société. Je partage son et votre souci. Mais j'aimerais aussi que vous partagiez notre souci de savoir que désormais un tiers des élèves lyonnais ne vont plus à l'école le vendredi après-midi et sont mis à l'écart des activités pédagogiques dont bénéficient leurs petits camarades. Avec ces nouveaux rythmes, notre ville participe au processus d'exclusion dans un domaine aussi sensible que l'école qui devient à Lyon, plus que jamais, une école à deux vitesses.

Nous regrettons également l'absence de budget consacré à la jeunesse. Le seul dispositif soutenu par notre ville, PRODIJ, qui encourageait les projets portés et menés par des jeunes Lyonnaises et Lyonnais ne sont plus financés. Pas de Conseil municipal des enfants, pas de Conseil municipal des jeunes, plus de PRODIJ. «On ne naît pas citoyen, on le devient», disait Spinoza. Que fait notre municipalité pour encourager les jeunes à la citoyenneté ? Que fait-elle pour les intéresser à la vie de notre cité et à les y impliquer ?

Dernier exemple, nous ne partageons pas non plus le choix de baisser l'enveloppe de soutien à l'économie sociale et solidaire, une économie dont nous savons pourtant qu'elle est créatrice d'emplois locaux et que c'est elle qui permettra, demain, une meilleure utilisation des ressources et une répartition plus juste des richesses.

Pour conclure, nous pensons que d'autres méthodes et d'autres choix budgétaires sont possibles et souhaitables. Nous ne nous reconnaissons pas dans les choix opérés pour 2015 et nous voterons donc contre ce budget.

Nous ne fermons pas la porte, ceci dit, à des réflexions et des débats futurs, nous les demandons au contraire afin que les actes et les choix de notre municipalité aillent véritablement dans le sens de l'humain et d'une plus grande solidarité urbaine. Je vous remercie.

M. GIORDANO Alain, Adjoint : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, rapidement pour ne pas être redondant avec mes Collègues, et l'intervention détaillée de Richard Brumm. Une intervention courte pour dire que ce budget nous paraît, compte tenu du contexte, et j'insiste là-dessus, ambitieux au niveau de l'investissement et responsable sur le plan du fonctionnement.

Pour illustrer mes propos, on pourrait sortir seulement 2 billets de notre poche. Un de 20 euros et un de 100 euros.

Un billet de 20 euros tout d'abord, 20 euros par habitant, c'est notre investissement. Et les deux billets, c'est-à-dire 120 euros pour le fonctionnement.

Tout d'abord, pour 20 euros par habitant pour l'investissement. Nous maintenons l'investissement au niveau des deux mandats précédents. Et dans le contexte actuel, c'est un signe important pour les entreprises privées, pour l'emploi, et pour inciter les entreprises à investir à leur tour.

Cet écosystème privé et public fonctionne à Lyon, et c'est bien parce qu'il fonctionne que notre ville rayonne -Lyon est arrivée première ville en Europe au récent classement du Daily Télégraph- qu'elle forme les nouvelles générations grâce à un large panel de formations, qu'elle embauche et qu'elle est moins touchée par la crise que d'autres villes.

Rapporté au nombre d'habitants, cet investissement représente exactement 21 euros par Lyonnais. Cela semble tout à fait raisonnable.

21 euros pour créer des écoles, des crèches, des parcs, des bibliothèques, pour proposer davantage de logements sociaux, mieux répartis, bien entendu, pour réhabiliter notre patrimoine comme la piscine du Rhône, pour rendre à la ville ses fleuves avec la poursuite de l'aménagement des rives de Saône, etc... Voilà pour l'investissement.

Pour le fonctionnement, c'est également un budget responsable puisque nous restreignons notre budget de fonctionnement du fait des baisses de dotation de l'Etat, de la montée en puissance du fond de péréquation, etc...

Ce budget de fonctionnement, malgré les critiques, malgré la mise en place des rythmes scolaires, ça été dit, représente 120 euros par Lyonnais par an pour que la ville fonctionne. Cela ne semble pas cher payé du service public, surtout pour une ville comme Lyon qui propose :

- 430 hectares de parcs publics dont le plus grand parc gratuit en Europe avec le Parc de la Tête d'Or, un zoo, un jardin botanique,
- des musées, des biennales dont celle de la Danse,
- une Fête des lumières gratuite et unique au monde,
- des bibliothèques qui représentent le deuxième plus grand fond en France,
- des piscines (certes pas en nombre suffisant), des patinoires, des stades,
- le plus grand réseau de transports public en France après Paris,
- des écoles de qualité, des crèches,
- 345 stations vélo 'v,
- et la liste n'est pas exhaustive car pour 21 euros par habitant, nous allons continuer à investir et pour 120 euros par an et par habitant, nous allons continuer à gérer.

Voilà, sobriété de gestion, ambition d'investissement et surtout relativisme eu égard aux chiffres que je viens de donner.

Relativisme, en effet, puisque, et j'y tiens particulièrement, le budget tel que nous le considérons n'inclut pas les recettes indirectes pour notre collectivité. Par exemple, des études américaines viennent d'indiquer qu'1 euro investi dans les espaces verts rapporte 9 euros sur la santé, sur les dépenses sociales évitées, sur l'environnement, etc...

Il est donc primordial de poursuivre sur notre voie. Nous ne serons pas tous d'accord sur les projets proposés car ils résultent de choix politiques, mais nous ne pouvons, compte tenu du contexte actuel, qu'être d'accord sur ce budget primitif. Voilà pour mon intervention. Je vous remercie.

M. RUDIGOZ Thomas, Maire du 5^e arrondissement : Monsieur le Maire, Monsieur l'Adjoint aux Finances, chers Collègues, la présentation du budget primitif 2015 s'inscrit dans la droite ligne du débat d'orientation budgétaire que nous avons eu le mois dernier.

Le 19 décembre, Monsieur le Maire et Monsieur Brumm, vous nous aviez déjà présenté les grands équilibres financiers qui caractériseraient notre budget 2015. Je ne souhaite donc pas développer trop longuement mon analyse du budget, néanmoins permettez-moi de souligner que ce budget primitif ne s'inscrit pas dans la lignée de ceux du mandat précédent. Il s'agit en effet du premier budget de notre commune, présenté et voté dans un contexte de crise historique des finances publiques.

Monsieur le Maire, nous le savons, vous avez dû composer votre budget dans un cadre extrêmement contraint, puisque l'Etat a décidé, pour la seule Ville de Lyon, une baisse de la dotation globale de fonctionnement de 13 M€ pour cette année, tout en augmentant par ailleurs la contribution de notre collectivité au fonds de péréquation -FPIC- et en provoquant des dépenses nouvelles, comme la réforme des rythmes scolaires, dont une grande partie du coût est à la charge de la Ville. Face à une telle situation exceptionnelle, il n'y a pas de solution miracle.

Tout d'abord, pour pouvoir affronter une telle épreuve économique et financière, il est indispensable que la collectivité soit saine et bien gérée. C'est le cas de la Ville de Lyon puisque fin 2013, rappelons-le, le niveau d'endettement de notre commune était au même niveau qu'en 2001, grâce à un très bon niveau d'autofinancement.

Ensuite, des mesures d'économie doivent être prises, et comme je l'avais dit lors du débat d'orientation budgétaire, il ne peut s'agir de « mesurette », au risque sinon d'être au pied d'un mur effrayant en 2017, année où la baisse de la dotation globale de fonctionnement s'élèvera à 40 M€.

Les premières mesures seront mises en œuvre dès cette année et devront être suivies par d'autres lors des prochains exercices budgétaires. Il nous faudra d'ailleurs travailler de concert avec la Métropole, car certaines politiques publiques pourront être mutualisées entre les deux collectivités. Nous pensons, dans notre Groupe, particulièrement à l'action sociale menée dans nos antennes solidarité d'un côté, et de l'autre, dans ce que l'on appelait jusqu'à présent, les Maisons du Rhône.

Autre mesure politique nécessaire pour faire face à cette situation exceptionnelle de crise des finances publiques, la hausse de la fiscalité directe et de la fiscalité indirecte. Comme vous l'aviez annoncé, Monsieur le Maire, cette hausse sera mesurée. Elle sera de +4 % pour la taxe d'habitation et de +6,17 % pour la taxe foncière sur le bâti.

A titre de comparaison, je rappellerai qu'il s'agit de taux moindres que ceux que nous avons adoptés en 2009, puisqu'il s'agissait alors d'une hausse de +5,5 % pour la taxe d'habitation et de +6,5 % pour la taxe foncière sur la propriété bâtie.

A titre de comparaison encore, je rappellerai la hausse de 8 % des impôts locaux décidée en avril dernier dans la commune d'Oullins, adoptée par le Sénateur-Maire UMP, M. Buffet.

Non seulement cette hausse est justifiée par rapport au désengagement de l'Etat, mais elle est transparente vis-à-vis de nos concitoyens, puisque lors de la dernière campagne municipale, vous aviez très clairement annoncé Monsieur le Maire, que vous augmenteriez modérément les taux de nos taxes fiscales, comme en début de chaque mandat. Dont acte.

L'ensemble de ces mesures financières doivent permettre à notre collectivité de ne pas tomber dans la spirale infernale du grand endettement et ainsi de conserver des marges de manœuvres importantes pour continuer à investir à un rythme soutenu, puisqu'en moyenne vous avez programmé un investissement de 100 M€ par an, soit 600 M€ sur l'ensemble du mandat, ce qui correspond quasiment au niveau d'investissement exceptionnel du précédent mandat qui avait atteint la somme de 680 M€.

Ce haut niveau d'investissement permettra à la Ville de Lyon de continuer à offrir des services publics de grande qualité aux Lyonnaises et aux Lyonnais, et c'est bien cela l'essentiel de notre mission et de notre engagement politique.

Les élus du Groupe centre démocrate voteront donc ce budget.

Je vous remercie.

Mme CONDEMINE Anne-Sophie, Adjointe : Monsieur le Maire, chers Collègues, le budget primitif sur lequel nous nous apprêtons à délibérer aujourd'hui, est le premier que nous réaliserons dans ce nouveau mandat. Mais au-delà de 2015, il reflète également les grandes orientations qui seront les nôtres pour les six prochaines années.

Ce budget est construit sur la base de deux grands constats :

- D'une part, il prend en compte l'ensemble des facteurs exogènes qui pèsent considérablement sur nos finances locales et que nous avons évoqué lors du débat d'orientation budgétaire. Ces facteurs de dégradation, nombreux, d'une ampleur inédite, nous n'avons pas d'autre choix que d'y faire face : diminution drastique des concours de l'Etat, coûts induits par la réforme des rythmes scolaires, notamment.

- D'autre part, il s'appuie sur une « situation financière solide, héritée d'une gestion maîtrisée des dépenses ». Ce n'est pas de moi, mais c'est le rapport définitif de la Chambre Régionale des Comptes que je viens de citer, une institution que l'on ne peut guère soupçonner de complaisance, chacun en conviendra. Cette bonne santé financière constitue, pour nous, un atout de taille pour faire face aux défis qui sont devant nous, et elle restera, comme lors des précédents mandats, notre horizon. Il serait trop facile de laisser s'envoler la dette, en repoussant les difficultés à plus tard et donc en les aggravant par là même.

Notre responsabilité, c'est de conserver un rythme soutenu d'investissement malgré le contexte difficile, pour assurer aux Lyonnaises et aux Lyonnais des services publics performants, des espaces publics et un cadre de vie de qualité, ce qui fait la force de notre ville et son attractivité.

Notre exigence, c'est donc celle de dégager des marges de manœuvres significatives pour nous permettre de continuer à investir. C'est tout le sens de ce budget, qui traduit concrètement ces engagements par la mobilisation de plusieurs leviers :

- D'abord le redimensionnement de notre budget de fonctionnement : dès 2015, ce sont plus de 7 M€ de marges de manœuvre que nous avons dégagés. C'est un engagement fort, inédit et courageux. Pour y parvenir, il faut réaliser d'importants efforts de gestion, faire des choix de priorisation difficiles, mais nécessaires. Il n'est jamais aisé d'opérer des économies dans nos charges, mais nous nous y attelons sans relâche, ainsi les économies réalisées en 2015 grâce à une démarche achat déployée dans le marché du gaz. Il n'est jamais agréable de geler, de diminuer les subventions à des structures associatives, mais nous les accompagnons au quotidien pour les aider à trouver de nouveaux modes de financement complémentaires. Car on ne peut pas, comme c'est trop souvent le cas dans cette assemblée sur les bancs de nos Collègues de l'Opposition, fustiger toutes les économies dès qu'elles sont annoncées et exiger, en même temps, de nouveaux investissements.

- Ensuite autre levier mobilisé : la hausse modérée de nos taux d'imposition, comme elle avait été annoncée en toute transparence. Malgré ce relèvement des taux, plus modéré d'ailleurs que lors du précédent mandat, la pression fiscale de notre ville reste une des plus faibles parmi les villes de plus de 200 000 habitants.

Ces mesures fortes permettront d'assurer nos besoins de financement dans les grands champs prioritaires de notre action, sans qu'un recours excessif à la dette ne soit effectué : éducation et enfance, culture et patrimoine, solidarités... Les dépenses d'équipement sont inscrites à hauteur de 135 M€, un niveau élevé pour une première année de mandat.

Cette stratégie budgétaire que nous déployons nous permettra de faire face à la dégradation sans précédent du contexte budgétaire des collectivités territoriales sans pour autant pénaliser ni la santé budgétaire de notre ville ni les Lyonnaises et les Lyonnais. C'est donc pour ce budget primitif tout à la fois courageux et responsable que le Groupe Lyon centristes et indépendants votera.

Je vous remercie.

Mme GAY Nicole, Adjointe : Monsieur le Maire, chers Collègues, lors du débat d'orientation budgétaire, nous mettons en avant le « comment faire la ville d'aujourd'hui et de demain » avec pour notre ville 30 M€ d'économie à trouver d'ici à 2017, 40 M€ à l'horizon 2020 ?

Trois chiffres retiennent l'attention de notre Groupe pour aborder le budget primitif 2015 de notre ville, un budget qui montre que nous sommes à la fois volontaristes dans nos actions et rigoureux dans notre gestion.

Le premier chiffre : la dotation forfaitaire de l'Etat réduite pour 2015 de 13,4 M€.

Ces dotations baissent continuellement depuis plusieurs années, mais cette fois la baisse est brutale, par son volume et par son annonce soudaine en avril 2014, au lendemain des élections municipales.

Les politiques d'austérité pénalisent la reprise de l'activité économique et de l'emploi, et font exploser la demande sociale. Les collectivités sont des amortisseurs des effets de la crise.

Si nous devons résumer la gravité de la situation sociale par une seule réalité, n'oublions pas que des enfants dorment dehors ! Et nous sommes particulièrement attentifs à ces familles avec enfants scolarisés sans solution d'hébergement.

N'oublions pas qu'il y a une crise du logement persistante que la Ville et la Métropole maîtrisent avec les outils à leur disposition.

N'oublions pas que ce sont les chômeurs, les précaires et les pauvres qui supportent le poids des impasses économiques et des inégalités.

Les choix faits par le gouvernement pour opérer ces réductions de déficits sont injustes socialement et dangereux économiquement. Cet argent pris aux collectivités va nous manquer. Il nous faut demander au gouvernement de revoir ses décisions !

Et comment ne pas mettre en parallèle les milliards d'efforts demandés aux collectivités et les milliards offerts aux grandes entreprises. Cet argent va-t-il servir à créer des emplois ? Nous n'y croyons pas !

Cela risque de ne profiter ni à l'emploi, ni à l'investissement mais plutôt à servir les actionnaires. Les cadeaux pour les uns sont un fardeau pour les autres.

Je vous rappelle que 71 % de l'investissement public est porté par les collectivités. Si celles-ci réduisent la voilure, les conséquences en cascades se feront sentir rapidement. Ce sera moins de chantiers, donc moins de travail, donc moins de recettes pour les collectivités. Ce sera aussi moins de services publics pour la population. Mais par le maintien d'un haut niveau d'investissement, ce n'est pas notre choix pour ce budget 2015 !

Le deuxième chiffre c'est la hausse en une seule fois pour le mandat de 5 % de la fiscalité. Elle a été annoncée aux Lyonnais durant la campagne électorale. Il n'y a donc pas de surprise.

Cet argent va servir aux Lyonnais à travers des services publics et des équipements (crèches, écoles, gymnases...) et ainsi servir à maintenir des créations d'emploi pour l'ensemble du mandat.

Mais dans le même temps, il nous faut faire preuve de pédagogie, afin que les Lyonnais comprennent chaque hausse de tarifs. Nous ne devons jamais oublier l'impact que peuvent avoir ces hausses sur les budgets des familles. Comme il nous faut être attentifs aux baisses de subventions aux associations dont le rôle dans le mieux vivre ensemble n'est plus à démontrer ! Et à plus forte raison par les temps qui courent.

Ainsi, il ne faut pas craindre le recours à plus d'emprunts s'il nous permet, temporairement, de faire face à nos obligations, de ne pas tout sacrifier sur l'autel de l'austérité, s'il nous permet tout simplement de répondre aux besoins des Lyonnais.

Le troisième chiffre : 135 M€ de dépenses d'équipement en 2015. Nous surfons encore sur les engagements du précédent mandat. Nous voyons dans ces engagements ce qui fait une grande part de l'attractivité de notre territoire et nous permet de faire mieux sur le plan économique et social que la moyenne nationale.

Il faut poursuivre notre action en préservant ces priorités actuelles et en trouvant de nouveaux équilibres budgétaires. Et pour les difficiles arbitrages à venir, il nous faut amplifier la collaboration et la réflexion collective de notre majorité municipale, des adjoints et des services !

Repenser la ville, son organisation, son développement durable, pas seulement de façon comptable comme le suggère le rapport de la Chambre Régionale des Comptes, mais en redonnant sans cesse ce sens politique qui respecte les citoyens, les associations et tous ceux qui font la ville.

Dans ce contexte, il nous faut être utiles aux Lyonnaises et Lyonnais en avançant sur des politiques solidaires et ambitieuses pour :

- la démocratie locale et participative, en associant et consultant les citoyens ;
- l'emploi, l'insertion, l'économie sociale et solidaire ;
- l'accessibilité de la ville au travers des travaux pour les établissements recevant du public et pour l'inclusion des personnes handicapées dans toutes les activités de la ville ;
- la place de l'enfant et des jeunes dans la ville dans toutes ses dimensions : éducation, petite enfance, sports, culture ;
- la production de logement et la nécessaire rénovation énergétique des bâtiments à la hauteur des enjeux environnementaux pour une ville saine, agréable, écologique.

Pour notre Groupe, notre démarche constante est de n'être jamais résigné devant les contraintes affichées et d'être toujours exigeants sur les transformations à apporter. Cette démarche est à la fois constructive et combative, à Lyon comme pour la Métropole.

C'est dans cet esprit que le Groupe Lyon gauche solidaire vote ce budget primitif 2015.

M. JULIEN-LAFERRIERE Hubert, Maire du 9^e arrondissement : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, nouvelle ère, nouvelle donne, nouveau paradigme, beaucoup de qualificatifs ont été utilisés pour décrire ce contexte particulier dans lequel s'est construit ce budget 2015 qui, tout le monde l'a compris, est également une première traduction de notre stratégie budgétaire pour ce mandat.

Bien sûr, un mandat impacté fortement par la baisse des dotations de l'Etat. Monsieur Havard, c'est quand même le résultat d'une dérive financière qui ne date pas d'hier !

M. HAVARD Michel : Je le reconnais bien volontiers. Il faudra qu'à un moment donné, on soit tous réalistes.

M. JULIEN-LAFERRIERE Hubert : Parce que vous disiez que le gouvernement actuel n'arrive pas à baisser ses dépenses. Faut-il rappeler que le gouvernement précédent non plus ? La dette publique en France a quand même doublé en l'espace de quelques années, en 10 ans entre 2002 et 2012.

Mais accordons-nous, effectivement, que c'est l'ensemble des gouvernements passés qui est responsable de cette situation. Une dette publique qui approche 100 % du PIB.

M. HAMELIN Emmanuel : Et depuis ?

M. JULIEN-LAFERRIERE Hubert : Non mais Monsieur Hamelin, moi je ne cite que les chiffres de l'INSEE. S'il y a un désaccord là-dessus, vous me citerez d'autres chiffres.

M. LE MAIRE : Vous avez seul la parole. Je vous conseille de ne vous adresser à personne, qu'à l'ensemble.

(Rires.)

M. JULIEN-LAFERRIERE Hubert : Merci Monsieur le Maire. Chacun prend ses responsabilités. En tout cas, ce qui est certain, c'est que la Ville de Lyon n'a pas attendu 2014 pour prendre ses responsabilités. Ces responsabilités, nous les avons prises dès 2001 devant les Lyonnais auxquels nous n'avons pas menti. Nous avons assumé nos choix, tenu nos engagements et aujourd'hui, dans ce nouveau contexte, nous nous engageons à ajuster notre budget de fonctionnement à cette nouvelle donne.

Ceci, sans compromettre l'investissement, c'est-à-dire le développement de notre cité pour les Lyonnais, pour les générations futures.

J'ai entendu, bien sûr, que ce n'était pas assez, qu'il fallait s'y prendre autrement, qu'il fallait changer de méthode. Mais qu'est-ce qu'il est proposé exactement aujourd'hui pour faire 40 millions d'économie de fonctionnement ? Qu'est-ce que vous proposez lorsque vous-même ou vos collègues dans les arrondissements, sur le terrain, au contact des habitants et des associations, sont plutôt dépensiers y compris dans des domaines qui ne sont pas du tout de compétence régaliennne de notre collectivité. Ils sont plutôt dépensiers sur le terrain qu'économistes. Ou bien, y a-t-il des grandes villes en France qui peuvent nous inspirer ? Des grandes villes dirigées par exemple par l'UMP ? Quand on regarde certaines villes comparables, ça ne donne pas très envie. Je cite par exemple Nice qui, avant les élections, disait « pas de hausses d'impôts » et parce qu'il y a une nouvelle donnée financière annoncée, comme l'a dit Richard Brumm tout à l'heure, des augmentations déguisées à travers la question des abattements.

C'est cela que nous ne voulons pas faire à Lyon. Et on ne le fait pas parce que dans le passé, on n'a pas laissé filer les choses. S'il y a bien une chose sur laquelle tout le monde s'accorde et où la ville est bien notée, c'est bien sur sa situation financière qui est solide au terme du mandat qui s'est achevé.

L'exercice qui nous attend va être difficile mais c'est bien cette situation financière saine qui va nous permettre de procéder à des ajustements progressifs, qui va nous permettre de le faire en respectant nos engagements, y compris ceux pris avant les annonces de l'Etat sur la baisse des dotations.

Monsieur Broliquier, quand vous parlez de la fiscalité, vous avez reconnu que nous l'avions annoncée. Mais quand vous utilisez le terme « siphonner » les Lyonnais, je voudrais juste dire aux Lyonnais qui écoutent ou liront le compte rendu, qu'aujourd'hui, ça veut dire quoi cette augmentation de la fiscalité ? Ça veut dire, par exemple, un couple locataire avec deux enfants : 13 euros d'augmentation. Si on prend la situation la pire, c'est-à-dire un propriétaire occupant sans enfant : 42 euros d'augmentation.

M. BROLIQUIER Denis, Maire du 2^e arrondissement : 60 à 80 euros !!

M. LE MAIRE : Vous êtes incapables d'écouter !

M. HAVARD Michel : Qu'il fasse son intervention mais qu'il ne nous interpelle pas !

M. JULIEN-LAFERRIERE Hubert : Il faut bien qu'on débâte un petit peu lorsque vous intervenez après d'autres...

M. LE MAIRE : Quand M. Havard m'interpelle, je ne dis rien, je suis stoïque.

M. HAVARD Michel : Si, tout à l'heure, vous m'avez répondu.

M. JULIEN-LAFERRIERE Hubert : Je veux dire simplement que vous ne trouverez pas beaucoup de villes en France qui n'ont pas changé leur discours fiscal avant ou après les annonces de l'Etat et qui n'ont pas sacrifié l'investissement.

Je voudrais terminer sur ce point car c'est au fond cela que les Lyonnais attendent de leurs élus : savoir faire face aux difficultés pour ne pas sacrifier leur avenir, celui de leurs enfants et développer la ville. Vous avez vu, qu'en matière d'infrastructures sociales, en matière d'espaces publics, c'est-à-dire de ce qui relève de la qualité de vie des Lyonnais, et bien nous sommes à la hauteur des ambitions.

Sur le mandat précédent, la Ville aura investi 700 millions d'euros, loin des craintes de sous consommation que l'on nous annonçait à chaque débat budgétaire. M. le Maire l'a dit, on a consommé même au-delà de ce qui était engagé.

En 2015, nous allons investir 135 M€ dans ce contexte. C'est de bon augure pour le mandat qui commence et c'est aussi de bon augure pour l'économie locale, pour l'activité économique de notre agglomération. Nous jouons dans ce cadre là notre rôle de politique contracyclique. Faut-il rappeler que l'agglomération lyonnaise est une des rares qui aujourd'hui a des créations nettes d'emploi en France ?

Encore une fois, tout cela n'aurait pas été possible sans cette gestion à la fois sérieuse et ambitieuse qui a été celle des deux mandats qui nous ont précédés et qui sera, j'en suis sûr, celle de l'avenir.

Je vous remercie.

M. BRUMM Richard, Adjoint : Ca ne dépassera pas quelques mots parce que je pense que vous m'avez assez entendu cet après-midi.

Et puis, ça ira d'autant plus vite que moi, je ne parlerai pas des mesures gouvernementales, ce n'est pas le lieu ; je ne parlerai pas de la Métropole, ce n'est pas le lieu et je ne parlerai pas non plus des rythmes scolaires puisqu'ils sont votés.

On est légaliste, on applique.

Simplement, je reprendrai quelques phrases qui m'ont un peu fait sourire. Vous me pardonnerez, Monsieur Boudot avec votre «idéologie de la dépense». Ca ne me paraît pas correspondre à ce que nous faisons.

Et même M. Broliquier, plus sérieux, disant « toujours mieux avec moins ». «Toujours mieux avec moins», il arrive un moment où ça devient difficile.

Pendant la campagne électorale...

M. BROLIQUIER Denis : C'est ce que font les entreprises.

M. BRUMM Richard : Je ne vous interpelle pas ! Je vous affirme...

(Rires.)

Pendant la campagne électorale, M. le Maire avait proposé une augmentation d'impôts de 5 %.

On aurait pu en discuter mais il se trouve qu'après l'élection et dès le mois d'avril, des mesures gouvernementales, sans commune mesure avec ce qu'il y avait pu avoir avant, sont arrivées.

Nous sommes passés de 1,5 milliard d'euros par an (je l'ai déjà dit mais je n'ai pas l'impression que vous m'avez entendu), à 3,7 milliards d'euros de mesures d'économies imposées aux collectivités locales.

Si M. Havard ou quelqu'un d'autre avait été élu, j'aurais souhaité savoir comment il aurait fait mieux avec moins.

Je trouve merveilleux d'affirmer « mieux avec moins ».

M. Havard de son côté qui sourit, dit des choses différentes. Lui, il dit « il faut se fixer un objectif».

L'objectif il est là, mais il n'est pas gai.

Cette année, nous avons quand même réussi à faire 3 200 000 euros d'économies ; l'année prochaine, nous allons devoir en faire de 15 à 17 M€.

C'est un objectif clair. Je n'ai pas dit qu'il était réjouissant mais il est clair. Si vous étiez «aux manettes», peut-être qu'il aurait fallu que vous y pensiez aussi.

C'était tout, Monsieur le Maire, je crois que j'ai dit ce que j'avais à dire.

M. LE MAIRE : Merci bien. Quelques mots. Je ne vais pas m'attarder longtemps sur la situation nationale pour la comparer à la situation financière de la Ville de Lyon. Mais après ce que vient de rappeler M. Julien-Laferrière, je veux juste vous faire faire un petit comparatif entre l'évolution de la Ville de Lyon depuis 2001 et l'évolution qu'il a rappelé de la dette nationale où l'on est passé de mille milliards à deux mille milliards. Franchement, entre les deux, il n'y a pas photo.

Si on veut comparer les hausses d'impôts, on pourrait les répartir aux uns et aux autres dans la même période entre ce qui a été fait au niveau national et puis ce qui est fait sur la Ville de Lyon, il n'y aurait pas photo. Je crois qu'il faut garder un raisonnement qui soit effectivement mesuré par rapport à la situation financière de la Ville de Lyon.

Alors c'est vrai, Richard Brumm a tout à fait raison, nous sommes dans une situation extrêmement difficile car ce que l'on demande aux collectivités locales va être extrêmement difficile à réaliser : 40 millions d'économie pour la Ville de Lyon, 160 millions pour la future métropole, c'est quelque chose d'extrêmement compliqué à réaliser.

Un certain nombre d'analyses d'ailleurs ont été faites au niveau national et toutes celles et tous ceux, toutes les communes, toutes les collectivités qui ne sont pas aujourd'hui dans une situation financière SEM qui, en particulier, ont déjà un endettement considérable, je vous rappelle quelle est notre capacité de désendettement : quatre/deux ou quatre/trois années, il y en a qui en sont déjà à 8/9 années, ils vont donc connaître des difficultés absolument épouvantables.

Face à un tel choc, nous allons effectivement, comme le dit Richard Brumm, avoir à faire des choix conséquents. J'entends un certain nombre de gens qui nous disent : « mais nous, dans nos collectivités locales, on n'augmente pas ». Où ? Dans les grandes villes ? Personnellement, je discute avec mes collègues de toutes sensibilités politiques, je n'en vois absolument aucun qui n'augmente pas aujourd'hui les impôts.

Dans l'agglomération, on l'a rappelé, pas le plus mauvais des maires UMP puisque cette formation politique l'avait porté à la candidature contre moi, je pense qu'ils avaient choisi l'un des meilleurs parmi eux, mais lui, dès le lendemain des élections : 8 % d'augmentation des taux, parce qu'évidemment il n'est pas dans les « faut qu'on, y'a qu'à », il a à gérer une réalité communale. Je lisais parce que j'ai une revue de presse qui n'envoie pas sur l'actualité locale de toutes les communes du Grand Lyon sur les investissements, qu'il avait fait 8 millions l'an dernier. Il dit que cette année il n'en fera que 3. Evidemment, si tout le monde se trouve dans des situations extrêmement compliquées, c'est clair.

Quant à M. Boudot, la dernière fois, je m'excuse, il nous dit : « voyez dans les communes qu'on a prises, on baisse les impôts ». La dernière fois que le Front national est arrivé dans un certain nombre de communes, cela ne se juge pas sur un an, cela se juge sur la durée. On ne peut pas dire que cela a été absolument flamboyant et que les électeurs, le coup d'après, se soient précipités pour réélire ceux qu'ils avaient, à un moment donné, peut-être un peu imprudemment, portés à la tête de leur commune.

Alors par rapport à cela, la hausse de fiscalité que nous faisons, Hubert Julien Laferrière a rappelé qu'elle est extrêmement limitée, on a fait l'ensemble des calculs avec les services financiers à la fois de la Ville de Lyon et du Grand Lyon. On n'est pas dans les hausses de fiscalité qu'il y a pu y avoir, à un moment donné, sur les impôts nationaux, on était sur 400, 500, 600 € d'augmentation d'impôts. Tout d'un coup, là, ça faisait mal à celles et ceux qui les subissaient.

Pourquoi l'avons-nous fait ? Nous l'avons fait pour maintenir une capacité d'investissement qui est évidemment nécessaire. Moi j'ai rencontré des personnes de la Fédération des Bâtiments et des travaux publics qui me disent : « Monsieur le Maire, maintenez une capacité d'investissement minimale à la Ville de Lyon et au Grand Lyon, parce que si vous ne le faites pas on est mal, et le nombre d'emplois qui vont être supprimés sera quelque chose de considérable ». Alors oui, nous le faisons, et lorsque nous discutons avec eux, évidemment ils comprennent la politique que nous menons.

J'entends ce que me dit M. Havard : « oui mais vous, quand même, vous êtes des rigolos, vous ne faites pas de réforme de structures, c'est ce qu'il faudrait faire ». Excusez-moi du peu, on vient de faire la Métropole de Lyon, c'est le seul territoire où on a mutualisé un Conseil général et puis la Communauté urbaine de Lyon. Personne ne l'a jamais fait, au contraire on a essayé pour un certain nombre de mettre le maximum de bâtons dans les roues, à la fois vote à l'Assemblée nationale, alors qu'au Sénat on avait réussi à bâtir de larges convergences, ensuite recours au Conseil constitutionnel et puis après : alerter sur le fait que « oui mais alors, tout le monde ne va pas demain... » -2020, c'est quand même dans quelque temps- « être forcément dans le conseil métropolitain », et puis après on nous dit « qu'il faut faire de grandes réformes de structures ».

Alors c'est quoi, la réforme de la métropole et puis la compétence des communautés urbaines ? C'est s'attaquer d'abord à un problème de fond. Je l'ai dit, nous faisons de l'aménagement urbain, du développement économique, et du point de vue économique cela ne va pas trop mal, il y a des chiffres qui sont sortis il y a deux ou trois jours sur le nombre de mètres carrés livrés en matière tertiaire par exemple : 240.000 m². C'est encore une de nos meilleures performances, là où l'on pensait qu'il y aurait de grosses difficultés. Donc l'économie lyonnaise se développe, nous étions samedi avec Laurent Davesi qui disait que c'était l'un des seuls territoires qui avait continué à créer de l'emploi malgré la crise, alors que la France avait perdu 200.000 emplois. Donc, évidemment, qu'on continue à se développer mais en même temps, nous avons 44.000 personnes bénéficiaires du RMI dans l'agglomération.

Un de nos paris est de faire en sorte qu'en reliant les compétences économiques du Grand Lyon et puis les anciennes compétences du Conseil général en matière de RSA nous arrivions à mettre davantage à l'emploi un certain nombre de personnes.

Pour celles et ceux qui voulaient du social dans l'agglomération, il y en aura un peu puisque mis à part effectivement le RSA, nous prenons en charge les personnes âgées, les personnes handicapées, l'enfance en difficulté. Mais alors, tous ceux qui nous disent : « oui vous n'attaquez pas assez, il faudrait que chacun ne fasse qu'une seule chose, une seule compétence, chacun sa compétence ». On prend l'enfance en difficulté à la métropole et que nous dit-on aujourd'hui : « comment allez-vous faire en sorte de supprimer les postes sur

l'internat Favre » ? Excusez-moi, c'est exactement le type de compétences qu'on va prendre à la métropole, et vous me dites qu'il faut mutualiser ?

Il y a ceux qui nous disent : « oui il faut être courageux, aller à la bataille » et à la première escarmouche et bien ils prennent la poudre d'escampette, ils ne sont pas présents. Moi je les ai reçus et je leur ai dit ce que je vous dis aujourd'hui, parce que je ne fais jamais dans la démagogie. Je dis qu'aujourd'hui lorsqu'on fait la réforme des rythmes scolaires, 40 personnes sont concernées. On en a besoin pour faire la réforme des rythmes scolaires, pour prendre en charge les enfants les plus en difficulté, on en a besoin demain dans la mutualisation avec la métropole. Alors effectivement, si le social c'est de défendre chacun à sa place sans jamais bouger, je crois que les problèmes de notre société sont loin d'être résolus.

Oui il va falloir reconsidérer les choses et que chacun demain soit prêt à muter.

Alors, est-ce qu'on s'attaque à des choses fondamentales ? Est-ce qu'ils vont perdre leur salaire demain ? Non, tout le monde va garder son salaire au moment où nous avons tant de chômeurs dans notre agglomération, dans notre pays. Donc, il faut être capable de comprendre ce qu'est le mouvement, de tenir des discours courageux, parce qu'autrement, on constatera comme on le fait aujourd'hui, qu'on a rajouté beaucoup de dépenses à une partie de notre société. En matière de prélèvements obligatoires, nous sommes le pays où il y en a le plus ! Et c'est le pays qui est le plus en crise ! Cela interroge quand même sur l'utilité de la dépense publique ! Il faut peut-être changer un peu les choses, changer de discours, changer de vision, ne pas être chacun figé dans le statu quo !

Voilà, c'est ce que nous allons essayer de faire avec la Métropole. Alors, on ne l'a pas encore réalisée ! On nous dit : « Mais comment, vous ne l'avez pas fait ! » Excusez-moi, on est le combien aujourd'hui ? Le 19 janvier. Depuis effectivement le 1^{er} janvier 2015, on ne l'a pas encore fait ! Mais on a simplement, en l'espace de six mois, analysé 600.000 comptes, accueilli près de 4000 agents, fait que tous les services fonctionnent et ça c'était déjà un tout petit job ! Voilà, Mesdames et Messieurs, ce que l'on va faire.

Et puisqu'on dit « Mais, Monsieur Collomb, vous n'êtes pas assez participatif, vous comprenez, nous si on nous interrogeait, on vous dirait ce qu'il faut faire ! » Et bien voilà, M. Brumm vous a dit : « Voilà sur trois ans, il y a 40 M€ à trouver. » Et bien moi, j'appelle tous les Groupes à me dire, comme il leur a proposé, : « Voilà, moi, je supprime ceci, cela. » Et puis de me dire comment ils y arrivent. Et puis, je mettrai les services financiers à disposition pour qu'ils quantifient toutes les économies qu'ils auront faites. Et si effectivement, ils me proposent les 40 M€, moi je veux vous dire, je suis prêt à examiner de très très près les propositions de l'Opposition. Je suis prêt à regarder avec eux afin d'avoir un grand débat au prochain Conseil et au prochain budget, parce que je serais vraiment très heureux d'avoir cette grande participation des uns et des autres, à l'effort de renouveau de notre pays, de notre société et de notre agglomération.

Mesdames et Messieurs, je vous propose de voter ce budget et nous allons continuer ensemble, comme nous l'avons fait par le passé, à avoir une ville à la fois économiquement performante, socialement le plus juste possible -je suis sûr que nous avons encore des progrès à faire- et environnementalement, durable. Vous avez vu, Madame Chevallier, que dans le budget par exemple, il y avait à la fois ce qui concerne la réhabilitation énergétique des bâtiments et les espaces publics : c'est devenu aujourd'hui un de nos plus grands budgets. Bref, un certain nombre de compétences et d'investissements qui vous tiennent à cœur.

Nous allons passer au vote du budget primitif 2015 par chapitres budgétaires et articles spécialisés.

1- Je mets aux voix le Budget principal réparti par chapitre. Que ceux qui sont d'avis de l'adopter veuillent bien lever la main. Avis contraire ? Abstention ?

(Les Groupes UDI et apparentés, Ensemble pour Lyon – UMP et apparentés, Lyon citoyenne et solidaire et M. Boudot, ont voté contre.)

(Adopté.)

2- Je mets aux voix le Budget annexe du théâtre des Célestins réparti par chapitre. Que ceux qui sont d'avis de l'adopter veuillent bien lever la main. Avis contraire ? Abstention ?

(Le Groupe Lyon citoyenne et solidaire a voté contre. Les Groupes UDI et apparentés, Ensemble pour Lyon - UMP et apparentés et M. Boudot se sont abstenus.)

(Adopté.)

3- Je mets aux voix le Budget annexe des Halles de Lyon Paul Bocuse réparti par chapitre. Que ceux qui sont d'avis de l'adopter veuillent bien lever la main. Avis contraire ? Abstention ?

(Le Groupe Lyon citoyenne et solidaire a voté contre. Les Groupes UDI et apparentés, Ensemble pour Lyon - UMP et apparentés et M. Boudot se sont abstenus.)

(Adopté.)

4- Je mets aux voix le Budget annexe de l'Auditorium – Orchestre National de Lyon réparti par chapitre. Que ceux qui sont d'avis de l'adopter veuillent bien lever la main. Avis contraire ? Abstention ?

(Le Groupe Lyon citoyenne et solidaire a voté contre. Les Groupes UDI et apparentés, Ensemble pour Lyon - UMP et apparentés et M. Boudot se sont abstenus.)

(Adopté.)

Si les arrondissements d'opposition me proposent quelques 10 % de réduction sur le budget des arrondissements, je ne refuse pas ! C'est bien volontiers que j'y procède !

5- Je mets aux voix les Etats spéciaux d'arrondissement conformément aux documents présentés. Que ceux qui sont d'avis de l'adopter veuillent bien lever la main. Avis contraire ? Abstention ?

(Les Groupes UDI et apparentés, Ensemble pour Lyon - UMP et apparentés, Lyon citoyenne et solidaire et M. Boudot se sont abstenus.)

(Adopté.)

6- Je vous propose de maintenir à 1/3 la fraction de reversement pour l'année 2015 de la taxe sur les spectacles au CCAS conformément à l'article 1566 du code général des impôts. Que ceux qui sont d'avis de l'adopter veuillent bien lever la main.

(M. Boudot s'est abstenu.)

(Adopté.)

7- Je vous propose d'appliquer une hausse différenciée des taux de fiscalité pour 2015, de +4,0% pour la taxe d'habitation et la taxe foncière sur les propriétés non bâties et de +6,17% pour la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Les taux de fiscalité directe sont fixés, pour 2015, comme suit :

- par application d'un coefficient de variation de 1,04 le taux de la taxe d'habitation est porté à 22,15 %

- par application d'un coefficient de variation de 1,061736 le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties est porté à 18,23 %

- par application d'un coefficient de variation de 1,04 le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties est porté à 19,97 %.

Que ceux qui sont d'avis de l'adopter veuillent bien lever la main. Avis contraire ? Abstention ?

(Les Groupes UDI et apparentés, Ensemble pour Lyon - UMP et apparentés, Lyon citoyenne et solidaire et M. Boudot ont voté contre.)

(Adopté.)

2015/845 - Création de nouveaux tarifs d'occupation commerciale du domaine public (Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat)

Mme BOUZERDA Fouziya, rapporteur : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, à Lyon comme dans d'autres villes, nous avons connu un certain nombre de développements de nouveaux modes de consommation et d'activités qui ont connu une forte accélération, notamment des services de livraison, de sushis, de pizzerias. Et ces nombreux établissements actuellement utilisent notre espace public, une ou plusieurs places de stationnement, pour des véhicules, des motocycles et ce aujourd'hui, sans aucune autorisation.

Parallèlement, nous avons également pu constater la multiplication de nombreuses installations sur le domaine public, soit devant certaines activités commerciales, soit en sortie de métro, pouvant parfois gêner le cheminement piétonnier.

Dans ce contexte, la Ville de Lyon a souhaité régulariser une situation qui aujourd'hui n'est pas encadrée. Trois objectifs participent de cette démarche :

- d'une part, éviter l'occupation anarchique de notre domaine public, avec la multiplication de l'ensemble de ces installations, qui se développent de manière un peu exponentielle ;
- d'autre part, assurer l'égalité de l'occupation du domaine public, puisqu'une redevance est actuellement payée pour les occupations actuelles commerciales, pour les terrasses, les étalages, pour les équipements de commerce, ainsi que pour le stationnement des véhicules ;
- et enfin, assurer l'équilibre de l'occupation de notre domaine public entre leurs différents usagers : les piétons, les véhicules en stationnement, mais également les commerces qui utilisent le domaine public à titre commercial.

L'objectif est donc de vous soumettre aujourd'hui la création de tarifs pour encadrer cette occupation du domaine public qui aujourd'hui n'est pas encadrée, ce qui conduit effectivement ceux qui occupent actuellement illégalement, soit à le faire sans aucun encadrement, soit à se faire verbaliser pour occuper actuellement du stationnement ou de l'occupation commerciale aux droits de leurs commerces.

Ce rapport a reçu un avis favorable de la Commission des Finances. Je vous remercie.

M. ROYER François : Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, avec la création de ces nouvelles redevances d'occupation du domaine public, c'est la recherche de ressources financières nouvelles, qui est lancée.

Comme vous l'avez dit Madame l'Adjointe, livreurs de repas à domicile avec notamment des deux roues, commerces avec des présentoirs sur les trottoirs et journaux gratuits, vont rejoindre des activités participant déjà à un acquittement de redevance.

Nous ne sommes pas opposés aux mesures qui vont dans le sens d'une gestion dynamique du domaine de la Ville, qu'il soit public ou privé. La valorisation du domaine public, en particulier, est un élément économique de plus en plus important pour toutes les collectivités territoriales. C'est une source de recettes et comme le disait aussi auparavant Denis Broliquier, une optimisation.

L'instauration de ces redevances est justifiée, notamment par le fait que ce type d'occupation du domaine public peut engendrer pour la Ville des frais d'entretien divers et surtout par un souci d'équité avec les autres commerçants acquittant déjà et depuis de nombreuses années, une redevance d'occupation lorsqu'ils disposent de tables, de chaises et autres mobiliers sur le domaine public.

Les occupations du domaine public se multipliant à Lyon, la Ville ne devrait-elle pas élaborer une « Charte générale pour toute forme d'occupation du domaine public », qui concernerait les occupations commerciales (sédentaires et non sédentaires), mais pas uniquement ?

Une telle charte existe déjà dans le Vieux Lyon. Dans la presqu'île, nous sommes aussi concernés, bien sûr. Cela irait dans le sens de la qualité de vie des habitants et aussi pour faire une ville apaisée, de la qualité de l'accueil des visiteurs et participerait à une « mise en charme » de la Ville.

Donc, dans un souci d'égalité, nous voterons pour ce dossier. Je vous remercie.

Mme SANGOUARD Joëlle : Monsieur le Maire, chers Collègues, vous nous demandez d'accepter une délibération concernant la création de nouveaux tarifs d'occupation commerciale du domaine public.

Nous ne pouvons être d'accord sur ce dossier, Monsieur le Maire, et notre message est clair.

Nous devons absolument arrêter de créer, ou d'ajouter sans cesse de nouvelles taxes et de nouveaux impôts.

La situation économique actuelle exige d'encourager les acteurs économiques, et elle impose avant tout aux collectivités, de faire des économies.

Mais, si je puis me permettre, Monsieur le Maire, vous avez quand même deux discours : un, national, qui invite le Gouvernement à arrêter d'ajouter de l'impôt à l'impôt -ce sont vos propres termes- et un autre, local, qui vous voit augmenter l'imposition et créer de nouvelles taxes, plutôt que de faire des économies sur le budget de fonctionnement.

Et pour en revenir à notre dossier, concernant les journaux gratuits, il offre à beaucoup de personnes l'accès à l'information, et permettent à des jeunes, surtout des étudiants, de se procurer un petit job d'accompagnement.

Vous n'êtes pas sans savoir, Monsieur le Maire, que ces sociétés de presse gratuite -parce que c'est là où le bât blesse- sont actuellement en difficulté financière, et qu'il est question de regroupement, voire même de cessation d'activité. Votre démarche ne fera qu'accentuer leurs difficultés.

Et il y a également un paradoxe, c'est que l'Etat aide cette presse gratuite, ces journaux de presse gratuite, et vous, vous allez les taxer.

Quant aux commerçants en général, ils ont été durement touchés en 2014 par la mise en place de la Taxe Locale pour la Publicité Extérieure (TLPE), qui impose toute publicité qui se trouve sur les vitrines, et ceci au moment où il fallait alléger les contraintes pour libérer les énergies, et permettre de maintenir l'activité, afin de favoriser un développement futur.

Comme vous l'avez compris, Monsieur le Maire, nous refusons l'absence de stratégies d'ensemble dépenses/recettes, et c'est pour cela, que nous voterons contre ce projet.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(Le Groupe Ensemble Pour Lyon – UMP et apparentés et M. Boudot ont voté contre.)

2015/813 - Avis du Conseil municipal sur la demande d'abattement fiscal du Grand Casino de Lyon pour sa participation financière au profit des manifestations artistiques en 2014 dans le cadre de l'article 34 de la loi de Finances rectificative pour 1995 (Direction de la Gestion)

Rapporteur : M. BRUMM Richard

(Adopté.)

(Abstention de M. Boudot.)

2015/825 - Attribution de subventions à divers organismes - Exercice 2015 - Approbation d'une convention d'application type aux conventions cadres pour les subventions de fonctionnement – Approbation d'une convention type spécifique aux établissements de petite enfance – Approbation et autorisation de signature d'une convention avec les associations Ludopôle et AFEV (Direction des Finances)

M. BRUMM Richard, rapporteur : Ce dossier est sans débat, mais je vais quand même fournir une explication de vote.

Bien qu'Adjoint aux Finances de la Ville, je ne voterai pas ce rapport, ni d'ailleurs les 827, 829 et 830, car je ne voudrais pas que tel ou tel de mes anciens amis personnels, délateur vigilant, voyant sans doute le monde à son image, ne fasse un signalement auprès de la Justice, au motif que je pourrais prendre éventuellement une prétendue prise illégale d'intérêt, au profit de tel ou tel bénéficiaire de subvention qui aurait pu être mon client, même minuscule.

Un tel signalement est en effet inutile, vexatoire et surtout générateur de perte de temps pour tout le monde. Donc, je ne les voterai pas.

M. LE MAIRE : Merci bien, mais sur le Ludopôle vous n'avez pas d'intervention.

M. BRUMM Richard, Adjoint : Non !

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(M. Boudot s'est abstenu. M. Brumm ne prend pas part au vote.)

**2015/843 - Extension du périmètre de la Communauté urbaine de Lyon à la Commune de Quincieux -
Evaluation des charges transférées (Direction des Assemblées)**

Rapporteur : M. CORAZZOL Guy

(Adopté.)

(Abstention de M. Boudot.)

COMMISSION AFFAIRES SOCIALES, SOLIDARITE, SANTE

**2015/849 - Approbation et autorisation de signature du Contrat Local de Santé 2015-2019 de Lyon
(Direction du Développement Territorial)**

Mme FAURIE GAUTHIER Céline, rapporteur : Monsieur le Maire, chers Collègues, nous délibérons ce soir sur un projet de Contrat Local de Santé.

Alors, mois de janvier oblige, j'en profite pour vous souhaiter une bonne santé ainsi qu'à tous les Lyonnais, car la santé est bien le premier vœu que nous souhaitons à notre famille, nos amis, nos collègues et connaissances.

Mais qu'est-ce que la santé ? Quand on dit santé, nous pensons très souvent aux soins, à la maladie et donc au médecin, à l'hôpital, qui sont effectivement des acteurs majeurs de santé. C'est une compétence de l'Etat, du Ministère de la santé et en région, des Agences Régionales de Santé, ARS.

Alors me direz-vous pourquoi l'intervention de la ville ? Outre les exigences réglementaires de sécurité et de salubrité publique qui nous incombent, la ville s'intéresse à une définition plus large de la santé.

Je cite : « La santé est un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité. » Cette définition est celle du préambule de 1946 à la Constitution de l'organisation mondiale de la santé et elle est toujours d'actualité.

Autrement dit, nous agissons sur les déterminants de santé quand nous construisons 4 000 logements par an, quand nous intervenons contre les logements insalubres, quand nous dynamisons l'économie créatrice d'emplois, quand nous aménageons le cadre de vie en faveur de la détente comme avec les parcs, avec des activités physiques diverses et variées, les berges du Rhône, les rives de Saône, quand nous développons la pratique des modes doux, des transports en commun, quand nous préservons la biodiversité en ville, quand nous améliorons l'accessibilité, quand nous adoptons un plan climat, quand nous agissons aussi contre la violence faite aux femmes, nous sommes acteurs de santé en apportant du bien-être à la population lyonnaise.

Notre ville, comparativement, va plutôt bien si on regarde tout d'abord les sondages sur son attractivité, mais aussi les statistiques de santé :

- notre Région est la deuxième de France en matière d'espérance de vie avec 4 ans de plus par exemple que la Région Nord Pas de Calais,
- notre taux de mortalité est de 7 pour 1 000 habitants quand la moyenne nationale est à 8,6 pour 1 000,
- le taux de personnes qui décèdent avant 65 ans est de 18 % contre plus de 20 % à l'échelle nationale,
- le taux de suicide à Lyon est plus de deux fois inférieur à la moyenne nationale.

Pour autant, il est évident que nous ne sommes pas tous égaux devant la santé. Ayons toujours en tête qu'à 35 ans un homme cadre a une espérance de vie de 6 ans supérieure à un homme ouvrier.

Aussi, en plus de toutes les actions que je viens de citer et qui participent à la santé telle que l'OMS l'a définie, nous cherchons à répondre à deux grandes questions pour les populations les plus en difficulté.

La première c'est tout simplement : comment faire en sorte de ne pas tomber malade ? De rester en bonne santé tant physique que mentale ? Comment par exemple, faire en sorte que les femmes se fassent plus dépister du cancer du sein, car dans certains quartiers, c'est moins de 25 % d'entre elles. Et il ne suffit pas de leur envoyer un courrier.

La deuxième c'est comment faciliter l'accès aux soins ? En complément de l'engagement financier de la ville pour conserver un hôpital de proximité de qualité avec la modernisation d'Edouard Herriot, il y a des actions à mener.

Par ailleurs, depuis quelques temps déjà, nous réalisons que nos villes se sont construites sans toujours tenir compte de certains effets néfastes pour la santé. Sans retomber dans les travers de l'hygiénisme, il faut savoir corriger progressivement, mais avec volonté les nuisances sonores, la pollution de l'air, de l'eau, des sols. Et désormais, nous mettons en œuvre cette transition énergétique quand nous créons de nouveaux quartiers, comme par exemple, celui de la Confluence.

Me direz-vous, ces questions sociales et environnementales de santé dépassent le cadre strict de la ville. Oui ! Mais leur prise en compte évoluera dans les années à venir avec la montée en puissance des nouvelles compétences de la Métropole, à savoir la politique de protection maternelle infantile, la politique en direction des personnes handicapées, des personnes âgées, mais également en matière d'environnement et d'écologie urbaine.

Le Contrat Local de Santé, objet de cette délibération, est proposé par l'Agence Régionale de Santé. Il nous a paru intéressant de le mettre en œuvre pour plusieurs raisons :

- être associés au suivi des projets de l'ARS sur notre territoire en matière d'organisation des soins,
- pérenniser les financements de l'ARS et des partenaires en matière de prévention,
- organiser la mise à disposition de matériel pédagogique et d'informations à destination du public,
- mieux cibler les priorités et actions à mettre en œuvre en partageant le diagnostic sur la santé des Lyonnais, grâce à l'Observatoire,
- engager des actions avec un financement discuté annuellement par chaque partenaire et des actions évaluées,
- associer la Caisse d'Assurance Maladie, la Préfecture, les hôpitaux, les HCL, mais aussi les hôpitaux psychiatriques qui sont déjà nos partenaires,

Le Contrat Local de Santé comporte de nombreux axes stratégiques dont :

- la prévention et l'éducation à la santé. Je citerai juste les actions de l'AS Duchère qui éduque les enfants pour qu'ils comprennent l'importance d'une bonne alimentation et du sommeil,
- l'attention portée à la santé mentale en deuxième axe,
- et les nouveaux enjeux sanitaires dans la ville comme veiller à la qualité des sols pour les jardins partagés.

Je souhaite remercier les services, et notamment la mission santé et la direction de l'écologie urbaine pour ce travail transversal entre les différents services de la ville. Il s'agit d'un premier contrat avec l'Agence Régionale de Santé et nous aurons à poursuivre ce travail pour optimiser chaque année nos priorités internes à la ville et entre les institutions.

Je tiens à saluer, pour finir, l'action quotidienne des établissements et des professionnels de santé, la mobilisation des associations dont la situation est parfois fragile, les nombreux bénévoles dans l'action sociale, humanitaire, mais aussi dans les projets innovants pour la santé, les belles personnes que nous rencontrons chaque jour.

Je terminerai par une citation de William Shakespeare, que je trouve particulièrement d'actualité : « le sage ne s'afflige jamais des maux présents, mais emploie le présent pour en prévenir d'autres ».

Ce rapport a reçu un avis favorable de la Commission. Merci.

M. LE MAIRE : C'est très bien, Madame Faurie-Gauthier.

Mme BAUGUIL Véronique : Monsieur le Maire, ce Contrat Local de Santé 2015-2019 permet d'aborder le sujet majeur de la santé des Lyonnais. La Ville de Lyon enregistre de bons indicateurs sanitaires conformes aux résultats nationaux voire meilleurs, par exemple pour le taux de mortalité ou la mortalité prématurée. Les transformations progressives de la ville, l'assainissement, les espaces verts, entre autres, ont donné lieu à des progrès sanitaires significatifs.

Néanmoins, il en reste à faire d'importants en termes de réduction de la pollution atmosphérique, d'adaptation de la ville au vieillissement de la population, de lutte contre les maladies chroniques et de prévention, comme l'alcoolisme chez les jeunes par exemple.

Les choix urbanistiques sont importants car ils ne sont pas sans conséquences sanitaires. Nous sommes bien placés pour le savoir dans le 2^e arrondissement où nous demandons depuis longtemps le déclassement de l'autoroute. C'est un enjeu majeur de santé publique pour des milliers de Lyonnais. Chaque année, ce sont des millions de particules fines émises par le trafic de transit.

Une étude toute récente de l'Institut de Veille sanitaire montre qu'une exposition, même d'intensité relativement faible à cette pollution provoque un surcroît de mortalité, y compris à court terme. Lyon, avec 16 autres villes, est au-delà du seuil de pollution défini par l'OMS.

Sous vos deux derniers mandats, la situation n'a pas évolué concernant cette infrastructure, votre troisième mandat doit impérativement être celui des actes. D'autant plus que c'est une de vos promesses électorales.

Pour sa mise en œuvre, ce Contrat Local de Santé dépend d'un ensemble de partenaires dont la Métropole pour certaines actions.

Comment les missions des Maisons du Rhône de la Métropole, qui dans l'immédiat ne vont pas changer, vont-elles s'articuler avec celles du CCAS de la Ville de Lyon dont les actions, nous dit-on, ne sont pas touchées.

La prévention est transversale aux missions du CCAS et des Maisons du Rhône, entre autres. Elle nécessite une réponse bien coordonnée. Le but du Contrat Local de Santé est d'améliorer la cohérence de l'action publique.

Avec le Contrat Local de Santé ou l'Observatoire de la Santé des Lyonnais nous avons des outils utiles. Il faut donc que leur mise en œuvre soit à la hauteur des enjeux de santé publique. C'est important, nous sommes dans une phase où les maladies dites chroniques, comme les cancers, maladies cardio-vasculaires et respiratoires, asthme, allergies, obésité, diabète, souffrances mentales, et d'autres, prennent le pas sur les maladies infectieuses. La prévention est d'autant plus indispensable.

Plus d'efficacité, des réponses sur mesure aux enjeux des territoires et de leurs habitants, voilà ce que peut apporter le Contrat Local de Santé. C'est une action publique concertée et élaborée au plus près des besoins.

Un mode opératoire aux antipodes du projet de loi de santé de Mme Marisol Touraine soit disant mal comprise, qui vise à étatiser et à bureaucratiser le système de santé en supprimant la liberté de choix pour les patients et sans concertation avec les professionnels de santé libéraux.

Mais parce qu'il est fondé sur la proximité et la concertation, et qu'il peut être source d'efficacité pour la prévention et la santé des Lyonnais, nous voterons ce Contrat Local de Santé.

Mme BERRA Nora : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, le Contrat Local de Santé 2015-2019 que vous nous présentez dans cette délibération s'inscrit dans le prolongement du Projet Régional de Santé, élaboré en 2012 par l'Agence Régionale de Santé Rhône-Alpes.

Les projets régionaux de santé ont été le fruit d'un travail considérable en un temps record de la part des ARS. Je tiens d'ailleurs à saluer l'engagement et le professionnalisme de l'ensemble des personnels de l'administration sanitaire et sociale dans nos régions et nos territoires, qui ont eu à déployer de grandes facultés d'adaptation et d'organisation suite au bouleversement majeur, mais salubre, qu'a constitué l'instauration des Agences Régionales de Santé.

Pour revenir au sujet qui nous occupe, le Contrat Local de Santé pour lequel vous sollicitez notre autorisation de signature, Monsieur le Maire, pointe des objectifs généraux et personne ne pourrait raisonnablement s'opposer à l'intention qu'il poursuit. Le caractère consensuel de ses priorités, au premier rang desquelles les inégalités de santé, axe majeur de la SNS, ne fait pas de doute.

En effet, les inégalités se répercutent de manière tout à fait néfaste sur l'état de santé des populations ; on sait que les politiques de prévention ne sont, pour l'instant, pas de nature à réduire ces inégalités, et on sait également que la prévalence des maladies chroniques (dont les cancers, le diabète...) est bien plus forte chez les populations les moins favorisées. De même, les objectifs en matière de lutte contre l'obésité sont partagés par tous : l'obésité est un fléau, probablement l'un des enjeux de santé publique les plus cruciaux pour les 50 années à venir.

L'ensemble des pratiques à risque, qui pèsent sur la santé de nos concitoyens, doit faire l'objet d'une mobilisation concertée, appuyée, et surtout concrète des pouvoirs publics. Pour ces pratiques à risque (exposition à la pollution, alimentation, prévention primaire et offre locale de soins), l'échelon municipal est le bon échelon ! C'est la raison pour laquelle nous avons décidé, lors de la mise en œuvre de la loi HPST (hôpital, patient, santé et territoire) qui avait inauguré les ARS, que les territoires (départements et villes) devaient être partie prenante dans la déclinaison locale des politiques publiques de santé. Car en effet, si l'état de santé de ses populations ne fait pas, a priori, partie des compétences-cible des communes, la ville peut faire beaucoup.

Je salue, Monsieur le Maire, les objectifs et l'ambition de ce Contrat Local de Santé. Mais je crains que ce contrat ne reste qu'une ambition et qu'il soit une occasion manquée d'installer la commune, notre commune, comme un acteur essentiel et performatif des politiques publiques de santé en local. Car ce contrat présente quelques faiblesses.

- D'abord, de grands absents parmi les signataires :

- les professionnels libéraux qui ne sont pas signataires de ce plan. Même si ceux-ci sont probablement peu enclins à soutenir une politique de santé qui, au niveau national, va à l'encontre du bon sens, ils sont prêts à assumer leur responsabilité vis-à-vis de leurs patients dans le cadre du parcours de soins. Cette absence parmi les signataires, constitue un paradoxe d'autant plus notable que le Contrat Local de Santé pointe justement l'insuffisant recours aux médecins traitants ! L'Union régionale des professionnels de santé aurait été ici à sa place.

Autre absence, celle de certaines institutions ou catégories d'établissements :

- pas de signature de la mutualité du Rhône -et notre Collègue M. Képénékian pourrait ici le déplorer avec moi- qui a toujours été très active et qui est un pilier majeur de l'offre lyonnaise de soins ;

- pas plus de signature de l'éducation nationale, du recteur ; ceci est d'autant moins compréhensible que le rôle de l'école est essentiel dans la prévention ou la lutte contre l'obésité inscrite comme une priorité dans le contrat. On observe juste une convention en annexe entre la Ville et l'Inspection académique qui vient d'arriver à échéance.

Ensuite, certaines populations, pourtant cruciales, sont insuffisamment prises en compte dans ce texte : je vois peu de choses sur le rôle des parents vis-à-vis de la santé de leurs enfants, par exemple. On en parle dans les objectifs, mais beaucoup moins dans les actions. Dans le cadre du Plan Nutrition National Santé, cela aurait pu se décliner davantage sur le bien manger, la confection de menus équilibrés, un travail avec les diététiciennes. Je ferai ce même constat sur les conduites à risque.

L'absence de ces acteurs pourtant clés nous donne l'impression d'une approche moins santé que « sanitario sanitaire ».

Ce Contrat s'apparente davantage à une liste de déclarations d'intentions, qu'à un véritable plan d'actions. On traite davantage les conséquences des déséquilibres sanitaires, plutôt que de traiter les causes de ceux-ci, bien en amont, ce qui est au cœur d'une démarche de prévention.

Alors, Monsieur le Maire, nous pouvons tous souscrire aux objectifs du Contrat Local de Santé, ainsi qu'à certaines de ses actions. Cependant, les manquements qui viennent d'être pointés font courir le risque à ce contrat, pourtant maillon essentiel de la chaîne de l'organisation des politiques publiques de santé dans nos territoires, de n'être qu'un inventaire de ce qu'il faudrait faire, sans véritable solution. Et cela, nous ne pouvons nous y résigner.

La santé ne supporte ni clivages stériles, ni approximations, ni débats bâclés. J'ai eu l'occasion de le dire à plusieurs reprises dans cette enceinte : elle est même pour nous, élus de cette ville, un impératif catégorique de notre action au regard de l'Histoire et de la tradition lyonnaises.

Je vous interpellerai, Monsieur le Maire, sur les précisions que nous sommes légitimement en droit d'attendre sur les objectifs, cette fois, chiffrés et quantifiés, ainsi que les actions concrètes que vous souhaitez mettre en œuvre à l'échelle de notre ville, en articulation avec la nouvelle Métropole renforcée de ses nouvelles compétences sanitaires et sociales.

Je vous remercie.

Mme BAUME Emeline : Mon intervention est retirée Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Merci, cela contribue à ma santé personnelle et à notre santé collective, ce qui est parfait !

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, Maire du 1^{er} arrondissement : Mon intervention est retirée également.

M. LE MAIRE : C'est parfait !

M. TETE Etienne : Trois décharges d'adrénaline en moins !

M. LE MAIRE : Je ne voudrais pas vous presser, mais je vous signale qu'il est 19h40 et qu'il reste encore un grand nombre de rapports à examiner !

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

2015/827 - Attribution de subventions de fonctionnement à divers clubs sportifs amateurs ou de haut niveau au titre de la saison 2014-2015 - Signature de conventions avec ces associations bénéficiaires de subventions (Direction des Sports)

2015/829 - Convention cadre d'objectifs et de moyens entre la Ville de Lyon et la SASU Olympique Lyonnais (Direction des Sports)

2015/830 - Convention cadre d'objectifs et de moyens entre la Ville de Lyon et la SASP LOU Rugby (Direction des Sports)

M. CUCHERAT Yann, rapporteur : Monsieur le Maire, chers Collègues, ces rapports concernent d'une part l'attribution de subventions de fonctionnement à divers clubs amateurs ou de haut niveau et nous pouvons nous féliciter, dans ce contexte de maîtrise des budgets qui s'impose à nous, d'avoir réussi, avec vous Monsieur le Maire, avec les adjoints au sport d'arrondissement, la direction des sports et l'Office des sports qui représente nos clubs lyonnais, à stabiliser le montant de ces subventions à nos clubs amateurs lyonnais qui sont essentiels pour notre tissu associatif.

Il s'agit d'autre part, des conventions cadre d'objectifs et de moyens entre la Ville et l'Olympique Lyonnais ou le LOU rugby, deux clubs en pleine réussite sportive faisant le plus grand bien aux Lyonnais en cette période de morosité générale.

A noter que l'aide accordée habituellement aux grands clubs professionnels a été impactée de 5 %, même pour le LOU rugby et le LHC les Lions, avant l'augmentation légitime de leur subvention puisque ces deux clubs découvrent, ou redécouvrent le TOP 14 et la Ligue Magnus, soit une autre réalité de la compétition.

Une ville qui gagne est une ville en bonne santé, une ville qui gagne est une ville qui attire et nous pouvons en être fiers.

Ces trois dossiers ont reçu un avis favorable de la Commission.

M. LE MAIRE : Vous avez vu que nous avons été classés troisième, comme ville sportive française, ce qui n'est pas mal du tout.

M. BOUDOT Christophe : Monsieur le Maire, aujourd'hui la délibération 827 nous conduit à examiner l'attribution de subventions de fonctionnement à divers clubs sportifs amateurs ou de haut niveau au titre de la saison en cours.

La ville signe des conventions de partenariat avec ces associations en échange de subventions publiques. Je voudrais affirmer ici que les associations sportives sont essentielles au développement personnel de nos jeunes et moins jeunes, et à la bonne cohésion nationale, ce que vous appelez, vous, « le vivre ensemble », elles doivent être soutenues et protégées.

Cependant, de plus en plus d'associations sportives de notre ville et notamment dans le domaine du football, rencontrent de graves problèmes liés au communautarisme et à l'affadissement de notre principe de laïcité. Il faut nommer les choses.

Des troubles sérieux sont révélés chaque semaine par les spectateurs des matchs et surtout par les rapports de la ligue des arbitres souvent abasourdis par ce qu'ils voient et très inquiets de ce qu'ils vivent.

Les exemples ne se comptent plus, tant ils sont nombreux toutes les semaines, des faits avérés et vérifiables car ils sont consignés dans des rapports des délégués de la ligue. Certains clubs reviennent souvent dans les procès-verbaux. J'ai ici la liste. Qu'ont-ils régulièrement à se reprocher ?

Envahissement des terrains pendant le match de la part de supporters dangereux, insultes et menaces de la part de joueurs et plus grave de dirigeants envers les adversaires, propos à caractère religieux fondamentalistes, fraudes à l'identité, prières dans les vestiaires et sur le stade, suspensions des dirigeants ou des joueurs pour violence et actes anti sportifs, les cas se multiplient aujourd'hui de façon exponentielle.

Monsieur le Maire, vous ne pouvez plus passer sous silence ces graves entorses au principe de laïcité républicaine et à la bien séance sportive. Vous devez lutter contre la montée de ces communautarismes, aujourd'hui trop bien installés dans le milieu du football et que l'on ne retrouve absolument pas, par exemple, dans le milieu très populaire du rugby.

Un premier geste fort serait de conditionner le versement des subventions de fonctionnement en fonction de critères sportifs bien évidemment, mais aussi qualitatifs stricts de respect de la laïcité et de la bien séance sportive, étude approfondie club par club du niveau des actes de violence commis et nombre de suspensions de joueurs et de terrains.

La Ville a le droit d'être exigeante avec les clubs lorsqu'elle accorde une subvention d'argent public, et elle a le devoir de supprimer toute subvention à ces associations qui se distingueraient par le non respect des règles les plus élémentaires de cohésion nationale.

Moi aussi, Monsieur le Maire, j'ai lu attentivement les propos du président de l'AS Duchère, Mohamed Tria qui s'exprimait hier dans les colonnes du journal Le Progrès et je voudrais, en conclusion, reprendre les propos graves qu'il a tenus, car il a tenu d'autres propos que vous n'avez habilement pas cités.

Lui, l'ancien gamin de la Duchère, n'a pas été surpris de la faible participation des jeunes de banlieue dans le défilé républicain, auquel j'ai moi-même participé. Il s'alarmait, à juste titre, car dit-il : « beaucoup de jeunes parlent d'acte de bravoure en parlant des assassinats et ils ont de l'admiration pour les auteurs des faits. »

Ces mots montrent la gravité de la situation, je le cite encore : « il y a de plus en plus de gens qui vivent à côté de nous et pas avec nous, on a fait beaucoup de rénovation urbaine mais déverser du béton ça ne suffit plus. L'intégration à la française ça ne marche pas. » Puis il conclue « en écoutant ces gamins, je me dis, mais comment seront les leurs ? ». Il ne croit plus en l'avenir, il le redoute !

Monsieur le Maire, quel aveu d'échec pour vos politiques. Ce responsable et éducateur sportif qui a vu, malgré les milliards de la rénovation urbaine et de votre politique de la ville, son quartier, sa ville basculer dans le communautarisme.

Alors pour tous, dans une logique d'apaisement, cessez de verser des subventions aux associations qui ne respectent pas le plus élémentaire principe de laïcité et de cohésion nationale.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Cela m'étonnerait que M. Tria ait eu comme conclusion de voter Front National !

Mme TAZDAIT Djida : Monsieur le Maire, il faut rappeler que certains supporters violents se prévalent d'être membres du mouvement de M. Boudot.

(Applaudissements.)

M. LE MAIRE : Il y a des violents partout !

Mme TAZDAIT Djida : Oui, et nous sommes tous d'accord pour être contre la violence. Avec cette délibération et les suivantes, vous proposez d'allouer des subventions annuelles tant aux clubs amateurs qu'aux clubs sportifs professionnels.

(Protestations de M. Boudot.)

Mme TAZDAIT Djida : Je ne vous ais pas interrompu, Monsieur Boudot, alors permettez-moi de faire mon intervention !

Il est évidemment important que le mouvement sportif puisse compter sur le soutien de la Ville. Mais il ne faut pas se cacher les difficultés à venir. Avec la baisse des financements, il risque d'être de plus en plus difficile d'équiper nos clubs. Dans ces conditions, quelle sera votre politique pour le sport sous ce mandat ? Vous avez nommé un Adjoint au sport, directement issu du monde sportif, ce devrait être là l'occasion d'impulser une nouvelle dynamique de la politique sportive à Lyon.

Certes, les temps budgétaires sont très durs, les Lions du sport en ont fait les frais, mais le sport doit avoir toute sa place dans la vie de la cité. Le sport, c'est l'apprentissage de la vie en communauté, le respect des règles et le respect des autres. Des valeurs ô combien essentielles aujourd'hui et demain !

Il faut donc faire évoluer le cadre de cette politique et l'inscrire dans une démarche d'élaboration d'un projet sportif lyonnais qui fixera les grandes orientations stratégiques et un agenda précis.

Cela nous permettrait notamment :

- d'envisager le sport dans son intégralité pour toucher tous les publics et tous les âges : du sport santé au sport amateur, du sport professionnel au handisport ;
- de mieux intégrer la dimension sportive dans la stratégie urbaine comme levier de cohésion ;
- d'apporter plus de visibilité à tous les acteurs impliqués dans la vie sportive lyonnaise, en particulier celle des nombreux bénévoles.

Nous ne devons pas opposer sport professionnel et sport amateur évidemment.

Le sport professionnel est vecteur d'images pour faire rayonner la ville. Il assure des retombées économiques. Le sport d'élite a aussi pour vocation première de servir de locomotive pour les jeunes.

Le sport amateur représente les valeurs de travail, de dépassement de soi, de lien social, d'engagement. Si on valorisait les éducateurs présents dans ces clubs, qui sont tous des bénévoles ou très peu indemnisés, cela représenterait beaucoup d'équivalent temps plein pour la ville.

Un des axes de ce projet sportif pourrait être la mise en réseau entre le sport de haut niveau et le sport de proximité. Groupement d'employeurs, dynamisation du bénévolat en créant un statut du bénévole par exemple, mobilisation du mécénat, déplacements collectifs, ce sont des leviers de développement du sport qui ne peuvent se réaliser qu'à travers cette mise en réseau, afin d'optimiser les moyens.

Dans le même sens, il faut rompre avec la logique actuelle de guichet pour les diverses subventions et favoriser une approche transversale afin que les différents acteurs concernés travaillent véritablement en synergie et complémentarité.

Un autre axe pourrait concerner la modernisation des équipements sportifs. Durant le mandat précédent, de nombreuses propositions que vous avez faites n'ont pas abouti. Bien sûr, des équipements ont vu le jour, comme la Halle Diagana, inaugurée en novembre 2012. Mais de nombreux projets ont été abandonnés (plan piscine, rénovation du Palais des sports...). Vous avez aussi fait des annonces, comme en septembre 2013 avec l'Aréna de 10 à 12 000 places à Gerland qui n'a pas vu le jour.

Aujourd'hui, le parc des équipements sportifs est vieillissant. Le parc aquatique, par exemple, est indigne d'une pratique de la natation sportive de haut-niveau pour une ville de Lyon. La Métropole peut aussi donner un nouvel élan à la politique sportive. Pour l'UDI, un schéma directeur des équipements et des espaces sportifs permettrait, à cette échelle, de hiérarchiser et de prioriser les investissements à réaliser.

Voilà quelques pistes pour faire évoluer la politique sportive de Lyon. Nous attendons, Monsieur le Maire, un vrai projet sportif lyonnais qui pourra ainsi rendre plus transparent l'usage des subventions accordées aux clubs sportifs professionnels.

Nous voterons évidemment ces propositions.

Je vous remercie.

M. TETE Etienne : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, dans ce même dossier, on mélange des associations avec des clubs sportifs professionnels qui ont l'avantage d'émarger à plusieurs politiques et de recevoir encore plus de subventions.

On vous entend toujours, Monsieur le Maire, quand vous nous dites « proposez des réductions, proposez des réductions et je vais les prendre en compte ». Vous voyez, je suis presque... pas dans la caricature, on n'a pas le droit, mais je tente une imitation de votre dialogue. Et bien moi, je vous propose des oppositions.

M. LE MAIRE : Je sais, Monsieur Tête, que vous en proposez.

M. TETE Etienne : Oui, moi j'en propose. Et pourquoi vous ne nous écoutez pas ? Alors, je vais vous en proposer une. Et je suis sûr que vous avez déjà deviné laquelle je vais vous proposer parce que vous êtes intelligent et que vous avez deviné.

(Rires).

M. LE MAIRE : C'est déjà sympathique !

M. TETE Etienne : Mais je suis dans l'actualité, Monsieur le Maire, je ne me répète jamais. Je lis le 31 décembre 2014, c'est tout frais, dans la Tribune de Lyon, les déclarations de l'Olympique Lyonnais, parce que tout le monde s'inquiète. On entend dire « déficit, déficit, déficit » d'année en année. Il répond sur son projet « OL land » : c'est donc un véritable centre dédié aux entreprises, il faut prendre en compte tout le parc OL qui s'étend sur 50 hectares, contre 3 hectares à Gerland, qui possède un stade de 60 000 places, une clinique du sport, 12 000 m² de bureaux, un centre de loisirs relié au parc de Miribel Jonage, 2 hôtels, un centre d'entraînement des joueurs professionnels, tout cela génère beaucoup de ressources supplémentaires. Nous pensons que dès l'exercice 2016-2017, nous générerons 40 à 50 millions d'euros, issus du parc OL. En rythme de croisière, d'ici 5 ans, nous pensons générer 80 à 100 millions de revenus par an.

Quelle belle affaire ! Des terrains achetés à 40 euros du mètre carré, selon une promesse faite bien avant 2007 et qui vont générer, ces 40 à 50 millions d'euros de recettes, pour des gens qui vont construire des hôtels, des cliniques, etc. donc simplement dans la location ou la mise à disposition de terrains et qui, très belle plus value déjà, ont servi de garantie pour lever 135 millions d'euros d'emprunt. Formidable, des banques qui prêtent 135 millions d'euros sur une hypothèque de terrains achetés moins de 20 millions d'euros. Je dis, ils sont riches, pourquoi leur donner encore de l'argent ? Alors, on va dire, oui, c'est la rigueur, tout le monde fait des efforts etc.

Vous nous avez communiqué, Monsieur le Maire, comme la loi nous l'impose depuis les doubles lois Buffet, le tableau général de ce qu'on a fait en 2013-2014 et ce qu'on va faire en 2014-2015. J'ai fait le cumul, toutes collectivités locales confondues dont vous représentez l'essentiel, puisque ce n'est pas ce que donne le Conseil Général (zéro) ou le Conseil Régional (4 599 euros) qui change mon analyse, vous donnez vous-même avec votre double casquette, 1 235 000 € en 2013-2014 et vous allez donner pour 2014-2015, selon votre tableau, 1,317 million. Soit 6,60 % d'augmentation. Moi je trouve qu'avec les plus riches, ce n'est pas de la rigueur.

Alors, vous nous avez raconté que c'était un projet 100 % privé. Combien j'ai entendu dire que c'était un projet 100 % privé ! Heureusement, le Sénat qui est une référence je crois, Monsieur le Maire...

M. LE MAIRE : Pas toujours !

M. TETE Etienne : Pas toujours ? Ah, si vous critiquez vos pères, où allons-nous ?

M. LE MAIRE : La façon dont se fait la loi est quelque fois un peu étrange.

M. TETE Etienne : Ah, je ne vous cache pas que c'est souvent des petits arrangements entre amis. Rappelez-vous les négociations sur le périphérique Nord et heureusement que le Conseil d'Etat a fait de moi le premier requérant qui a écarté les lois de validation pour enfin nous mettre à la norme de la convention européenne des droits de l'homme. Je vous remercie de me permettre de le rappeler.

Ceci étant, quand les petits arrangements entre amis au Sénat, dont vous faisiez partie, n'aboutissent pas, il fait la loi, il fait des rapports et il dit que même si la propriété de l'enceinte sera privée, si la maîtrise d'ouvrage est réellement privée, un soutien public s'est révélé indispensable. Et de rappeler : un, l'article 28 de la loi du 22 juillet 2009 ; deux : les 20 millions du CNDS avec la modification réglementaire parce qu'ils n'y avaient pas droit. Ils ont de la chance, tout ce qu'on change pour eux ! Les 40 millions d'euros du Conseil Général en garantie d'emprunt, les 20 millions d'euros de la Caisse des Dépôts et Consignations et enfin, l'ensemble des travaux. Après, il y aura des chiffrages différents de tous les travaux pour rendre le terrain

constructible avec 5 déclarations d'utilité publique. Pour vous, c'est 200 millions. Pour ceux qui ont chiffré à partir de protocoles d'accord de 2008, c'est 400 millions d'euros. Pour faire les comparaisons, mais M. Alain Giordano n'est plus là, 1 000 euros par contribuable.

Donc on a les moyens ! Vu tout ce qu'on a donné, franchement, a-t-on encore besoin de donner ces subventions à l'Olympique Lyonnais ? A-t-on besoin de les augmenter de 6 % alors qu'on est en pleine crise ? Je ne le crois pas. C'est pour cela que nous allons, nous, vous proposer de les retirer. Si vous ne les retirez pas, Monsieur le Maire, nous voterons contre et nous continuerons à soutenir les clubs amateurs qui eux essaient de faire du lien social. Nous avons d'ailleurs un article sur la Duchère qui vient de sortir dans le Progrès et qui montre effectivement le rôle de lien social que peut avoir le sport. Ca, c'est pour les amateurs, pas pour les clubs sportifs professionnels, avec les revenus extraordinaires des joueurs, des dirigeants et de différentes autres personnes.

Mme GRANJON Isabelle : Je serai beaucoup moins théâtrale que M. Tête. Je n'ai point ses compétences.

Monsieur le Maire, mes chers Collègues, nous examinons aujourd'hui un certain nombre d'attribution de subventions aux associations et sociétés, ainsi que la reconduction de conventions triennales, notamment dans le domaine sportif.

Lyon Citoyenne et Solidaire, notre Groupe, est particulièrement attentif aux enjeux liés au sport, à sa pratique amateur comme professionnelle, aux valeurs qu'il véhicule. J'ai d'ailleurs eu l'occasion d'intervenir sur ces questions au nom de mon groupe dans cette assemblée.

Nous considérons notamment que les idées de travail d'équipe, de collaboration, d'effort, de dépassement de soi et de cohésion de groupes sont essentielles pour construire une société du vivre ensemble et que le sport participe fortement à la construction d'une telle société. L'actualité la plus récente nous a brutalement rappelé la nécessité de travailler ce vivre ensemble, cette fraternité.

C'est pourquoi, il nous semble important de soutenir les associations et sociétés permettant le développement de ces pratiques et la valorisation de cet idéal.

Néanmoins nous souhaitons attirer l'attention de tous sur les modalités d'attribution d'une subvention ou de signature d'une convention triennale. En effet, des critères existent : formation et insertion des jeunes sportifs, actions d'éducation et de cohésion sociale, prévention de la violence en sont des points essentiels.

Notre groupe partage ce type d'exigence mais il nous semble que, trop souvent, aucun réel bilan ne nous est présenté en fin d'année ou en fin de convention afin de motiver une reconduction, voire une augmentation des dites subventions. Trop souvent, il semble que ces renouvellements soient effectués de manière quasi automatique.

Au regard du bilan de la SASP LOU Rugby, nous nous félicitons de voir le respect de ces critères dans des réalisations concrètes. Il nous est présenté un bilan qui prend en compte non seulement des actions liées au sport, à la pratique amateur, à la découverte du rugby lors de matches, et c'est tout le moins ce que nous attendons d'un club sportif de haut niveau. Mais l'implication du LOU va bien au-delà en travaillant à une réelle prévention de la violence aux abords des stades et à la lutte contre le dopage.

Enfin, et c'est ce qui attire particulièrement notre attention, le LOU travaille à la formation de bénévoles, non seulement dans le domaine sportif qui est le sien mais plus globalement pour le développement des valeurs associatives. En clair, le groupe Lyon Citoyenne et Solidaire se félicite de voir la ville soutenir une structure exemplaire qui œuvre au soutien du monde associatif, de ses valeurs de fraternité et de son esprit de convivialité. Il nous semble essentiel que ce type de critères soit davantage mis en avant par l'intermédiaire de bilans clairs, détaillés présentés par les associations et les sociétés subventionnées par la ville.

M. LE MAIRE : Je ne serai pas très long, je dirai simplement à Etienne Tête qu'évidemment, il a de la suite dans les idées et que si nous avons voulu qu'il y ait un autre modèle sportif que le modèle subvention par la ville, c'est bien pour cela que nous avons lancé le projet et qu'on voit bien aujourd'hui la difficulté qu'ont les clubs professionnels pour avoir un équilibre. Ils sont tous extrêmement à la peine actuellement. Il fallait donc trouver un nouveau modèle, sauf à penser que dans notre pays il ne faut plus de football professionnel et demain, c'est vrai que ce qui est aujourd'hui un investissement risqué c'est quand même ces 250 M€ sur la seule enceinte sportive, sans compter le reste qui leur rapportera demain. C'était un sacré pari, pari on va dire financier, pari politique parce que la tâche n'a pas toujours été facile pour eux.

On verra le stade demain, ils vont pouvoir développer un business modèle où il y aura moins de subventions par les collectivités locales et où ils pourront financer le développement de leurs activités.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(Dossier n° 2015/827 : MM. Lafond, Geourjon, Boudot se sont abstenus. Le Groupe Europe Ecologie les Verts a voté contre.)

(Dossier n° 2015/829 : Les Groupes Lyon Citoyenne et Solidaire et Europe Ecologie les Verts ont voté contre.)

(Dossier n° 2015/830 : Le Groupe Europe Ecologie les Verts a voté contre.)

(M. Brumm ne prend pas part au vote sur les 3 dossiers.)

2015/790 - Attribution d'une subvention de 1 000 euros à l'Association Club Thalassa pour l'organisation de la 35^e traversée de Lyon à la nage avec palmes, le 18 janvier 2015 (Direction des Evènements et Animation)

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

(Adopté.)

2015/791 - Attribution d'une subvention de 1 000 euros à l'Association Lyon Sport Métropole pour l'organisation de la 34^e édition du Trophée Charles Béraudier, les 10 et 11 janvier 2015 (Direction des Evènements et Animation)

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

(Adopté.)

2015/806 - Attribution d'une subvention de 3 000 euros à l'Association «Lyon Natation» pour l'organisation du «16^e Meeting National de Lyon Natation en bassin de 50 m», les 27, 28 février et 1^{er} mars 2015 à la piscine de Vaise - Signature d'une convention d'application à la convention cadre de partenariat (Direction des Sports)

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

(Adopté.)

2015/807 - Lyon-Rio 2016 - Soutien individuel aux athlètes de haut niveau - Attribution d'une subvention complémentaire de 5 050 euros à Anne Barnéoud -ASUL Lyon 8- Avenant à la convention de parrainage conclue avec ce sportif de haut niveau (Direction des Sports)

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

(Adopté.)

2015/812 - Halle d'athlétisme Stéphane Diagana - Approbation d'un contrat d'occupation temporaire, d'une tarification opposable aux organisateurs de manifestations, et du règlement intérieur (Direction des Sports)

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

(Adopté.)

2015/828 - Convention cadre d'objectifs et de moyens entre la Ville de Lyon et la SASP Lyon Basket Féminin (Direction des Sports)

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann
(Adopté.)

2015/831 - Avenant n° 2 à la convention cadre d'objectifs et de moyens entre la Ville de Lyon et la SASP LHC Les Lions (Direction des Sports)

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann
(Adopté.)

2015/832 - Attribution d'une subvention exceptionnelle d'équipement de 35 000 euros à l'Association «Lyon Duchère A.S.» - Signature d'une convention mixte avec cette association (Direction des Sports)

(Adopté.)
(M. Boudot a voté contre.)

2015/844 - Attribution d'une subvention de 7 000 euros au Comité des Fêtes de Monplaisir pour l'installation d'une patinoire mobile en plein air sur la place Ambroise Courtois dans le 8^e arrondissement, du 12 décembre 2014 au 4 janvier 2015 - Approbation d'une convention mixte (Direction des Evènements et Animation)

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann
(Adopté.)

COMMISSION CULTURE, PATRIMOINE, DROITS DES CITOYENS, EVENEMENTS

2015/793 - Changement de dénomination du Musée de l'imprimerie de Lyon (Direction des Affaires Culturelles)

M. KEPENEKIAN Georges, rapporteur : Monsieur le Maire, une première délibération concerne le changement de dénomination de l'appellation du musée de l'Imprimerie que nous avons voulu, avec Alan Marchal le directeur de ce musée, transformer à l'occasion du 50^e anniversaire en montrant que l'imprimerie n'est pas que la mécanique, mais qu'elle a permis la conception en appelant maintenant ce musée le musée de l'Imprimerie et de la Communication graphique. Je vous incite encore à voir la nouvelle collection.

Je suppose que M. Geourjon ne va pas parler de cette appellation ?

M. LE MAIRE : Monsieur Geourjon, est-ce que M. Képénékian suppose bien ?

M. GEOURJON Christophe : Il a en partie tort, mais pas complètement.

Nous voterons en faveur du changement de dénomination du musée de l'Imprimerie qui devient musée de l'Imprimerie et de la Communication graphique, comme l'a rappelé M. Képénékian, et plus qu'un changement d'appellation, c'est une nouvelle page qui s'ouvre dans l'histoire de ce beau musée avec, effectivement, une scénographie et une muséographie totalement renouvelées.

La palette muséale lyonnaise est riche de sa diversité mais elle n'est pas suffisamment organisée pour faire de nos musées de véritables moteurs touristiques et culturels, au-delà des expositions temporaires de grande qualité qui sont régulièrement organisées et qui drainent de très nombreux visiteurs.

Vous allez recruter un directeur commun aux trois musées municipaux : le musée Gadagne, le musée de l'Imprimerie et le musée Malartre. C'est sans doute un progrès en termes de coordination mais cela devrait n'être qu'une étape pour, à terme, créer une direction unique des musées et du patrimoine de la ville, articulée avec les services culturels de la métropole.

Oui, il faut aller plus loin et créer une synergie entre la ville et la métropole. J'avais proposé de regrouper dans une structure appelée « musées de Lyon » l'ensemble des musées d'envergure de la métropole lyonnaise. En ce sens, l'EPCC -Etablissement Public à Caractère Culturel- est une piste très intéressante à étudier.

Le projet Musées de Lyon permettra de rassembler autour d'une même table l'ensemble des partenaires privés et publics, commune, métropole, région et Etat. Ceci permettait une meilleure synergie, une meilleure coordination de l'action, de la promotion et de l'animation de l'offre muséale lyonnaise.

Cela permettrait également, et nous en avons beaucoup parlé lors de ce conseil, de mutualiser de nouveaux outils, par exemple de nouveaux développements dans le domaine du numérique, de porter une stratégie marketing pour qualifier encore plus la métropole comme destination touristique et culturelle, à l'image du Quartier des Musées à Vienne qui attire chaque année plus de 3 millions de visiteurs.

Notre offre muséale et les grandes institutions culturelles, Opéra, ONL, Maison de la Danse, sont des atouts majeurs pour l'attractivité et le rayonnement international, à condition de les doter d'outils adaptés pour leur développement. Dans son dernier rapport, la Chambre régionale des Comptes pointe des incohérences, et dans certains cas l'opacité de la gestion des grands équipements culturels lyonnais.

Ces équipements sont financés en très grande partie par les impôts des Lyonnais, alors même que le public est Grand Lyonnais, voire régional. Ainsi, le théâtre des Célestins dont le travail remarquable est reconnu nationalement, est subventionné par la ville à hauteur de 62 %, mais seulement à peine la moitié des spectateurs sont Lyonnais. Le différentiel est encore plus important pour l'Opéra de Lyon.

Monsieur le Maire, Monsieur l'Adjoint, ne restez pas immobiles ! Ouvrez enfin le chantier de la gouvernance de nos institutions culturelles. C'est une question d'équité des Lyonnais face à l'impôt, mais c'est surtout une question vitale pour garantir le développement culturel de notre métropole, métropole dont Lyon est le fer de lance.

Cette évolution indispensable permettra tout à la fois le développement de nos institutions métropolitaines et également le développement, au niveau de la commune, de nos structures et associations culturelles de proximité.

M. LE MAIRE : Monsieur Geourjon, je vais vous dire qu'on souhaiterait ne pas rester immobiles parce qu'on commence à prendre faim, à prendre soif, plus d'autres fonctions vitales que je n'évoquerai pas ce soir...

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

2015/782 - Approbation d'une convention de mise à disposition gracieuse entre la Ville de Lyon - Musée des Beaux-Arts de Lyon et l'Association Dolus & Dolus pour la soirée inaugurale du mirage Festival
(Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)

2015/786 - Approbation d'une convention de parrainage entre la Ville de Lyon/Musée des Beaux-Arts et la société des Amis du Louvre (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)

2015/787 - Approbation des tarifs et des exonérations des droits d'entrée à l'Auditorium-Orchestre National de Lyon dans le cadre de la saison 2014-2015 (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)

2015/788 - Attribution de subventions de fonctionnement à chacun des lieux conventionnés « Scènes Découverte » pour un montant global de 440 000 euros sur les enveloppes Fonds d'Intervention Culturelle et Fonds d'Intervention Musiques Actuelles - Approbation de conventions annuelles d'application (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)
(Abstention de M. Boudot.)

2015/792 - Attribution d'une subvention de 160 000 euros à l'Association « Quais du Polar » pour l'organisation de la 11^e édition du festival « Quais du Polar », les 27, 28 et 29 mars 2015 - Approbation d'une convention d'application (Direction des Evènements et Animation)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)
(Abstention de M. Boudot.)

2015/801 - Approbation d'une convention de prêt de la voiture Lancia Astura Carrosserie Pininfarina - 1938- entre la Ville de Lyon / Musée Henri Malartre et la société d'économie mixte Avignon Tourisme, à l'occasion du Salon Avignon Motor Festival, du 20 au 22 mars 2015 (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)

2015/809 - Demande d'une subvention de fonctionnement de 3 944 euros à l'Office National de Diffusion Artistique dans le cadre de la tournée du spectacle «Je suis» organisée par le Théâtre des Célestins - Théâtre de Lyon (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)
(Abstention de M. Boudot.)

2015/810 - Demande d'une subvention de fonctionnement de 3.000 euros à la Direction Régionale des Affaires Culturelles Rhône-Alpes dans le cadre des Actions d'éducation artistique animées par les Célestins, Théâtre de Lyon (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)
(Abstention de M. Boudot.)

2015/814 - Demande de subvention de fonctionnement d'un montant de 17 500 euros auprès de la Fondation pour la Mémoire de la Shoah pour l'exposition temporaire organisée par le CHRD sur les dessins du ghetto de Terezin (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

(Adopté.)

(M. Boudot a voté contre.)

2015/815 - Approbation d'une convention de partenariat entre la Ville de Lyon / Auditorium-Orchestre National de Lyon et la Société France télévisions, dans le cadre de la saison 2014-2015, du 6 septembre 2014 au 1^{er} mai 2015 (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

(Adopté.)

2015/837 - Cotisations et nouvelles adhésions à des associations et organismes œuvrant dans le secteur culturel (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

(Adopté.)

(Abstention de M. Boudot.)

2015/842 - Approbation d'une convention de mécénat entre la Ville de Lyon – Célestins, Théâtre de Lyon et la société Renault-Trucks (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

(Adopté.)

COMMISSION EDUCATION, PETITE ENFANCE, UNIVERSITE

2015/794 - Attribution des crédits et des subventions aux écoles primaires publiques -maternelles et élémentaires- (Direction de l'Education)

Mme BRUGNERA Anne, rapporteur : Avis favorable de la Commission.

M. HAMELIN Emmanuel : Merci Monsieur le Maire, je profite de cette délibération qui dépend de la Direction de l'Education pour parler d'un dossier dont on a déjà parlé depuis le début de ce Conseil, qui est bien sûr celui de l'internat Favre.

Ce dossier, vous le savez, a été discuté lors de notre dernier Conseil mais nous sommes également intervenus sur ce sujet lors des deux conseils d'arrondissement du 4^e. Je souhaite à nouveau vous faire part de la position de notre groupe, position largement partagée par d'autres groupes de toutes tendances, dans notre conseil.

Curieusement, le groupe socialiste manque à l'appel. Pourtant de quoi parlons-nous ?

D'enfants en décrochage scolaire, en difficulté sociale, de familles souvent monoparentales, de personnels qualifiés dont les compétences sont reconnues, d'une institution presque centenaire qui a fait ses preuves et qui obtient des résultats remarquables. Mais nous parlons aussi d'un symbole de ce qu'est l'humanisme à Lyon, qui fait sa fierté, sa culture et sa particularité.

Monsieur le Maire, entendez les voix qui s'élèvent devant notre Hôtel de Ville, ce sont celles des familles, des personnels de l'Internat Favre, ce sont les voix des Lyonnais qui ont été sensibles lors de vos vœux à votre volonté de rassembler l'urbain et l'humain, à donner plus de place à l'homme au cœur de nos politiques -comme disait M. Képénékian tout à l'heure- et qui ne comprennent pas aujourd'hui pourquoi vous fermez cet internat !

Comment le pourraient-ils ?

J'ai entendu lors de notre dernier Conseil, vos arguments : la baisse des dotations, bien sûr, mais également l'importance avec la Métropole de restructurer nos compétences. Je vous ai entendu dire tout à l'heure que l'Internat Favre était d'ailleurs dans les compétences de la Métropole.

M. LE MAIRE : Je n'ai pas dit cela !

M. HAMELIN Emmanuel : Ah vous l'avez dit exactement, Monsieur le Maire ! Je l'ai noté !

M. LE MAIRE : Je vous ai dit que nous prenions en charge toute l'Enfance en difficulté, ce qui excède évidemment les compétences aujourd'hui qui sont celles de l'Internat Favre, mais qui les élargit.

M. HAMELIN Emmanuel : Nous verrons cela sur TLM bien évidemment !

Sur ce dernier point concernant la Métropole, je vous rejoins. Je vous ai d'ailleurs déjà fait part de notre proposition de faire de l'Internat Favre, une structure municipale et métropolitaine. C'est en restructurant les compétences d'aide à l'enfance, que cet outil prendra toute sa place, car il est performant et a vocation à se développer.

Je reprends d'ailleurs vos propos liminaires à notre Conseil, quand vous dites que ce n'est pas 50 mais 1 000 places qu'il faudrait pour l'Internat Favre : chiche ! Parce que vous avez raison ! C'est d'ailleurs pour cela que nous nous battons contre sa fermeture, car il vaut mieux développer une structure qui marche, plutôt que de l'abandonner.

Je reprends également les propos de M. Kimelfeld sur cette question, qui lors du dernier Conseil de notre arrondissement, de la Croix-Rousse, nous disait que pour l'Internat Favre, il fallait attendre votre projet d'innovation sociale pour la Métropole. Alors, qu'en est-il vraiment ? Vous comprendrez aisément que ni les familles, ni les personnels, ni les Lyonnais, ne peuvent attendre.

Pour ce qui est de la baisse des dotations de l'Etat, vous avez aujourd'hui, et on le voit dans l'analyse de votre budget, des choix à faire qui sont des choix bien sûr politiques. Vous vouliez des exemples tout à l'heure, je vais vous en donner un parmi de nombreux autres, alors qu'il manque 200.000 €, la part que versait l'Etat à l'Internat Favre.

Comme le disait Michel Havard tout à l'heure, là où tout le monde fait des efforts pour trouver des sources d'économie, vous, vous augmentez le budget « Fêtes et Cérémonies » de plus de 600.000 €. Il passe de 5,6 M€ en 2014, à 6,2 M€ en 2015. Il est curieux que la baisse des dotations n'ait aucun effet sur cette ligne budgétaire et vous aurez du mal à convaincre les Lyonnais qu'elle est prioritaire.

M. LE MAIRE : Je vous présenterai lors du prochain Conseil municipal, exactement, les lignes concernées et vous verrez que ce n'est pas sur les petits fours et autres, que se portent effectivement les crédits, mais sur quelque chose que je ne connais pas à l'instant « t », mais que je vous expliquerai dans la prochaine assemblée et en début d'assemblée.

M. HAMELIN Emmanuel : Nous prenons date et nous serons extrêmement attentifs à vos observations.

Monsieur le Maire, les Lyonnais ne comprennent pas. Vous parlez beaucoup d'humain, mais dans vos choix politiques, qu'en est-il réellement ?

Nous vivons aujourd'hui une période difficile. M. Képénékian en a parlé au début de ce Conseil. Nous étions nombreux il y a huit jours, avec vous, rassemblés pour défendre nos valeurs et notre liberté.

Nous sommes aujourd'hui à la recherche des solutions qui pourront éviter à notre pays de vivre à nouveau ces drames. Certains dans vos propres rangs ont parlé de l'école comme d'un territoire perdu de la République... D'autres l'ont évoqué comme le chantier le plus important pour retrouver notre identité.

Dans ce contexte, aujourd'hui plus que jamais, nous avons besoin de l'Internat Favre, qui lutte avec succès contre le décrochage scolaire, qui est une des dérives les plus pernicieuses de notre Education nationale.

Alors Monsieur le Maire, je vous le demande à nouveau avec gravité, maintenez l'Internat Favre, et avec la Métropole, développez-le, portez-le comme un modèle, une référence, une signature de ce que Lyon a de plus beau, son humanisme.

Je vous remercie.

Mme GRANJON Isabelle : Monsieur le Maire, chers Collègues, vous vous en doutez, ce n'est pas pour s'opposer à l'attribution de crédits et de subventions aux écoles primaires et maternelles lyonnaises, que je prends la parole au nom du Groupe Lyon Citoyenne et Solidaire ! Nous sommes évidemment satisfaits du fait que celle-ci n'ait pas baissé...

J'ai évoqué précédemment les idées qui nous paraissent essentielles à la construction d'une société fraternelle, selon les valeurs de notre République, qui est non seulement « démocratique, indivisible, laïque », mais également « sociale ». Ce mot, social, est ce qui conditionne les mesures de solidarité existant en France, des bourses scolaires au RSA. Et l'école de la République est évidemment une pièce maîtresse dans la transmission et la réalisation de ces valeurs.

Mais nous savons également que l'école ne peut remplir cette mission essentielle sans des moyens conséquents, entièrement dévolus à la réussite et à l'épanouissement de tous les élèves, quels que soient leur origine, leur milieu social et culturel, leur parcours personnel.

Vous comprenez donc que notre Groupe souhaite à nouveau s'exprimer pour soutenir les salariés et les familles de l'Internat Favre.

Il n'est en effet pas possible, Monsieur le Maire, de défilier dans les rues de Lyon le 11 janvier, au nom des valeurs de la République, et de décider huit jours plus tard, au nom de l'austérité et des économies budgétaires, la mort d'une structure dont la réussite éducative est une réalité connue ici de tous.

L'Internat Favre, dernier survivant des foyers sociaux et éducatifs lyonnais, est un lieu où des enfants reprennent confiance en eux, renouent avec une scolarité jusque là compliquée et où leurs parents apprennent, quant à eux, comment aider leur enfant à apprendre et comment le mener sur le chemin du bien vivre ensemble.

La décision prise en catimini par l'Exécutif municipal, sans concertation avec les salariés, sans considération pour les familles, est scandaleuse au regard de l'œuvre d'utilité publique accomplie par l'Internat. Le budget primitif qui nous a été présenté et que notre Groupe a rejeté, entérine la mort de l'Internat au nom de la rigueur, alors même que ce dernier ne représente que 0,32 % du budget de la Ville et assure ses missions pour 157 € par jour et par enfant, quand la plupart des structures fermées d'aide à l'enfance, coûtent trois à cinq fois plus cher !

On nous explique que les économies sont nécessaires, notamment parce que la réforme des rythmes scolaires aurait grevé le budget de la Ville. Mais de quelle sorte d'économies parle-t-on, lorsqu'on décide d'abandonner 60 enfants et leurs familles, au risque de les retrouver dans quelques années, dans des structures plus coûteuses pour la collectivité, voire dans des situations désespérées, où la collectivité sera incapable de les aider ? Les valeurs solidaires de la France seraient-elles moins importantes que le « fameux rayonnement » que vous attendez avec un budget important consacré aux grands événements, aux fêtes et cérémonies ? Pire encore, doit-on voir dans la volonté de la Majorité municipale de fermer l'Internat, un projet immobilier un peu juteux sur le plateau de la Croix-Rousse à plus ou moins long terme ?

Au delà de tous ces chiffres, il me semble fondamental que chacun d'entre nous ait à l'esprit que nous évoquons ici le destin d'enfants de 6 à 13 ans qui sont réels, qui ont des visages, des prénoms, qui souffrent, s'interrogent, ont peur de cette fermeture programmée. Ils sont en droit d'attendre soutien et protection de la collectivité. Je vous invite d'ailleurs à faire leur connaissance en regardant les dessins qu'ils vous adressent, Monsieur le Maire ! Je les remettrai à votre intention à l'huissier.

C'est donc avec fierté que notre Groupe Lyon Citoyenne et Solidaire s'associe à nouveau aux salariés, dont il reprend ici les mots :

- nous considérons que l'Internat Favre assure des missions irremplaçables auprès des familles et enfants lyonnais ;

- nous considérons que c'est l'honneur de la Ville de Lyon d'avoir garanti son fonctionnement depuis 1925, dans le cadre de la clause de compétence générale de la commune ;

- nous considérons qu'il s'agit de préserver non seulement un acquis du patrimoine humaniste lyonnais, mais aussi un établissement dont les missions de prévention en direction d'enfants en situation sociale et familiale difficile, sont d'une actualité brûlante dans cette période de crise économique et sociale.

Il faut maintenir la capacité d'accueil (60 enfants), ainsi que les fonctionnaires territoriaux qui y sont affectés (40 agents) en maintenant l'Internat Favre et ses missions sur son site.

En d'autres termes, notre Groupe demande que la Ville de Lyon tienne les engagements pris en 2011 lors de la signature du projet pédagogique en travaillant selon trois axes :

1/ le maintien du fonctionnement actuel jusqu'en 2017 ;

2/ un travail collectif durant cette période avec les agents, avec Mme la Ministre de l'Education nationale et avec la Métropole, qui a aujourd'hui les collèges en charge, afin d'assurer la pérennité de la structure.

3/ une réflexion sur les possibilités, d'une part d'autofinancement via l'utilisation des bâtiments actuellement inoccupés sur le site.

Et Monsieur le Maire, tout à l'heure vous disiez qu'il faudrait aider beaucoup plus d'enfants : alors pourquoi ne pas ouvrir plus d'internats sociaux, puisque comme vous l'avez dit, ce n'est pas 50 enfants qu'il faut aider, mais bien plus ?

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Je vous rappelle qu'il y a quelques années, nous avons fermé un autre internat qui était l'Internat du Serverin. Cela a changé fondamentalement les choses et tout d'un coup les choses se sont écroulées ? Non ! Si nous voulons mener des politiques qui prennent en compte les problèmes dont on parle : lorsqu'on parlait avec M. Tria, il me disait en particulier, que beaucoup d'enfants qu'il connaissait étaient dans des foyers monoparentaux avec simplement leur mère.

Ce n'est pas sous cette forme qu'il faut essayer de faire.

C'est essayer dans nos structures de la ville, dans nos écoles de rechanger la façon de faire, de prendre en compte ces enfants. Donc, lorsque l'on a des grands débats, franchement, si j'avais des priorités scolaires à donner, pas simplement au niveau de la Ville, mais au niveau national, j'aurais concentré tout sur les publics les plus fragiles. C'est ce qu'on va essayer de faire dans la façon dont on prend en compte les rythmes scolaires, et c'est comme cela que nous allons changer les choses.

Quant à ceux qui s'intéressent à l'enfance en difficulté, je les invite à aller visiter, puisque c'est la conférence métropolitaine, je me demande d'ailleurs si on ne va pas organiser pour les Conseillers municipaux une découverte de ces structures, l'IDEF, les différents foyers que va prendre en charge la métropole, pour montrer effectivement comment se traitent ces problématiques au niveau de la métropole.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

2015/824 - Attribution de subventions de fonctionnement général aux 14 associations gestionnaires des 16 centres sociaux de Lyon et assimilées, ainsi qu'à la Fédération des centres sociaux du Rhône – Approbation et autorisation de signature des conventions-cadres 2015-2020 avec chacune des associations gestionnaires et avec la Fédération des centres sociaux du Rhône (Direction du Développement Territorial)

2015/847 - Attribution de subventions de fonctionnement général aux 12 maisons des jeunes et de la culture de Lyon et assimilées, à l'Association « Les MJC en Rhône-Alpes Fédération Régionale » et au Comité Local des MJC – Approbation et autorisation de signature des conventions-cadres 2015-2020 avec chacune des associations gestionnaires, l'Association « Les MJC en Rhône-Alpes Fédération Régionale » et le Comité Local des MJC de Lyon (Direction du Développement Territorial)

Mme BRUGNERA Anne, rapporteur : Je vous présente deux rapports en même temps. Ces rapports ont trait aux conventions qui lient la Ville de Lyon et les Centres sociaux et les MJC de la Ville de Lyon, ainsi que leur fédération et leur Comité local des MJC de Lyon.

Ces conventions qui vous sont proposées sont la suite de conventions préexistantes. Elles s'inscrivent dans notre modèle de partenariat avec ces associations d'éducation populaire, conventions qui sont reconnues, d'ailleurs, nationalement.

Dans ces conventions partenariales, vous trouverez aussi les subventions annuelles versées à ces associations et vous seront proposées, aussi, les conventions de mises à disposition de locaux. Je vous remercie d'approuver ces rapports. Ils ont reçu un avis favorable de la Commission.

Mme LEVY Fabienne : Monsieur le Maire, ces délibérations visent à renouveler le partenariat de la Ville de Lyon avec les MJC ; ce sont des conventions assez anciennes, depuis 2003, qui bénéficient de conventions d'objectifs et de moyens.

C'est un nouveau cycle de conventionnement, vous nous l'aviez expliqué, Madame Brugnera, qui identifie quatre grandes orientations qui sont très actuelles :

- la vie associative et la participation à la citoyenneté,
- la prévention des discriminations et la promotion de l'égalité,
- la jeunesse et la place des 16-25 ans dans la ville,
- l'enfance avec la contribution de l'éducation populaire. Tout cela est d'une actualité brûlante.

Les MJC sont du coup, de véritables « prestataires » de la ville dans la mise en œuvre de sa politique en direction de l'enfance et de la jeunesse.

Elles sont d'ailleurs désormais impliquées dans de nouvelles missions comme la réforme des rythmes scolaires. Cela fait beaucoup en plus d'autres actions qui font l'objet de subventions en cours d'année, comme les jardins partagés, Tout le monde dehors ou les CUCS. Prenez garde, j'ai l'impression que ces MJC vont frôler l'indigestion.

C'est la raison pour laquelle au regard de toutes les actions que vous sous-traitez aux MJC et des budgets considérables qui sont alloués, nous avons plusieurs interrogations.

Sans remettre en question la qualité du travail des MJC, nous regrettons que dans cette convention-cadre, chaque orientation ne soit pas plus détaillée en termes d'actions. Au hasard, pour la jeunesse et la place des 16-25 ans dans la ville, on aurait pu imaginer, actualité brûlante, une action sur la sensibilisation aux réseaux sociaux : accompagner les jeunes vers une appropriation citoyenne de ces réseaux, responsabiliser et raisonner vis-à-vis de ces médias qui sont omniprésents dans leur vie quotidienne.

Nous regrettons que dans cette dynamique partenariale, vous ne clarifiez pas mieux les relations contractuelles. Clarifier ces relations dans d'autres actions avec celles précisément, qu'a une MJC par rapport à celles des Centres sociaux. Dans les conventions-cadres MJC, vous parlez de « développement social local ». Doit-on comprendre qu'elles vont vers plus de convergence avec les Centres sociaux ?

Le « développement social local » est plutôt l'apanage des Centres sociaux. Mais je n'ai peut-être pas bien compris. Comme les MJC, ils ont leur propre histoire, leur propre organisation et leur propre vision. Les Centres sociaux mettent l'accent sur la proximité, sur l'amélioration de la qualité de vie des habitants et sur l'analyse de l'environnement, notamment. Et souvent, les Centres sociaux sont eux, en revanche, agréés par la Caisse des Allocations Familiales.

Les MJC, c'est l'éducation populaire. Celle-ci fait référence à la notion d'instruction pour tous, de liens avec la République et à la citoyenneté.

Enfin, nous regrettons aussi que ces conventions ne comportent pas un article sur l'évaluation des MJC dans lequel il pourrait être mentionné : « l'Association s'engage à fournir, au moins trois mois avant le terme de la convention, un bilan d'ensemble, qualitatif et quantitatif de la mise en œuvre de ses orientations et de son programme d'action » puisqu'on a l'impression qu'on éduque de moins en moins bien en dehors de l'école.

Certes, il existe des dialogues de gestion, mais il serait utile d'avoir un bilan consolidé de la convention. D'ailleurs, le Manifeste national des MJC qui est ancien, il date de 2009, demandait, lui aussi, la définition de critères d'évaluation qualitatifs ce que vous ne demandons. Ce devrait être d'ailleurs une contrepartie logique de l'effort budgétaire et matériel de la ville qui n'a cessé de croître, comme le montre le rapport de la Chambre Régionale des Comptes.

Les subventions de fonctionnement qui leur sont allouées ont échappé au gel avec une hausse annuelle moyenne de 10 %. Sur 2015, rien que pour cette première tranche de subventions, c'est plus de 4 millions d'euros, auxquelles s'ajoutent des subventions en nature et les subventions bien sûr, du Fonds d'Intervention Jeunesse et Sport (FONJEP).

En conclusion donc, nous demandons que les objectifs généraux soient précisés avec des objectifs de politique éducative clairs, nous pensons que les subventions conséquentes mériteraient d'être assorties d'une évaluation, c'est pour le moins normal dans une collectivité locale, et que soit clarifier les rôles et les missions des MJC, par rapport aux Centres sociaux et évidemment à la Maison de l'Enfance, qui mériteraient eux aussi, d'être clarifiés. Je vous remercie.

Mme de LAVERNEE Inès : Monsieur le Maire, chers Collègues, à l'occasion de ce dossier, nous attirons votre attention sur la hausse annuelle très importante des subventions de fonctionnement accordées aux MJC et Centres sociaux.

Ainsi que l'a souligné le rapport de la CRC, ces structures qui auraient dû faire l'objet du gel des subventions de fonctionnement décidé par vous en 2008, ont connu, entre 2009 et 2012, une progression moyenne de 10 % par an.

Cette année, nous en sommes à 12,4 millions d'euros de subventions pour les MJC et les Centres sociaux, soit plus de 4,2 millions d'euros supplémentaires en l'espace de deux ans, sans parler des 3,2 millions d'euros de subventions pour les Maisons de l'enfance. Il s'agit là d'une hausse suffisamment importante pour que nous soyons en droit de demander des explications. Il nous a été répondu que celle-ci était principalement due à la mise en place des rythmes scolaires,

M. LE MAIRE : Evidemment !

Mme de LAVERNEE Inès : ...du fait de la participation de ces structures aux activités périscolaires du vendredi après midi.

Le problème est qu'en Commission, Madame l'Adjointe, je vous avais expressément demandé, de nous donner pour chacune de ces structures un récapitulatif indiquant dans ces subventions la part « rythmes scolaires » et la part du fonctionnement habituel de ces structures. A ce jour, nous n'avons aucune réponse de votre part.

En réalité la transparence et la visibilité ne sont pas au rendez-vous. Et comme c'est la période des vœux, je vous suggère, Madame l'Adjointe, des les inscrire dans vos bonnes résolutions pour 2015.

Enfin, puisqu'il s'agit des rythmes scolaires, effectivement, nous souhaitons obtenir des précisions sur la façon dont les enfants sont encadrés le vendredi après-midi, à savoir le nombre de titulaires de BAFA ou le nombre d'animateurs en formation, structure par structure. Là encore, notre demande est restée vaine.

Quatre mois après son démarrage, la mise en place des nouveaux rythmes scolaires n'a pas trouvé son rythme de croisière et pose encore un certain nombre de problèmes concernant notamment :

- la qualification des animateurs et leur turn over,
- la sécurité des enfants et la question de la responsabilité non abordée dans les conventions d'ailleurs, je précise,
- l'information des parents,
- la concertation entre les différents acteurs : écoles, parents, animateurs du temps périscolaire.

Devant tous ces problèmes d'organisation, où est passé l'intérêt de l'enfant ? Aux dires de nombreux parents, les enfants de maternelles sont épuisés les derniers jours de la semaine. Pour eux, aucun bénéfice.

Il faudra bien avoir le courage politique de tirer les conclusions de l'expérience après 6 mois de mise en œuvre. Depuis 2012, nous n'avons cessé de vous réclamer, sur ce sujet, une concertation la plus large possible. Force est de constater que nous n'avons pas été entendus jusqu'à maintenant, et les échos des premiers conseils de vie périscolaire laissent à penser qu'effectivement un vrai déficit existe dans ce domaine.

C'est la raison pour laquelle, en lieu et place de votre Commission municipale de suivi des rythmes scolaires, qui n'a aucun fondement juridique, nous vous proposons la constitution d'un comité consultatif des rythmes scolaires, comme le permet le Code Général des Collectivités Territoriales qui permettrait d'associer parents et maîtres notamment. C'est la concertation et le consensus qui y gagneraient. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Heureusement que j'ai fait, dans ma jeunesse, des études sur le stoïcisme, car il en faut !

(Sourires.)

Mme BRUGNERA Anne, Adjointe : Je voudrais apporter quelques réponses brèves...

M. LE MAIRE : Je vais le dire pour les journalistes. On comprend pourquoi j'ai voulu qu'à la Métropole, on ait ce qui s'apparente au bureau plutôt que des séances comme ici où l'on palabre des jours et des jours. Il faut quelque part agir et ne pas palabrer aussi longuement.

Mme BRUGNERA Anne : Tout d'abord par rapport à l'intervention de Mme Lévy, car il y a des contradictions que j'ai du mal à comprendre. Ce ne sont pas les premières puisqu'on a entendu sur l'internat Favre qu'il fallait recentrer notre action sur nos compétences mais qu'il fallait garder l'internat Favre.

En ce qui concerne les associations, vous nous dites que ces conventions en font des prestataires et, d'un autre côté, vous voudriez que nous leur fixions des objectifs plus précis. Il faudrait savoir ! Nous, nous respectons l'indépendance associative, nous avons des projets partagés et ceux-ci sont évalués à chaque fin de convention, comme cela a été le cas pour les conventions qui se sont terminées et d'ailleurs le résultat de l'évaluation a été présenté en commission.

En ce qui concerne la réforme des rythmes scolaires, notamment le défaut de transparence, il existe une commission des rythmes scolaires qui a lieu lors de chaque commission éducation et au cours de laquelle je vous donne toutes les informations dont je dispose à ce moment-là. Il est donc assez étonnant d'entendre parler de manque d'information. Quant au taux BAFA, vous avez tout eu en décembre. Je ne sais donc pas ce que vous voulez aujourd'hui.

Pour ce qui est de la concertation, nous avons installé le comité de suivi de la réforme de ces rythmes, nous avons installé les conseils de vie scolaire, ils se déroulent en ce moment et se déroulent très bien.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Je vous rappelle que dans certaines villes, comme Marseille, ils n'en sont pas à faire des comités d'évaluation puisque cette réforme n'a toujours pas été mise en place.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(M. Boudot s'est abstenu.)

2015/800 - Attribution de subventions de fonctionnement général aux 9 maisons de l'enfance de Lyon, ainsi qu'à l'association Entraide Pierre Valdo – Approbation et autorisation de signature des conventions-cadres 2015-2017 avec chacune de ces associations (Direction du Développement Territorial)

Mme REYNAUD Blandine, rapporteur : Monsieur le Maire, il s'agit, comme pour les centres sociaux et les MJC, du renouvellement des conventions-cadre avec les 9 maisons de l'enfance et avec l'Entraide Pierre Valdo pour la période 2015-2017. Ces conventions sont dans la continuité des précédentes

Nous votons également les subventions de fonctionnement général pour l'année 2015, la mise à disposition d'agents faisant fonction de directeurs de maison de l'enfance et de locaux pour certaines de ces maisons.

Mme NACHURY Dominique : Je retire mon intervention et je vous adresserai un courrier à ce sujet.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

2015/796 - Approbation et autorisation de signature des conventions financières entre la Ville de Lyon, le FONJEP et la Fédération Régionale des MJC en Rhône-Alpes à titre de participation financière aux postes de directeurs mis à disposition des MJC de Lyon par la Fédération Régionale des MJC en Rhône-Alpes - Attribution d'une subvention de 8 191 euros au Fonds de Coopération pour la Jeunesse et l'Education Populaire -FONJEP- (Direction du Développement Territorial)

Rapporteur : Mme BRUGNERA Anne
(Adopté.)
(Abstention de M. Boudot.)

2015/797 - Approbation et autorisation de la signature de la convention cadre entre la Ville de Lyon et l'Association Awal Grand-Lyon sise 7, rue de l'Epée à Lyon 3^e (Direction du Développement Territorial)

Rapporteur : Mme BRUGNERA Anne
(Adopté.)
(M. Boudot a voté contre.)

2015/798 - Approbation et autorisation de signature d'une convention-cadre pluriannuelle avec l'Association « Coup de Pouce Relais », sise 241 rue Duguesclin à Lyon 3^e (Direction du Développement Territorial)

Rapporteur : Mme BRUGNERA Anne
(Adopté.)

2015/811 - Classes transplantées 1^{er} semestre 2015 – Inscriptions budgétaires (Direction de l'Education)

Rapporteur : Mme BRUGNERA Anne
(Adopté.)

COMMISSION SECURITE, DEPLACEMENTS, VOIRIE

2015/834 - Proposition d'une nouvelle tarification du stationnement résidentiel sur voirie (Direction Déplacements Urbains)

M. SECHERESSE Jean-Yves, rapporteur : Compte tenu de la nécessité de protéger les fonctions vitales de tous, j'attends les interventions de mes deux Collègues !

Avis favorable de la Commission.

M. DAVID Jean-Jacques : Passez de 16 à 20 € une vignette résident, c'est une augmentation de 25 % qui va se rajouter à toutes les augmentations que vous avez fait voter à la Métropole.

M. LE MAIRE : C'est la raison pour laquelle vous demandez d'étendre le stationnement payant dans le 6^e arrondissement ?

M. DAVID Jean-Jacques : Ca c'est une bonne démarche. Je ne pense pas que les employés de la Ville aient été augmentés de 25 % en 6 ans. Si c'était le cas, ça se saurait ! Vous ne serez pas surpris que notre Groupe vote contre ce dossier.

Par contre, je vous réitère notre demande d'augmenter le périmètre de stationnement payant dans la partie Nord du 6^e arrondissement, entre la rue Duquesne et le parc de la Tête d'Or. Dans cette zone, vous pourriez satisfaire une demande des habitants qui ne trouvent plus à stationner dans ce quartier.

Je vous concède que le marquage au sol et les horodateurs ont un coût, mais les 141 000 € que vous voterez, pourront très largement compenser cette dépense.

M. LE MAIRE : Si au passage vous pouvez faire passer le message que les parkings publics que vous avez réclamés à corps et à cri soient un peu remplis, ce serait très bien.

M. REMY Arthur : Monsieur le Maire, chers Collègues, vous nous proposez d'augmenter le prix du ticket de stationnement résident de 16 à 20 € par mois, soit une augmentation de 25 %. Cette hausse est justifiée dans la délibération comme un « outil primordial de toute politique de déplacements urbains, car il oriente et structure le choix du mode de transports ». Alors, effectivement, je suis favorable à la réduction de l'utilisation de la voiture pour des raisons écologiques évidentes. Mais encore faut-il chercher les bonnes réponses là où sont posées les vraies questions, afin de proposer les outils adéquats.

Quelques indicateurs :

- sur notre agglomération, en 2006 : près de 48 % des déplacements se font en voiture ;
- la voiture occupe seulement 25 % des déplacements internes Lyon-Villeurbanne, alors que ce chiffre est de 67 % dans les déplacements Lyon/périphérie ;
- et surtout le taux de motorisation des Lyonnais est inférieur à une voiture par ménage !

Ce ne sont donc pas les ménages lyonnais qui contribuent majoritairement à l'importance des flux voitures de notre agglomération.

L'enjeu est donc bien global puisqu'il s'agit du report modal des déplacements centre/périphérie. Ce sont dans les millions de déplacements qu'effectuent les Grands Lyonnais quotidiennement que doivent être trouvées des réponses.

Comment faire pour que les Grands Lyonnais utilisent moins leurs voitures ? Certainement pas en taxant les Lyonnais pour le stationnement, comme vous le proposez.

Les élus Lyon citoyenne et solidaire sont favorables à une meilleure articulation des systèmes de transport pour que, globalement, les transports individuels soient progressivement abandonnés au profit des transports collectifs. Pour cela, il faut une politique tarifaire incitative et des fréquences importantes de passages des transports en commun.

Je vous rappelle qu'à notre précédent Conseil municipal, je m'étais déjà exprimé contre la diminution de fréquences des lignes de bus de proximité.

Parce que je ne voudrais pas faire de mauvais esprit avec ce qu'a dit M. Rivalta récemment, je voudrais simplement, Monsieur le Maire, rappeler une réalité qui s'impose à tous les usagers des TCL :

- prix du ticket de métro : 1,80 €, si ce n'est pas 2 € quand le ticket est pris dans le bus. Il s'agit du même que celui de Paris ;
- prix de l'abonnement mensuel : 60 €. Le même qu'à Paris !

Monsieur le Maire, ne me dites pas que le réseau d'infrastructures de transports en commun est le même à Paris qu'à Lyon !

En conclusion, Monsieur le Maire, assumez votre choix d'augmentation du ticket résident pour alimenter les caisses de la mairie et ne vous cachez pas derrière l'optimisation de la politique de transport et des considérations de développement durable. Ou alors, puisqu'avec 35 000 tickets résidents à Lyon, cette augmentation va générer une recette de plus de 1,6 M€ par an dans notre budget, affectez cette recette à une politique de transport global.

Dans l'attente, les élus Lyon citoyenne et solidaire voteront contre cette délibération.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Je réponds simplement sur une chose : c'est que Lyon, pour son métro, n'a pas les mêmes subventions que la RATP pour le sien. C'est cela qui fait la différence.

Monsieur Sécheresse, voulez-vous répondre ?

M. SECHERESSE Jean-Yves, Adjoint : Non, nous aurons l'occasion de parler sérieusement de tout cela une prochaine fois.

M. LE MAIRE : Mes chers Collègues, on pourrait avoir un autre mode de fonctionnement : c'est-à-dire mettre un sujet par Conseil, mais à condition qu'à partir de chaque dossier, on ne refasse pas perpétuellement les mêmes débats. Car on arrive en fin de Conseil et on ne peut pas avoir de débats sérieux, c'est un mode de fonctionnement.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(Le Groupe Lyon Citoyenne et Solidaire et M. Boudot ont voté contre.)

2015/826 - Rénovation du centre nautique du Rhône - Exploitation géothermique pour le chauffage de la piscine du Rhône 8, quai Claude Bernard à Lyon 7^e (Direction de l'Ecologie Urbaine)

Rapporteur : M. SECHERESSE Jean-Yves

(Adopté.)

2015/839 - Dénomination de voies nouvelles - ZAC des Girondins à Lyon 7^e (Direction Déplacements Urbains)

Rapporteur : M. SECHERESSE Jean-Yves

(Adopté.)

COMMISSION URBANISME, LOGEMENT, CADRE DE VIE, ENVIRONNEMENT

2015/833 - Société Publique Locale Lyon Part-Dieu - Approbation du règlement intérieur de la société - Désignation du représentant de la ville de Lyon aux instances de la SPL (Direction de l'Aménagement Urbain)

M. LE FAOU Michel, rapporteur : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, ce rapport concerne l'approbation du règlement intérieur de la SPL Lyon Part-Dieu.

Avis favorable de la Commission.

M. BERAT Pierre : Monsieur le Maire, je voudrais rapidement donner une explication de vote. Je suis désolé de ne pas pouvoir vous laisser débattre entre vous et d'avoir quelques expressions discordantes, mais notre Groupe va s'abstenir sur cette délibération car nous n'approuvons pas le fait que la concertation sur le projet Part-Dieu tende à être externalisée à la SPL Part-Dieu. Pour reprendre les formules, qui pourraient être celles de vos alliés communistes, j'ai envie de dire « non à la privatisation de la concertation ».

Globalement, nous sommes favorables à la création d'une société publique locale pour le projet Part-Dieu, pour tirer partie des souplesses de cet outil pour les opérations d'aménagement, mais comme je l'ai évoqué en Conseil du 3^e arrondissement, en Conseil communautaire ou encore dernièrement au Conseil d'administration de la SPL, nous ne pensons pas souhaitable que cette SPL, démembrement des collectivités territoriales, se charge d'actions de concertation, dans le cadre de sa mission de promotion et d'animation du projet.

La concertation doit être assurée par les élus, dans le cadre démocratique. C'est à eux d'assumer les objectifs et caractéristiques du projet, c'est à eux d'entendre les réactions et propositions des habitants, c'est à eux de traduire leurs demandes en actes.

Force est de constater que sur le projet Part-Dieu, cette concertation a été largement externalisée, et elle a été peu connectée au débat démocratique.

Il a fallu des années pour qu'enfin, prochainement nous ayons en CICA sur ce sujet. Et ce n'est pas la présence du maire d'arrondissement dans le comité d'engagement de la SPL, comme le prévoit cette délibération, qui va changer les choses.

Monsieur le Maire, vous nous « rebattez les oreilles », en ce début d'année, avec le « nirvana » institutionnel que vous avez créé avec la Métropole que les conseils d'arrondissement sont les oubliés de la réorganisation des institutions locales à laquelle nous assistons avec la mise en place de la Métropole. Et pourtant, ils devraient être les garants d'une démocratie de proximité.

Je vous remercie.

Mme BLEY Antonia : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, le projet de Lyon Part-Dieu est un défi car il s'agit de régénérer la Ville de Lyon à partir d'un quartier d'affaires des années 70, deuxième pôle tertiaire en France, et de donner en même temps un cœur stratégique à la Métropole qui vient de naître.

Il s'agit de mener à bien un développement urbain et économique pour donner à la Métropole lyonnaise une des premières places en Europe et à l'international, faire de cet espace limité un quartier tertiaire de référence, tout en assurant la qualité de vie de ses habitants. Car en effet, la mixité des fonctions est inscrite au cœur du projet avec plus d'habitat, plus d'espaces de nature et de loisirs, aménagement de la rue Garibaldi, aménagement de l'esplanade Nelson Mandela et du toit du centre commercial, et des fonctions culturelles affirmées.

Ce projet avance depuis quelques années maintenant. Nous le voyons au quotidien avec, par exemple, l'évolution de la construction de la Tour In City, le début des travaux de démolition pour les SILEX, la livraison des archives départementales.

Pour ce projet d'envergure métropolitaine, nous avons besoin d'un outil de pilotage intelligent. C'est aujourd'hui chose faite avec la création de la société publique locale Lyon Part-Dieu :

- Intelligent car 100 % public donnant la maîtrise budgétaire et opérationnelle ainsi que la coordination des maîtrises d'ouvrage du projet Part-Dieu aux collectivités, conditions pour une coproduction réussie avec les partenaires du privé.

- Intelligent car sous l'égide des élus. Nous nous félicitons que ce soit le Maire du 3^e arrondissement, M. Thierry Philip, qui représente la Ville de Lyon au sein de cette structure.

- Intelligent enfin car il s'agit d'un outil transversal, pour l'aménagement bien entendu, mais également pour traiter des questions énergétiques avec le projet Transform, projet européen d'élaboration d'un schéma directeur énergie.

Les élus du Groupe Lyon écologie et citoyens voteront positivement cette délibération.

Je vous remercie.

Mme MANOUKIAN Henriette : Monsieur le Maire, je n'ose plus allonger la séance donc je remettrai mon intervention pour le compte rendu. Merci.

Monsieur le Maire, chers Collègues, cette délibération a pour objet de mettre en place les outils nécessaires à la réussite du projet Part-Dieu. La Part-Dieu va, en effet, connaître de profonds bouleversements pour devenir un quartier à vivre dans un nouvel équilibre d'activités professionnelles et d'affaires, de commerces, de culture, de sports, d'habitats mixtes et de qualité, d'espaces verts et de circulation apaisée.

Comme l'indique la délibération et la présentation du règlement intérieur : « La concertation déjà menée est une des conditions de la réussite. Elle va se poursuivre tant dans ses aspects légaux que dans ses innovations ».

Nous souhaitons insister sur ce point : innover dans le dialogue citoyen est en effet une exigence pour la réussite de ce projet. Il concerne non seulement les habitants mais aussi directement les 40 000 salariés qui travaillent sur ce territoire. On ne pense pas assez aux habitants temporaires que sont les salariés quand on mène un projet urbain.

Les grandes entreprises et administrations présentes sur le territoire (EDF/GDF, SNCF, Lyon Métropole, les assurances, Orange...) et les boutiques du centre commercial devraient informer leurs personnels concernés par ces bouleversements. Or, elles ne le font pas. La participation des salariés à la concertation et l'élaboration peut enrichir le projet, le rendre mieux partagé entre ceux qui habitent ce territoire,

ceux qui y travaillent et y habitent aussi sous une autre forme, ceux qui y étudient, ceux qui circulent, ceux qui se cultivent ou exercent leurs loisirs.

Oui, il nous faut innover dans le dialogue social pour trouver les formes et conditions de permettre à l'ensemble de la population du quartier d'être informée et de participer à cette aventure du projet Part-Dieu.

D'autant que cette population peut contribuer à saisir des aspirations en termes d'accessibilité, de restauration, de conditions de vie, de maîtrise des temps, de lieux de rencontres socialisés, de dialogues et d'échange..., tout ce dont notre société a besoin et que nous devons impérieusement mettre en place et faire vivre.

Notre Groupe est tout à fait disposé à participer à ces innovations sociales !

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(Le Groupe Ensemble Pour Lyon – UMP et apparentés et M. Boudot se sont abstenus.)

2015/846 - Avis du Conseil municipal relatif au projet de modification n° 11 du Plan local d'urbanisme (Direction de l'Aménagement Urbain)

M. LE FAOU Michel, rapporteur : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, le dossier suivant concerne l'avis du Conseil municipal relatif au projet de modification n° 11 du Plan Local d'Urbanisme. Avis favorable de la Commission sur ce sujet.

Mme MADELEINE Christelle : Je vais essayer d'être rapide.

Nous avons lu avec attention toutes les modifications proposées du PLU. C'est important, les enjeux du PLU ne se limitent pas à des choix d'aménagement et d'urbanisme. Je vous épargne la définition du PLU.

Nous ne pouvons vous donner un blanc seing sur toutes les modifications. Certaines appellent par conséquent quelques commentaires de notre part.

Sur la forme, on déplore un gros problème de méthode sur les réservations pour programme de logements inscrites dans ce PLU. Elles sont faites sans concertation, ni information préalable, avec les mairies d'arrondissements.

Sur le fond, il y a tout d'abord des modifications que nous désapprouvons comme la n° 47 dans le 2^e arrondissement. Derrière le terme un peu barbare de « polygone d'implantation », c'est la Maison de la danse que vous vous entêtez à vouloir construire sur le secteur de la Confluence. Ce n'est pas un scoop, nous y sommes opposés. Non seulement cet investissement n'est pas dans nos moyens sous ce mandat mais en plus, nous ne comprenons pas l'intérêt urbanistique de concentrer autant d'équipements culturels sur ce secteur.

Ensuite, il y a les modifications que nous approuvons avec réserves.

Sur le 3^e arrondissement, la Part-Dieu a été identifiée dans le PADD comme un secteur propre à accueillir des immeubles de grande hauteur. Les questions du stationnement et de déplacements doivent être prises en compte en amont et du mieux possible. Il ne s'agit pas de plaider la cause de la voiture en ville mais simplement de souligner une incohérence de votre politique de densification urbaine. Malgré les constructions à venir dans le 3^e, il n'est prévu pour le C3, par exemple, qu'une faible augmentation d'utilisateurs.

Enfin, il y a les modifications que nous approuvons, comme celle qui concerne l'inscription d'un périmètre de polarité commerciale dans le 9^e arrondissement. Nous espérons tous, dans le cadre d'une intelligence collective, que le centre commercial du Vergoin va renaître avec une enseigne attractive et de qualité. C'est un signe d'espérance pour ce quartier qui a vu sa situation commerciale se dégrader au fil des années. Il n'y a pas de quartier vivant sans des commerces de proximité. Le quartier du Vergoin mérite le meilleur, c'est un projet qui me tient à cœur. C'est la raison pour laquelle, je donne, pour ce qui me concerne, un avis favorable à cette modification du PLU.

Je voudrais rajouter : je ne sais pas si j'ai le droit de le dire mais je le dis quand même. En tant qu'élue du 9^e arrondissement, je ne peux accepter que l'interview de M. Mohamed Tria, Président de l'AS Duchère, soit détournée et sortie de son contexte pour servir les idéologies du Front National.

Je vous remercie.

(Applaudissements.)

M. GUILLAND Stéphane : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, je vous rassure, je ne vais pas rentrer dans le détail des 80 points de cette délibération. 52 concernent quand même la Ville de Lyon. Je voudrais donc mettre le doigt sur un ou deux points.

Un premier de forme, Monsieur le Maire. Il ne vous a pas échappé qu'il y avait quand même deux arrondissements qui avaient émis un avis négatif sur cette modification du PLU. Je pense que c'est très révélateur du niveau de concertation que vous savez avoir avec les arrondissements et de la recherche de consensus dont vous nous rabattez les oreilles très régulièrement.

Sur le fond, je vais être très rapide sur les quelques points que j'avais notés. Sur la Part-Dieu, on a une modification -point 6- pour la mise en place d'une nouvelle tour. Nous ne sommes bien évidemment pas opposés à ce point. En revanche, on peut se demander si une telle modification ne pouvait pas attendre la révision générale qui est dans les tuyaux.

Sur le logement social, -points 19 et 20- on peut noter la réapparition de SMS qui avait été supprimée il y a moins de 2 ans. On peut se demander ce qui a été fait dans ces quartiers entre ces deux années ?

Pour les réservations du logement social, Christelle Madeleine en a parlé, je n'y reviendrai pas, même si j'insisterai tout de même sur l'absence totale de concertation.

Enfin, pour l'emplacement réservé -point 47- pour la Maison de la danse, dans le 2^e arrondissement, on peut se demander si en l'absence de PPI ce point ne pouvait pas attendre lui aussi la révision générale. Je pense que ça aurait été bien.

Vous nous avez reproché tout à l'heure de ne jamais vous faire de proposition d'économies. Il me semble que depuis que je suis élu dans cette assemblée, Monsieur le Maire, je vous fais une proposition d'économie à 100 millions. J'aimerais bien que vous l'écoutez.

Enfin, vous l'aurez compris, nous nous abstiendrons sur ce dossier.

Je voulais juste faire une remarque à titre de conclusion : vous nous aviez dit que vous parliez très régulièrement aux chefs d'entreprise du bâtiment et que vous leur faisiez tous les jours la preuve du soutien que la Ville leur apporte. Je voulais juste savoir si vous leur disiez également que vous avez voté la loi ALUR en première et deuxième lectures. Loi ALUR, je le rappelle, Monsieur le Maire, qui a quand même amené le niveau de construction national à moins de 300 000 logements par an et dont vous portez la responsabilité.

Je vous remercie.

M. REMY Arthur : Monsieur le Maire, Monsieur l'Adjoint à l'Urbanisme, vous nous proposez ce soir de donner notre avis sur un projet de modification du Plan Local d'Urbanisme. Nous ne saurions, chers Collègues, traiter ce sujet à la légère, tant le PLU-H est un document sérieux et stratégique. C'est un outil de planification et de réglementation de l'espace qui guide la production de la ville de demain.

Or, force est de constater que la délibération présentée ici pose deux questions de forme.

Tout d'abord, un problème de transparence du débat public. En effet, la délibération fait état de trois modifications dans les 4^e, 8^e et 9^e arrondissements. Elle fait mention d'annexes qui ne sont pas jointes à votre rapport, Monsieur le Maire. Ces annexes, une fois que nous avons pu les récupérer auprès de la Direction des Assemblées (faut-il encore en faire la demande), ces annexes présentent des modifications dans l'ensemble des arrondissements de Lyon.

Second problème : la gouvernance dans l'élaboration du PLU-H. Nous le savons, la collectivité compétente est la Métropole de Lyon. Toutefois, dans notre système institutionnel lyonnais, ce sont les arrondissements qui constituent les lieux de proximité. Aussi, en amont de la proposition de ces modifications, la consultation des mairies d'arrondissement est nécessaire car ces modifications auront des conséquences irrémédiables pour l'équilibre de nos quartiers. Dans le 1^{er} arrondissement, cette étape n'a pas été respectée et en tant que premier adjoint, je le dénonce vivement.

Ce sont deux remarques de forme qui ont cependant toute leur importance. Il ne vous aura pas échappé, Monsieur le Maire, Monsieur l'Adjoint, que le droit de l'urbanisme est soumis à un fort contentieux.

Ces deux remarques de forme pour aussi rappeler que derrière ces modifications, il y a des sujets de fond qui posent question. Puisque cette délibération fait fi de ces questions, je vais dire publiquement ce que sous-tendent ces modifications.

La modification n° 6 concerne le quartier de la Part-Dieu. Elle va permettre l'installation d'une nouvelle tour, complétant ainsi les réalisations des tours Oxygène et In City. En conséquence : une augmentation des flux d'usagers professionnels dans un pôle multimodal déjà saturé et que RFF peine à désenclaver avec la création de la voie « L ».

La modification n° 13 porte sur le quartier Jaurès Debourg. Elle supprime des périmètres de risques technologiques, permettant ainsi la transformation inéluctable de ce quartier industriel en quartier résidentiel.

La modification n° 47 touche enfin le quartier de la Confluence. Elle offre la possibilité de l'installation d'un équipement culturel dans une zone particulièrement bien visible à l'entrée Sud de Lyon. Peut-être l'hypothétique future Maison de la danse ? Finalement, on déshabille un arrondissement populaire, le 8^e, pour concentrer des fonctions culturelles dans un quartier qui, avec le Musée des Confluences, la Sucrière ou encore, le Marché gare, est déjà bien équipé en la matière.

En fin de compte, ces modifications illustrent plus globalement votre politique en matière de développement territorial :

- une politique où l'accent est avant tout mis sur le rayonnement international plutôt que sur la réponse aux besoins des habitants ;

- une politique de compétitivité territoriale qui concentre dans des zones des fonctions urbaines supérieures.

Pour les élus Lyon Citoyenne et Solidaire, le PLU-H doit décliner le principe d'une agglomération multipolaire, où la solidarité et la complémentarité entre les quartiers et les communes sont au cœur du développement urbain. Une urbanité respectueuse des équilibres entre les territoires.

Parce que nous estimons que d'une part, cette délibération n'offre pas les conditions démocratiques d'un débat sur l'avenir de notre ville et que d'autre part, nous pensons que les politiques publiques en matière d'urbanisme doivent permettre la régulation de la ville au service de tous ses habitants, les élus Lyon Citoyenne et Solidaire voteront contre cette délibération.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Je signale que pendant que nous discutons, le Progrès vient d'annoncer qu'un attentat avait été déjoué, en septembre dernier, dans l'agglomération lyonnaise, des gens arrêtés à Vaulx-en-Velin et Meyzieu.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(M. Boudot et le Groupe Ensemble Pour Lyon – UMP et apparentés se sont abstenus. Les Groupes UDI et apparentés –sauf Mme Madeleine- et Lyon Citoyenne et Solidaire ont voté contre.)

COMMISSION IMMOBILIER, BATIMENTS

2015/835 - Lyon 1^{er} - Cession de lots de copropriété situés 5 place Croix-Paquet au profit de la Société AJR Transaction - EI 01121- N° Inventaire 01121 A 001 (Direction Centrale de l'Immobilier)

Mme GAY Nicole, rapporteur : Avis favorable pour ce dossier sur la cession de deux lots de copropriété situés 5 place Croix-Paquet au profit de la Société AJR Transaction.

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, Maire du 1^{er} arrondissement : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, rapidement. Nous avons approuvé le Contrat Local de Santé à l'instant, avec comme un de ses axes, la prévention et l'éducation à la santé.

Avec la vente du local place Croix-Paquet, nous estimons que notre municipalité passe à côté d'une véritable opportunité d'agir : celle d'installer place Croix-Paquet le projet de centre d'éducation sexuelle pour lequel les HCL cherchent des locaux, associé aux actions de prévention des conduites à risques menées notamment par deux structures que sont Basiliade et ALS.

Ces deux associations sont déjà implantées sur le 1^{er} arrondissement car la nature de leurs activités fait que leur implantation en centre ville est nécessaire à leur action. Elles aimeraient déménager, elles vous en ont fait part, pour mutualiser leurs ressources, leurs locaux, leurs moyens et leur coopération avec les HCL fait sens.

Ces associations ne demandent pas de hausses de subventions de la part de la Ville, elles sont prêtes à payer des loyers et ne demandent pas de gratuité d'occupation.

Nous regrettons que ce projet n'ait pas été sérieusement étudié. Aussi, nous vous demandons de retirer ce rapport de vente des locaux place Croix-Paquet de l'ordre du jour de notre séance : d'une part, pour tenir compte du vote défavorable de la majorité des élus du 1^{er} arrondissement sur ce dossier et, d'autre part, pour laisser le temps à vos services d'étudier sérieusement le bien fondé de cette proposition ainsi que sa faisabilité technique et économique.

Je vous remercie.

M. LE FAOU Michel, Adjoint : Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, chers Collègues, en ma qualité d'Adjoint à l'urbanisme, à l'habitat, au logement et à la politique de la ville, je souhaite intervenir sur la question de la vente des locaux de la place Croix-Paquet dans le 1^{er} arrondissement de Lyon.

Comme chacun d'entre vous le sait, nous sommes tous très vigilants à la saine gestion de notre ville, plus particulièrement en ces temps de restriction budgétaire. Les cessions opérées par la ville sont toujours motivées par le bien commun, l'intérêt de notre collectivité et l'intérêt général de nos concitoyens en premier lieu, bien évidemment.

En ce qui concerne la cession des deux lots évoqués dans la délibération de ce jour, la Ville de Lyon agit dans le cadre d'un plan de cession des biens immobiliers de la ville au titre du plan de mandat 2008-2014. Il s'agit de locaux d'activité en entresol pour 317 m², avec une cave. Ce plan de cession a été délibéré en son temps avec un avis favorable de la commission.

Il se trouve en l'occurrence que le bien en question était un poids pour la collectivité en termes d'entretien et de charges à assumer, telles que les impôts, les charges de copropriété et les travaux à effectuer, plus de 3.850 € pour l'année 20014.

Ces locaux, anciennement mis à disposition de l'Opéra puis de l'école des Beaux Arts, ont été libérés suite au transfert de l'école sur le site des Subsistances, et n'ont plus été utilisés depuis. Ils nécessitent en effet des travaux de remise à niveau beaucoup trop importants pour être utilisables dans de bonnes conditions. Certains sont tentés de faire valoir une éventuelle transformation en logements.

Sachez que pour investir dans ce local, il faudra prendre en compte le fait que nous sommes dans une zone de protection patrimoniale (ZPPAUP) qui sera bientôt transformée en AVAP. Toute intervention sur le bâti doit se faire dans de strictes conditions. Je cite simplement pour exemple que les fenêtres doivent toutes être changées. Cependant, au regard du respect de la façade, elles doivent être faites sur mesure et sont d'une hauteur de 2,50 m. L'électricité est à reprendre entièrement pour être mise aux normes, sans compter tous les travaux concernant les sols et les cloisons qui ont été ôtés.

Tous les investisseurs privés qui ont visité les lieux ont évalué le coût des travaux à effectuer à un minimum de 1.500 € hors taxes le m² de surface habitable. Une telle configuration n'est donc pas adaptée à la production de logements sociaux, car aucun opérateur n'est en mesure de développer une opération équilibrée avec de telles contraintes de travaux et de conception des logements.

Quant à la mise à disposition d'une éventuelle association, ce qui vient d'être dit montre bien qu'il n'est pas possible de mettre à disposition un local qui ne remplit aucune des conditions de sécurité minimale pour l'accueil de publics, ce serait une erreur grave de mettre en danger la population et comme vous le savez bien, la ville n'a pas les moyens de rénover ce bien.

C'est donc tout naturellement que ce bien avait été mis en vente dans le cadre du plan de cession de la ville. Cette cession se fera donc à des conditions avantageuses pour la ville puisque le prix fixé par les domaines est largement respecté. Quant à d'éventuelles craintes sur le projet futur, je voudrais ici préciser, en

ma qualité d'Adjoint à l'urbanisme, que ces locaux sont cédés en qualité de locaux d'activité pour 317 m² avec une cave.

En conséquence, comme je l'ai déjà fait remarquer plus haut, toute transformation d'usage de ce local d'activité en logement sera soumise à l'obtention d'un permis. Il fera ainsi l'objet de toute notre attention et tout projet non conforme à la réglementation et aux bonnes conditions d'habitabilité se verra opposer un refus.

M. LE MAIRE : Je dirai que malgré mon désir d'être agréable au Maire du 1^{er} arrondissement je ne retirerai pas ce dossier parce qu'évidemment, il a fait l'objet d'une instruction importante de la part des adjoints et des services.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(M. Boudot s'est abstenu. Le Groupe Lyon Citoyenne et solidaire a voté contre.)

2015/783 - Lyon 7^e – Cession par la Ville de Lyon d'un lot de copropriété à usage d'habitation sis 18 allée Pierre de Coubertin au profit de M. Sylvain Maillard – EI 07192 – N° d'inventaire 07192 A 003 (Direction Centrale de l'Immobilier)

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté.)

2015/802 - Misérieux – Intervention de la Ville de Lyon à l'acte de cession d'un tènement immobilier entre la Région Rhône-Alpes et le Syndicat Intercommunal des eaux de Jassans Riottier - EI 99007 (Direction Centrale de l'Immobilier)

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté.)

2015/803 - Bibliothèque Part-Dieu - Remplacement des groupes froids du Centre de Traitement Informatique –CTI- et de la Bibliothèque Part-Dieu - 30 boulevard Marius Vivier Merle à Lyon 3^e - Opération n° 03047636 - Lancement de l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation de programme 2009-1, programme 20005 (Direction de la Construction)

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté.)

2015/804 - Complexe de la Ficelle 65, boulevard des Canuts à Lyon 4^e - Travaux de sécurité et de rénovation - Opération n° 04168 517 - Adaptation des crédits et affectation d'une partie de l'AP 2012-1, programme 20001 (Direction de la Construction)

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté.)

2015/808 - Gratuités totales ou partielles de frais de location de salles municipales de spectacle et/ou de frais de captation audiovisuelle accordées aux associations et organismes suivants : Centre Social Bonnefoi - Mairie du 1^{er} arrondissement - Montant total des exonérations : 908,00 euros HT (Direction Centrale de l'Immobilier)

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté.)

2015/838 - Lyon 3^e - Villeurbanne - Acquisition par la Ville de Lyon de deux lots de copropriété situés dans un ensemble immobilier 13 rue Claudius Pionchon à Lyon 3^e - 13 rue du 24 Février 1848 à Villeurbanne - N° EI 99074 - Numéros Inventaire : 99074 A 001 et 99074 A 002 - Opération n° 99074001 - Affectation d'une partie de l'AP 2009-1, programme 00020 (Direction Centrale de l'Immobilier)

Rapporteur : Mme GAY Nicole
(Adopté.)

2015/841 - Lyon 8^e - Acquisition d'un tènement en emplacement réservé appartenant à deux copropriétaires M. Miglietti et l'indivision Miglietti-Duchosal situé au 151 rue Bataille sur la parcelle cadastrée AO 89 EI 08005 - Numéros inventaire 08005A001 – 08005A002 – 08005A003 – 08005A004 – 08005A005 – 08005A006 – 08005T002-01 - Opération 08005003 - Affectation d'une partie de l'AP 2009-2 - Programme 00006 (Direction Centrale de l'Immobilier)

Rapporteur : Mme GAY Nicole
(Adopté.)

2015/784 - Approbation d'une convention de mise à disposition d'un local situé 60 rue Arrachart à Lyon 8^e au profit de l'union nationale des combattants du Rhône section Lyon rive gauche (Direction du Développement Territorial)

Rapporteur : M. DURAND Jean-Dominique
(Adopté.)

2015/785 - Approbation d'une convention de mise à disposition d'un local, situé 75 rue Villon à Lyon 8^e au profit de l'Amicale des anciens de la légion étrangère de la région lyonnaise –AALE- (Direction du Développement Territorial)

Rapporteur : Mme GAY Nicole
(Adopté.)

2015/789 - Lyon 2^e - Convention d'occupation temporaire à titre gratuit accordée par la Ville de Lyon au profit de l'Association ALYNEA -siège : 53, rue Dubois Crancé - 69600 Oullins- pour la mise à disposition de locaux situés au sein du Centre d'Echanges de Perrache, afin d'y abriter deux services à caractère administratif - EI 02056 (Direction de l'Action Sociale)

Rapporteur : Mme AIT MATEN Zorah
(Adopté.)

2015/799 - Approbation des conventions 2015-2017 d'occupation à titre gratuit du domaine public ou privé de la Ville de Lyon au profit des maisons de l'enfance de Lyon (Direction du Développement Territorial)

Rapporteur : Mme REYNAUD Blandine
(Adopté.)

2015/795 - Approbation et autorisation de signature des conventions 2015-2020 d'occupation à titre gratuit du domaine public ou privé de la Ville de Lyon au profit des maisons des jeunes et de la culture de Lyon (Direction du Développement Territorial)

Rapporteur : M. LEVY Charles-Franck
(Adopté.)

2015/805 - Lyon 8° - Autorisation sollicitée par la Caisse d'Allocations Familiales du Rhône de déposer une demande de permis de construire portant sur une emprise à détacher de la parcelle de terrain cadastrée AW 135 située place Jean Mermoz - EI n° 08300 (Direction Centrale de l'Immobilier)

Rapporteur : M. LEVY Charles-Franck
(Adopté.)

2015/823 - Approbation des conventions 2015-2020 d'occupation à titre gratuit du domaine public ou privé de la Ville de Lyon au profit des centres sociaux de Lyon (Direction du Développement Territorial)

Rapporteur : M. LEVY Charles-Franck
(Adopté.)

COMMISSION RESSOURCES HUMAINES

2015/816 - Convention cadre avec le Comité des Œuvres Sociales -COS- pour 2015 (Délégation Générale aux ressources humaines)

Rapporteur : Mme GAY Nicole
(Adopté.)

(En vertu de l'article L. 2131-11 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), G. CLAISSE, J.D. DURAND, G. CORAZZOL, Z. AIT-MATEN, M.O. FONDEUR, F. RIVOIRE, E. BAUME, F. LEVY, J. SANGOUARD, G. KEPENEKIAN, A. BRUGNERA, M. PICOT, E. SERVIEN, T. RABATEL, I. GRANJON, V. BAUGUIL, E. HUMEAU, J.Y. SECHERESSE et R. BRUMM ne prennent pas part au vote)

2015/817 - Convention entre la Ville de Lyon et l'association Comité des Œuvres Sociales –COS- des agents actifs et retraités de la Ville de Lyon - Mise à disposition de locaux et moyens de fonctionnement (Délégation Générale aux ressources humaines)

Rapporteur : Mme GAY Nicole
(Adopté.)

(En vertu de l'article L. 2131-11 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), G. CLAISSE, J.D. DURAND, G. CORAZZOL, Z. AIT-MATEN, M.O. FONDEUR, F. RIVOIRE, E. BAUME, F. LEVY, J. SANGOUARD, G. KEPENEKIAN, A. BRUGNERA, M. PICOT, E. SERVIEN, T. RABATEL, I. GRANJON, V. BAUGUIL, E. HUMEAU, J.Y. SECHERESSE et R. BRUMM ne prennent pas part au vote.)

2015/818 - Convention entre la Ville de Lyon et l'association Comité des Oeuvres Sociales –COS- des agents actifs et retraités de la Ville de Lyon - Mise à disposition de personnel (Délégation Générale aux ressources humaines)

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté.)

(En vertu de l'article L. 2131-11 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), G. CLAISSE, J.D. DURAND, G. CORAZZOL, Z. AIT-MATEN, M.O. FONDEUR, F. RIVOIRE, E. BAUME, F. LEVY, J. SANGOUARD, G. KEPENEKIAN, A. BRUGNERA, M. PICOT, E. SERVIEN, T. RABATEL, I. GRANJON, V. BAUGUIL, E. HUMEAU, J.Y. SECHERESSE et R. BRUMM ne prennent pas part au vote.)

2015/819 - Convention entre la Ville de Lyon et l'association Comité des Œuvres Sociales –COS- des agents actifs et retraités - Mise à disposition d'outils et prestations informatiques (Délégation Générale aux ressources humaines)

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté.)

(En vertu de l'article L. 2131-11 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), G. CLAISSE, J.D. DURAND, G. CORAZZOL, Z. AIT-MATEN, M.O. FONDEUR, F. RIVOIRE, E. BAUME, F. LEVY, J. SANGOUARD, G. KEPENEKIAN, A. BRUGNERA, M. PICOT, E. SERVIEN, T. RABATEL, I. GRANJON, V. BAUGUIL, E. HUMEAU, J.Y. SECHERESSE et R. BRUMM ne prennent pas part au vote.)

2015/820 - Renouvellement de la convention cadre entre la Ville de Lyon et Lyon Sport Métropole (Délégation Générale aux ressources humaines)

Rapporteur : M. CLAISSE Gérard

(Adopté.)

2015/821 - Renouvellement de la convention cadre entre la Ville de Lyon et l'Association « La Gourguillonnaise » (Délégation Générale aux ressources humaines)

(Adopté.)

2015/822 - Avenant à la convention cadre du 2 février 2009 entre la Ville de Lyon et l'Association des Agents Retraités Titulaires et non Titulaires de la Ville de Lyon et du Grand Lyon -AR.LY.CO.- (Délégation Générale aux ressources humaines)

(Adopté.)

2015/840 - Renouvellement des conventions de mise à disposition d'agents pour exercer les fonctions de directeur de maison de l'enfance du 3^e Ouest, de Ménival et de Saint-Rambert auprès des associations gestionnaires (Délégation Générale aux ressources humaines)

(Adopté.)

2015/850 - Modification du tableau des effectifs (Délégation Générale aux ressources humaines)

(Adopté.)

(Abstention de M. Boudot.)

(La séance est levée à 21 H.)